








CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Le Conseil intercommunal est convoqué en séance
le jeudi 27 juin 2024 à 18h30
en la salle du Conseil communal de Vevey
Rue du Conseil 8 – 1800 Vevey**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations
 - 3.1 De Mme Elsa Duschesne (Corsier) en remplacement de Monsieur Damien Bourgeois, démissionnaire
4. Nomination de la Commission ad hoc relative au préavis No 03bis/2024 « Révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera »
5. Approbation du procès-verbal No 02/2024 de la séance du 25 avril 2024 
6. Communications du Bureau
7. Correspondance
8. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
9. Préavis du Comité de direction
 - 9.1 Budget 2025 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 06/2024) 
10. Communications du Comité de direction :
 - 10.1 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller intercommunal Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) qui fait suite à la motion : « Pour un audit indépendant de la caserne de pompiers de Vevey » lors de la séance du Conseil intercommunal du 25 avril 2024 (Communication No 06/2024) 
 - 10.2 Etude de satisfaction et de perception (Communication orale)

11. Rapports des commissions

-  11.1 Rapport relatif aux comptes 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2024)
(Rapp. : M. Nicolino Berardocco, Président)
-  11.2 Rapport relatif à la gestion 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2024)
(Rapp. : M. Nicolino Berardocco, Président)
-  11.3 Rapport relatif au renouvellement et à l'acquisition de mobilier – demande d'un crédit d'investissement de CHF 388'972.50 (Préavis No 04/2024)
(Rapp. : Mme Gabrielle Heller, Présidente)
-  11.4 Rapport relatif à la demande d'exonération du Vibiscum Festival (Préavis No 05/2024)
(Rapp. : M. Nicolino Berardocco, Président)

12. Election du Président du Conseil intercommunal pour l'année 2024-2025

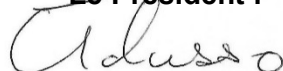
13. Election du Vice-président du Conseil intercommunal pour l'année 2024-2025

14. Election de deux scrutateurs pour l'année 2024-2025

15. Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2024-2025

16. Autres objets s'il y a lieu

Le Président :



Clément Toluoso

La Secrétaire :



Carole Dind

**A l'issue de la séance, le Président vous convie à partager
un apéritif pour marquer la fin de son mandat à l'Hôtel de Ville de Vevey**

Annexes :

- Convocation des groupes 
- Procès-verbal No 02/2024
- Préavis No 06/2024 – Budget 2025 de l'ASR
- Communication No 06/2024
- Rapports Nos 01, 02, 04, 05/2024 des Commissions

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Séance du jeudi 27 juin 2024 à 18h30
Salle du Conseil communal de Vevey
Rue du Conseil 8 – 1800 Vevey

CONVOCATION DES GROUPES

Groupe de Vevey

Lundi 24 juin 2024
19h00 – Caveau Saint-Martin
Rue des Deux-Marchés 3
1800 Vevey

Groupe de Montreux

Mardi 25 juin 2024
19h00 – Salle des commissions
Villa Mounsey
1820 Montreux

Groupe de La Tour-de-Peilz

Mardi 25 juin 2024
19h00 – Salle 1
Maison de Commune
1814 La Tour-de-Peilz

Groupe des Communes d'Amont

Mercredi 19 juin 2024
20h00 – Salle du Conseil
Maison de Commune
Rue du Village 4
1802 Corseaux

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 02/2024

Date : Jeudi 25 avril 2024 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil communal de Vevey – Rue du Conseil 8 – 1800 Vevey

Présidence : Clément Tulusso (Vevey)

Scrutatrices : Tommasina Maurer (Blonay-Saint-Légier) – Béatrice Tisserand (Montreux)

Présent(e)s : 46 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 16 conseillères et conseillers

Absent(e)s : -

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations
- 3.1 Monsieur Jean-Marc Forclaz (Montreux), en remplacement de Monsieur Pascal Rossier (Montreux), démissionnaire
4. Election d'un membre de la Commission de gestion pour la législature 2021-2026, en remplacement de Monsieur Pascal Rossier (Montreux), démissionnaire
5. Approbation du procès-verbal No 01/2024 de la séance du 25 janvier 2024
6. Communications du Bureau
7. Correspondance
8. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
- 8.1 Interpellation de M. Yvan Cornu (Vevey) : « Expliquez-nous pour quelles raisons vous centralisez les services ? »
9. Préavis du Comité de direction
- 9.1 Comptes 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2024)
- 9.2 Rapport de gestion 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2024)
- 9.3 Révision partielle des Statuts de l'Association Sécurité Riviera conformément aux dispositions de l'art. 40 (Préavis No 03/2024)
- 9.4 Acquisition de mobilier ergonomique et autres équipements (Préavis No 04/2024)
- 9.5 Demande d'exonération du Vibiscum Festival (Préavis No 05/2024)
10. Communications du Comité de direction :
- 10.1 Réponse aux questions de Mme Muriel Higy-Schmidt (Vevey) en lien avec l'interpellation de Monsieur Piero Negro (La Tour-de-Peilz) : « Sécurité des sapeurs-pompiers » (Communication No 04/2024)
- 10.2 Réponse aux questions complémentaires de M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) : « Secutel - reprise de la prestation par le CMS (No 02/2024) : processus de décision au sein de l'ASR et raisons pour lesquelles le Conseil intercommunal n'a pas été informé au préalable » (Communication No 05/2024)

- 10.3 Communication orale – point de situation sur la motion de M. Héraclès Dellas – audit du SDIS, caserne de Vevey
- 10.4 Communication orale en réponse à la question de Mme Corinne Borloz (Corseaux) : enquête de satisfaction auprès de Police Riviera (rappel de la demande de la CoGest de 2023)
- 10.5 Communication orale – point de situation relative au deal de rue à Vevey
- 10.6 Révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera : présentation
- 11. Rapports des commissions
- 11.1 Rapport de la Commission de prise en considération de la motion de M. Héraclès Dellas relative à la modification des Statuts de l'ASR
- 12. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Clément Toluoso (Vevey) ouvre la séance et salue les personnes présentes. Conformément à l'art. 55 RCI, le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

1. APPEL

Excusé(e)s : Joey Fares (Blonay-Saint-Légier) – Laura Ferilli (Blonay-Saint-Légier) – Michèle Perrelet (Blonay-Saint-Légier) – Christin Rüttsche (Chardonne) – Serge Luzio (Corseaux) – Laurent Paschoud (Corseaux) – Sandrine Félix (Jongny) – Yann Boulben (La Tour-de-Peilz) – Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz) – Jean-Pierre Schwab (La Tour-de-Peilz) – Mario Gori (Montreux) – Irina Gote (Montreux) – Anna Iamartino (Vevey) – Yvan Luccarini (Vevey) – Frédéric Vallotton (Vevey) – Philippe Andler (Veytaux)

Mme Dominique Pittet (Jongny), membre du Comité de direction, est excusée.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points suivants sont modifiés ou ajoutés à l'ordre du jour :

- 4. Election d'un membre *et d'un suppléant* de la commission de gestion pour la législature 2021-2026, en remplacement de Monsieur Pascal Rossier (Montreux), démissionnaire
- 8.2 Interpellation de Mme Anna Krenger (Montreux) : « Convocation au poste, et si tout le voisinage venait ? »
- 8.3 Interpellation de M. Cédric Bussy (Vevey) : « Présidence ASR »
- 8.4 Interpellation de M. Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) : « Audit externe et indépendant de la caserne de Vevey »
- 10.5 (*nouveau*) Communication orale du Comité de direction – Présentation RH (la numérotation des points qui suivent est modifiée en conséquence)

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à la quasi-unanimité (une abstention), tel que complété.

3. ASSERMENTATIONS

3.1 Monsieur Jean-Marc Forclaz (Montreux), en remplacement de Monsieur Pascal Rossier (Montreux), démissionnaire

Conformément à la procédure réglementaire, M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis M. Jean-Marc Forclaz (Montreux) prête serment.

M. le Président le félicite et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

4. ÉLECTION D'UN MEMBRE ET D'UN SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR PASCAL ROSSIER (MONTREUX), DÉMISSIONNAIRE

La candidature de Mme Laetitia Cocelli Sivi (Montreux), actuelle suppléante, est présentée au poste de membre. M. Bernard Tschopp (Montreux) est proposé pour reprendre la suppléance. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote et par acclamation, Mme Laetitia Cocelli Sivi (Montreux) et M. Bernard Tschopp (Montreux) sont nommés respectivement membre et suppléant de la commission de gestion pour la législature 2021-2026.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 01/2024 DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 01/2024 de la séance du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Néant.

7. CORRESPONDANCE

Néant.

8. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

8.1 Interpellation de M. Yvan Cornu (Vevey) : « Expliquez-nous pour quelles raisons vous centralisez les services ? »

Cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, était jointe aux documents de la séance. Son texte est le suivant :

« Le Comité de direction (CODIR) est conscient que la communication sera un point essentiel pour convaincre la population de la nécessité de construire une maison de la sécurité.

Comme vous toutes et tous probablement, en tant que membres du Conseil intercommunal d'ASR, je suis régulièrement sollicité par des gens qui ne comprennent pas pourquoi il faut centraliser des services dont l'objectif principal est d'être proche de la population, proche des incidents et proche des interventions : pour eux, la proximité c'est la rapidité et l'efficacité.

En revanche, en centralisant, ces personnes craignent qu'ASR soit plus vulnérable et exposé à des risques d'attaques et de blocages fonctionnels plus élevés.

Personnellement, je me sens peu à l'aise pour leur répondre et pour les convaincre, c'est pourquoi je demande au CODIR de fournir des explications (synthétiques, claires et précises) sur sa décision de centraliser la majeure partie des services opérationnels et tous les services administratifs.

> Quelles sont les raisons principales (avantages) pour lesquelles ASR veut centraliser ses services, mais pas tous ?

> Quels sont les services qui seront centralisés et quels sont les services qui ne seront pas ou pas complètement centralisés ?

> Quels sont les risques liés à cette centralisation ? Comment ASR compte-t-elle y faire face ?

Si cette interpellation est appuyée par 5 membres au moins, je souhaite une réponse orale du CODIR à la prochaine séance du 25 avril 2024. »

M. Bernard Degex (Blonay-Saint-Légier) remercie l'interpellateur d'avoir transmis son texte à l'avance. Malgré la demande formulée, le Comité de direction préfère toutefois répondre par écrit lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

8.2 Interpellation de Mme Anna Krenger (Montreux) : « Convocation au poste, et si tout le voisinage venait ? »

Mme Anna Krenger (Montreux) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Récemment, j'ai pu voir à plusieurs reprises dans un immeuble des papiers de convocations nominatifs à se rendre au poste de police avec un délai indiqué. Ces papiers de l'ASR étaient scotchés sur la boîte aux lettres de la personne concernée, visible aux regards de tous les voisins, des visites ou même des propriétaires.

J'ai été interpellée par cela et je vous interpelle donc à mon tour, car pour moi, il y a la question de la stigmatisation des personnes convoquées ainsi que de la pression sociale utilisée, qui entrent en jeu avec de telles méthodes. Si cette méthode est choisie par l'ASR, cela pose des questions de la posture que l'on veut avoir avec notre police.

De plus, cela pose le problème de la confidentialité des données. Je pouvais lire le nom de la personne convoquée ainsi que son délai pour se présenter au poste. Et j'ai aussi pensé : et si j'enlève ce papier, moi qui ne suis pas concernée, est-ce que la personne sera considérée comme convoquée ?

N'existe-t-il donc pas un moyen respectant la vie privée, évitant la stigmatisation et qui permet de s'assurer que le destinataire reçoive son courrier ? Je vous le donne : c'est le recommandé !

Je suis allée à la poste me renseigner et le membre du personnel était très étonné de ce procédé du scotch et m'a affirmé que de leur côté, ils géraient les recommandés, mais pas les affichages au scotch.

Par conséquent, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1) Est-ce que c'est l'ASR qui envoie / apporte ces convocations ?
- 2) L'ASR a-t-elle eu connaissance d'autres cas similaires ?
- 3) Est-ce que le CODIR est au courant de ces méthodes d'affichage (convocations scotchées sur les boîtes aux lettres) ? Si oui, pourquoi procéder de la sorte, quel est le bénéfice de cette manière d'agir ? Si non, est-ce qu'un recadrage est nécessaire et souhaitable ? »

M. Bernard Degex (Blonay-Saint-Légier) fournit quelques éléments de réponse, en précisant que si l'interpellatrice ne les jugeait pas suffisants, le Comité de direction les compléterait au moyen d'une réponse écrite. En premier lieu, il convient de rappeler que l'ASR agit sur délégation de l'Office des poursuites compétent et en application des règles prévues par la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP). Selon les dispositions de l'article 64, alinéa 1 LP « les actes de poursuite sont notifiés au débiteur dans sa demeure ou à l'endroit où il exerce habituellement sa profession. S'il est absent, l'acte peut être remis à une personne adulte de son ménage ou à un employé ». L'article 64 alinéa 2 LP précise que « lorsqu'aucune des personnes mentionnées ne peut être atteinte, l'acte est remis à un fonctionnaire communal ou à un agent de la police, à charge de le notifier au débiteur ». En l'occurrence, l'intervention des représentants de l'ASR (employés de la Chancellerie) constitue donc une sorte d'ultime mesure dans le cadre d'une procédure de poursuite à l'encontre d'un débiteur. En effet, dans un premier temps, l'Office des poursuites mandate la Poste pour notifier l'acte de poursuite au débiteur. À cette occasion, un passage au domicile de l'intéressé est effectué et, en cas d'absence, un avis pour le retrait au guichet est laissé dans sa boîte aux lettres. En cas d'échec, la Poste recourt à son propre service spécialisé dans la distribution des actes de poursuite. Ce service entreprend alors

plusieurs passages (généralement trois), à des heures différentes au domicile du débiteur. Lors du dernier passage, un avis est laissé en informant le débiteur que s'il ne se présente pas à l'Office des poursuites, le suivi du dossier sera confié à la police.

Lorsque ledit dossier parvient à l'ASR, une première convocation lui est adressée par courrier, dans laquelle il dispose d'un délai de 12 jours pour se présenter dans nos bureaux. Si cette démarche s'avère infructueuse, un premier passage est réalisé à son domicile et, en cas d'absence, une convocation est laissée dans sa boîte aux lettres. En cas de nouvel échec de la notification, des passages ultérieurs sont réalisés et, s'ils se révèlent une nouvelle fois infructueux, il peut arriver qu'une convocation soit laissée devant la porte du domicile de la personne en question. Par ailleurs, il convient de relever que ce document mentionne uniquement que la personne doit se présenter au poste de police afin qu'il soit procédé à une « notification ».

Sur la base de ces éléments, l'on observera que cette démarche n'intervient qu'en ultime recours, alors même que les personnes concernées n'ont pas répondu aux nombreuses et réitérées sollicitations opérées tant par la Poste que par notre Chancellerie. Qui plus est, lors du processus de notification, nos collaboratrices et collaborateurs reçoivent pour instruction de sauvegarder, autant que faire se peut, la confidentialité. Ainsi, lorsque cela s'avère possible, le feuillet de convocation est par exemple plié et glissé dans l'interstice de la porte du domicile du débiteur, afin d'éviter que son contenu puisse être facilement visible par des tiers.

En tout état de cause, nos services solliciteront dans les meilleurs délais les autorités compétentes afin d'examiner si leur manière de procéder pourrait être susceptible de contrevenir à de quelconques règles en lien avec la protection de la sphère privée ou des données personnelles. Enfin, il y a lieu également de préciser que dans la grande majorité des cas, les notifications s'opèrent sans difficulté, au moyen de convocations déposées dans les boîtes aux lettres ou de simples appels téléphoniques.

Mme Anna Krenger (Montreux) remercie le Comité de direction pour ces réponses. Elle considère donc qu'apposer ces avis sur les boîtes aux lettres est une erreur et que ceux-ci devraient plutôt être glissés dans la porte de l'appartement.

M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) croit avoir compris que le Comité de direction a demandé un avis de droit. Est-ce exact ?

M. Bernard Degex (Blonay-Saint-Légier) répond que le Comité de direction n'a pas demandé d'avis de droit, mais il s'engage à consulter la préposée à la protection des données pour savoir si la manière dont nous procédons est correcte ou pas. Le Conseil intercommunal sera évidemment tenu au courant.

La parole n'est plus demandée. L'interpellatrice se déclarant satisfaite de la réponse du Comité de direction, la discussion est close.

8.3 Interpellation de M. Cédric Bussy (Vevey) : « Présidence ASR »

M. Cédric Bussy (Vevey) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Le 8 mars, nous avons appris que la commune de Blonay-St-Légier demandait formellement de sortir de notre association de communes.

Cette décision est regrettable, car elle aura des conséquences non seulement financières, mais aussi opérationnelles, mais elle provoque aussi une situation inédite.

En effet, il s'avère que la Présidence du Comité directeur (CoDir) de l'Association Sécurité Riviera a été confiée depuis 2016 au Conseiller municipal qui représente justement Blonay St-Légier. Cet engagement de plus de 8 ans pour notre association est avant tout à saluer.

Le Président du CoDir se retrouve ainsi, de fait, dans une position qui doit être bien inconfortable. Il ne saurait le lui être reproché, ce sont les circonstances qui sont en cause et non sa personne, mais le résultat soulève des questions qui doivent être posées.

En effet, le Président du CoDir représente l'Association vis-à-vis des partenaires externes. Il rencontre le Canton ainsi que d'autres partenaires, et parfois négocie avec eux au nom de l'Association, dans divers dossiers, dont celui de la Maison de la Sécurité.

Il est souvent l'interlocuteur des médias, des syndicats, du personnel et il suit de près les différents dossiers avec l'administration d'ASR et son directeur. Bref, le Président du CoDir occupe une place stratégique tout en représentant une commune ayant décidé de quitter l'ASR.

Nous nous posons ainsi les questions suivantes :

- Dans cette nouvelle situation, qui et selon quelle procédure, représente l'ASR auprès des autres partenaires et des autorités cantonales ?
- Dans cette nouvelle situation, qui préside le CoDir et prépare les séances avec l'administration pour les questions touchant la commune de Blonay-St-Légier ?
- Dans cette nouvelle situation, qui et selon quelle procédure, est l'interlocuteur politique des représentants du personnel ?
- Si le Président en charge s'occupe toujours de ces tâches, malgré cette nouvelle situation :
 - Quelle est la position d'ASR dans d'éventuelles négociations ?
 - Cela soulève-t-il des questions de la part des interlocuteurs et partenaires ? »

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) répond en sa qualité de vice-président du Comité de direction :
« En préambule, le Comité de direction tient à saluer l'engagement de notre Président, Bernard Degex, dans la conduite du Comité de direction et dans la gestion, depuis 8 ans, de l'ensemble des défis de l'ASR. Depuis l'annonce du dépôt du préavis de la Municipalité de Blonay-Saint-Légier, demandant à son Conseil communal de se retirer de l'ASR, le Comité de direction est confronté à une situation particulière, que nous pouvons résumer de la manière suivante :

- Les tâches et sujets étroitement liés au potentiel retrait de la Commune de Blonay-Saint-Légier, qui nécessitent une gouvernance particulière
- Les tâches et sujets pour lesquels le potentiel retrait de la Commune de Blonay-Saint-Légier n'a aucun impact et pour lesquels notre Président, Bernard Degex, poursuit son mandat de manière traditionnelle.

Cela étant précisé, le Comité de direction répond comme suit aux questions posées par l'interpellateur, partant du principe que celles-ci concernent uniquement le traitement des sujets touchant de près ou de loin le potentiel retrait de la Commune de Blonay-Saint-Légier :

- *Dans cette nouvelle situation, qui et selon quelle procédure, représente l'ASR auprès des autres partenaires et des autorités cantonales ?* Dans cette situation particulière, c'est le vice-président du Comité de direction qui représente l'ASR auprès des autres partenaires et autorités cantonales.
- *Dans cette nouvelle situation, qui préside le Comité de direction et prépare les séances avec l'administration pour les questions touchant la commune de Blonay-Saint-Légier ?* Là également, c'est le vice-président qui prépare, avec l'administration, toutes questions touchant la Commune de Blonay-Saint-Légier et qui préside le Comité de direction lorsque ces points sont abordés. À noter que M. Degex s'est naturellement non seulement récusé, mais n'est pas présent lors des discussions et débats du Comité de direction sur l'ensemble de ces sujets.
- *Dans cette nouvelle situation, qui et selon quelle procédure, est l'interlocuteur politique des représentants du personnel ?* Pour cette question également, c'est le vice-président qui est l'interlocuteur politique des représentants du personnel. En l'occurrence et dans la situation qui nous occupe, il est à noter que des discussions ont eu lieu avec les membres de la Direction, mais il n'y a pas eu de rencontre formelle avec les membres de la délégation du personnel traitant du potentiel retrait de la Commune de Blonay-Saint-Légier.
- *Si le Président en charge s'occupe toujours de ces tâches, malgré cette nouvelle situation : Quelle est la position d'ASR dans d'éventuelles négociations ? Cela soulève-t-il des questions de la part des interlocuteurs et partenaires ?* Comme évoqué ci-dessus, le président ne s'occupe pas de ces tâches, c'est le vice-président qui préside le Comité de direction. La représentation est généralement assurée par le vice-président. En ce qui concerne les négociations, elles ont été et seraient menées par une délégation du Comité de direction, présidée par le vice-président. »

M. Cédric Bussy (Vevey) le remercie pour ces réponses étayées qui concernent une part importante du problème, à savoir la relation que l'on a, dans cette situation, que ce soit avec notre personnel ou avec la Commune de Blonay-Saint-Légier. Reste que la personne qui assume la présidence de l'ASR représente une commune qui a évoqué le fait qu'elle ne souhaitait plus être membre de l'ASR et que cela peut fragiliser l'ASR dans son ensemble, notamment dans les négociations avec le Canton, le Ministère public ou d'autres partenaires autour de la Maison de la sécurité. Il y a là une question de crédibilité, qui n'est pas liée à la personne qui occupe cette fonction, mais à son statut actuellement plus que délicat. Il aurait souhaité que le Comité de direction se positionne de manière plus large face à cette situation très particulière, au-delà de l'aspect purement relationnel avec la Commune de Blonay-Saint-Légier.

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) précise qu'à ce stade, les dossiers tels qu'ils ont été présentés et gérés sous le potentiel retrait de Blonay-Saint-Légier l'ont été de la manière décrite. Le Comité de direction s'en remet pour l'heure à la situation actuelle et attend la décision du Conseil communal de Blonay-Saint-Légier (le 30 avril) pour se prononcer et prendre d'éventuelles mesures supplémentaires.

La parole n'est plus demandée. L'interpellateur se déclarant satisfait de la réponse apportée par le Comité de direction, la discussion est close. Il s'attend toutefois à ce que le Comité de direction revienne spontanément devant le Conseil pour le tenir au courant de la situation.

8.4 Interpellation de M. Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) : « Audit externe et indépendant de la caserne de Vevey »

M. Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« En date du 23 novembre 2023, notre Conseil a voté, à plus de la majorité des voix, pour que le CODIR mandate des sapeurs-pompiers professionnels indépendants de l'ECA et du SDIS Riviera afin de réaliser un audit de la caserne de Vevey.

L'idée est d'obtenir un avis indépendant, de l'ECA ou du SDIS Riviera, et de profiter des pistes d'amélioration de la part de personnes qui ont les compétences techniques du métier.

Nous sommes actuellement le 25 avril 2024 et notre Conseil n'a toujours pas connaissance d'un éventuel mandat d'audit externe et indépendant mandaté par le CODIR.

S'agissant d'une problématique liée à la sécurité de nos concitoyens-intervenants, je ne pense pas qu'il faille perdre trop de temps avant que cela soit mis en œuvre.

Par le biais de cette interpellation, j'aimerais avoir une réponse écrite concernant les mesures déjà prises. Certes, nous avons encore le temps, mais néanmoins à travers cette interpellation j'aimerais avoir une réponse écrite concernant les mesures déjà prises par notre CODIR ainsi que le plan d'action.

- Quoi ?
- Qui ?
- Quand ?
- Comment ?
- Quelle délégation du Conseil intercommunal impliquée ?

Pour rappeler un fait relativement récent, un joyau du lac, le bateau de la CGN « Le Simplon » a subi de graves dégâts. Ceci sans avoir de personnel à bord.

En moins de 10 jours, une enquête indépendante (avec 4 experts indépendants) a été mandatée par la CGN elle-même pour faire la lumière sur cette triste histoire. Et surtout en tirer des leçons.

Pourquoi diable prend-on autant de temps à l'ASR pour tenter d'obtenir des améliorations dans la gestion de la caserne de Vevey (dans laquelle un personnel volontaire donne constamment de son temps) ? »

M. Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) ajoute que la communication orale prévue au point 10.3 répondra peut-être en partie aux questions posées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

9. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

9.1 Comptes 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2024)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

9.2 Rapport de gestion 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2024)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

9.3 Révision partielle des Statuts de l'Association Sécurité Riviera conformément aux dispositions de l'art. 40 (Préavis No 03/2024)

La parole n'est pas demandée.

9.4 Acquisition de mobilier ergonomique et autres équipements (Préavis No 04/2024)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission composée des membres suivants :

Présidence : Gabrielle Heller (La Tour-de-Peilz)

Membres : Susanne Lauber Fürst (Montreux) - Bernard Tschopp (Montreux) - Muriel Higy-Schmidt (Vevey) - Jacques Sauvonnet (Vevey) - Mélanie Wunderli (Blonay-Saint-Légier) - Anne Ducret (Chardonne) - Christin Rütsche (Chardonne) - Bertrand Nanchen (Blonay-Saint-Légier)

9.5 Demande d'exonération du Vibiscum Festival (Préavis No 05/2024)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

10. COMMUNICATION DU COMITÉ DE DIRECTION

10.1 Réponse aux questions de Mme Muriel Higy-Schmidt (Vevey) en lien avec l'interpellation de Monsieur Piero Negro (La Tour-de-Peilz) : « Sécurité des sapeurs-pompiers » (Communication No 04/2024)

Mme Muriel Higy-Schmidt (Vevey) remercie le Comité de direction pour ce complément de réponse.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10.2 Réponse aux questions complémentaires de M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) : « Secutel - reprise de la prestation par le CMS (No 02/2024) : processus de décision au sein de l'ASR et raisons pour lesquelles le Conseil intercommunal n'a pas été informé au préalable » (Communication No 05/2024)

M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) remercie le Comité de direction pour cette réponse très claire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10.3 Communication orale – point de situation sur la motion de M. Héraclès Dellas – audit du SDIS, caserne de Vevey

M. Bernard Degex (Blonay-Saint-Légier) précise que d'un point de vue strictement juridique, cette motion doit être déclarée irrecevable. En effet, elle porte sur un domaine qui ne compte pas parmi les attributions du Conseil intercommunal et qui relève de la sphère de compétence de l'organe exécutif (Comité de direction). Cette irrecevabilité ressort notamment des dispositions de l'article 18 des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera. Elle découle également des règles prévues à l'article 4 alinéa 1 de la Loi sur les communes (LC), applicables par renvoi de l'article 119 alinéa 1 LC. Le caractère irrecevable de la motion a également été confirmé par l'appréciation émise par la Préfecture de la Riviera et du Pays-d'Enhaut, appuyée par un avis émanant de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes.

Néanmoins, sensibles à la thématique évoquée par l'interpellateur et par souci de transparence, le Comité de direction et la Direction souhaitent informer le Conseil intercommunal de différentes démarches concrètes qui ont été entreprises à ce jour. L'ECA, en sa qualité d'autorité de surveillance et conformément aux règles contenues dans le règlement d'application de la loi du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (RLSDIS), est chargé de veiller à l'application par les communes de la loi et de ses règles d'application, en particulier en matière de formation, d'exercices, d'organisation, ainsi que du respect des consignes d'intervention. À ce titre, une rencontre s'est déroulée en date du 26 février 2024, en présence de l'inspecteur cantonal de la défense contre l'incendie et de secours, afin d'entrevoir une possibilité de mandat interne pour un état de situation au sein de la caserne de Vevey. Cette démarche s'inscrit dans les mesures prises à la suite de l'étude de satisfaction réalisée par l'entreprise Valeur Plus SA au mois de mars 2022. Il est bon de rappeler qu'abstraction faite de l'ancienneté des locaux, qui apparaît clairement comme un facteur d'insatisfaction péjorant l'appréciation générale des conditions de travail, l'enquête a mis en lumière des résultats de nature positive et ne révélait rien d'alarmant. Des points d'attention demeurent bien évidemment bien réels et des actions sont entreprises pour permettre la solidarisation de l'ensemble de la caserne autour d'une ligne managériale commune ; la nomination d'un nouveau chef de site y contribue notamment.

Il s'agit donc, en collaboration avec l'ECA, de consolider l'organisation et valider les démarches entreprises au regard des cinq enjeux majeurs révélés par l'étude de satisfaction, à savoir :

- Moderniser les locaux afin d'offrir un environnement de travail accueillant, adéquat et adapté aux normes de qualité en vigueur ;
- Développer une ligne managériale commune empreinte de valeurs afin de solidariser l'ensemble du collectif ;
- Communiquer de manière transparente, uniforme et systématique en respectant la voie hiérarchique ;
- Promouvoir le dispositif de formation interne ;
- Assurer davantage de proximité entre l'État-Major et les équipes.

D'un point de vue opérationnel et de gestion des risques, il s'agit, en parallèle, de mettre en place les mesures transmises en réponse à l'interpellation de M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz). À ce sujet, une réunion a été mise sur pied le 26 mars 2024. Les cadres de la caserne de Vevey y ont notamment pris part, afin de prendre en compte également leurs observations et leur sentiment. Les enjeux mentionnés précédemment demeurent d'actualité et des attentes sont identifiées en termes de prévention des risques psychosociaux, ainsi que de formation en management d'équipes de terrain.

Au niveau institutionnel, le développement progressif d'une politique plus contemporaine de la gestion des ressources humaines suit son cours. En ce sens, l'engagement d'une nouvelle responsable, la mise en place d'un concept de personnes-ressources et le renforcement du partenariat avec le Service de santé et sécurité au travail de l'Hôpital Riviera-Chablais y contribueront certainement. Enfin, il convient de relever la collaboration avec la délégation du personnel, qui est régulièrement informée et consultée dans le cadre des thématiques relevant de sa sphère de compétences. Le Comité de direction et la Direction ne manqueront pas d'informer la commission de gestion sur les démarches entreprises.

M. Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) indique que les réponses contenues dans cette communication ne lui conviennent pas.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10.4 Communication orale en réponse à la question de Mme Corinne Borloz (Corseaux) : enquête de satisfaction auprès de Police Riviera (rappel de la demande de la CoGest de 2023)

M. Bernard Degex (Blonay-Saint-Légier) précise en préambule que la thématique concernée ne relève pas à proprement parler des compétences du Conseil intercommunal (art. 18 des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera et 4 alinéa 1 LC, applicable par renvoi de l'article 119 alinéa 1 LC). Elle porte davantage sur un domaine qui compte parmi les attributions du Comité de direction, à qui il incombe notamment d'exercer à l'égard du personnel les droits et obligations de l'employeur (art. 24 let. c des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera). Cela étant, par souci de transparence et sensible aux objectifs et résultats de la démarche, le Comité de direction juge important de pouvoir fournir au Conseil intercommunal les informations utiles à ce sujet.

En date du 30 novembre 2023, les résultats de l'étude en question ont été présentés au Comité de direction par le directeur de mandats auprès de l'institut d'études et de sondages Mediactif SA. Le taux de retour a été de 84% et le bilan global très contrasté. Au début de cette année, lors des traditionnelles séances d'information destinées à l'ensemble du personnel, une présentation de cette étude a été effectuée en collaboration avec l'intéressé. Elle a également été mise en perspective avec une synthèse des éléments saillants qui sont ressortis des entretiens annuels de collaboration. Sur la base de ces constats, un plan d'action sera progressivement mis en œuvre afin d'améliorer la situation et tenter de mieux répondre à certaines attentes légitimes. Il contiendra des priorités qui auront été fixées lors d'un processus impliquant une consultation de la délégation du personnel et/ou des groupes de travail, en fonction de besoins spécifiques.

Au-delà des appréciations qui les concernent directement, le Comité de direction et la Direction poursuivent activement leurs démarches pour donner une suite constructive et concrète à cette étude. Soucieux de bénéficier d'une expertise de qualité et sur la base de la stratégie proposée, le Comité de direction a confié, lors de sa séance du 21 mars 2024, un mandat à Vicario Consulting SA, à Lausanne, société spécialisée dans le conseil en ressources humaines. L'objectif de ce mandat est notamment de fournir un accompagnement dans le cadre de la gestion d'un changement fondamental de culture et dans l'élaboration de plans d'actions et de mobilisation. Un résultat est attendu, dans la mesure du possible, à la fin du premier semestre 2024. Au vu du contexte qui précède et de manière plus détaillée, les objectifs de cette intervention sont les suivants :

- Comprendre la systémique de la situation actuelle au travers de l'information existante et offrir un regard multiple sur la situation (RH, organisationnel, managérial, etc.) ;
- Partager cette analyse systémique avec les membres de la Direction et développer une compréhension et une vision commune des enjeux de la situation ;
- Co-construire avec le Comité de direction un plan d'action de type feuille de route pour corriger ce qui devrait l'être ;
- Co-construire et associer des éléments d'accompagnement du changement au travers d'un plan de mobilisation en complément du plan d'action ;
- Consolider l'ensemble des travaux dans un rapport reprenant le plan d'action ainsi qu'un plan de mobilisation des personnes dans une perspective d'accompagnement du changement ;
- Établir un bilan et formuler des recommandations concrètes avec un plan d'action et des scénarii d'organisation en fonction de l'analyse du consultant externe, ainsi qu'un plan de mobilisation des personnes autour du changement.

Conscients des enjeux institutionnels, le Comité de direction et la Direction ne manqueront pas d'informer de manière plus détaillée la commission de gestion lors d'une prochaine séance, puis l'ensemble du Conseil intercommunal en fonction de l'évolution du processus.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10.5 Communication orale – présentation RH

M. Bernard Degex (Blonay-Saint-Légier) présente un résumé des différentes démarches et actions concrètes mises en place et/ou en cours au niveau des ressources humaines. *(Cette présentation est transmise par voie électronique à l'ensemble des membres du Conseil à l'issue de la séance)*

À l'issue de cette présentation, des questions sont posées concernant la collaboration avec le service de santé de l'HRC, destinée au service d'ambulances uniquement (contrainte légale), mais qui pourrait être étendue à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices (sapeurs-pompiers, policiers et policières), ainsi que sur la prévoyance professionnelle, basée sur la primauté des prestations, et la possibilité d'un passage à la primauté des cotisations (il faudrait pour cela modifier les conditions de la CIP).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10.6 Communication orale – point de situation relative au deal de rue à Vevey

M. Bernard Degex (Blonay-Saint-Légier) dresse le bilan des actions policières menées durant l'année 2023 et le 1er trimestre 2024 dans le cadre de la lutte contre le trafic de produits stupéfiants en ville de Vevey. Ce bilan évoque également le renforcement du dispositif préventif et répressif, ainsi que l'application des nouvelles règles contenues dans la loi pénale vaudoise concernant les interdictions de périmètre. Depuis le mois de mai 2017, Police Riviera et la Police cantonale vaudoise ont mis en place un dispositif spécifique visant à lutter contre le trafic de produits stupéfiants. Ce dispositif représente une priorité opérationnelle pour les forces de police. Il est régulièrement adapté en fonction de l'évolution de la situation, notamment en réarticulant stratégiquement les moyens et en renforçant la visibilité et les opérations répressives sur l'espace public occupé par les dealers.

Dès le début de l'année 2023, l'opération de lutte contre le deal de rue a été réorientée par Police Riviera sur des actions à vocation répressive dans le secteur de la gare de Vevey et ses alentours, toujours dans le respect du principe de proportionnalité. Ce changement tactique a permis une augmentation significative du nombre d'individus interpellés par les divisions de Proximité et de Police Secours. Police Riviera comptabilise en moyenne 45 à 50 personnes contrôlées par mois. Sur l'année 2023, cela représente 550 à 600 individus, dont 58 étaient signalés par la justice comme étant recherchés. 179 ont fait l'objet d'une dénonciation pour des infractions aux dispositions de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), à la Loi sur les stupéfiants (Lstup), ou de dénonciations en application des dispositions du règlement général de police intercommunal (RGPI).

Le début d'année 2024 marque la mise en application des nouvelles règles de la loi pénale vaudoise (LPén) en matière d'interdiction de périmètre, qui représentent un outil supplémentaire visant à lutter contre le deal de rue. L'art. 25 LPén fixe les modalités pour prononcer une telle mesure et Police Riviera applique rigoureusement ces dispositions dans le cadre de la lutte contre le trafic de produits stupéfiants à Vevey. Les nombreuses opérations se poursuivent, à raison de 3 contrôles par jour, ainsi qu'une opération d'envergure par mois. Parmi les nombreux dealers contrôlés, 14 étaient signalés comme étant recherchés par la justice et 52 ont été dénoncés aux autorités compétentes. Il est également important de relever que la présence policière visant à améliorer le sentiment de sécurité en soirée a été renforcée quotidiennement par la division de Police Secours.

Police Riviera poursuivra ses efforts afin de déstabiliser le milieu du deal de rue au centre de Vevey en y affectant des ressources conséquentes. La collaboration avec les services de la Ville de Vevey se verra renforcée, ainsi qu'avec les différents partenaires concernés. Dans ce contexte, un plan d'action sera progressivement mis en œuvre. La lutte contre le deal de rue, respectivement l'amélioration du sentiment de sécurité dans l'hyper centre de Vevey demeure une préoccupation majeure des Autorités veveysanes et une priorité opérationnelle pour Police Riviera.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10.7 Révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera : présentation

M. Bernard Degex (Blonay-Saint-Légier) présente un résumé des différentes démarches entreprises depuis 2018 concernant la répartition des charges entre les communes, ainsi que la proposition validée par le Comité de direction et les municipalités. *(Cette présentation est transmise par voie électronique à l'ensemble des membres du Conseil à l'issue de la séance)*

À l'issue de cette présentation, des questions sont posées concernant la planification prévisionnelle et la potentielle difficulté de respecter le calendrier prévu, la manière d'adapter le coefficient, le maintien de paliers plutôt que se baser sur le nombre d'habitants (la variante choisie est celle qui a obtenu le consensus au Comité de direction et des municipalités), l'impact relativement peu important pour les communes de la solution choisie (de l'ordre de 2-3%), la question de l'augmentation des charges (28% sur les dix dernières années) qu'il faut absolument contrôler (il est difficile de revaloriser le statut du personnel et les prestations sans gonfler le budget global), la participation des communes à la facture policière (la simulation 2025 montre qu'on est quasi dans la même configuration qu'aux débuts d'ASR), les conséquences si la fusion des communes de Montreux et Veytaux est acceptée (les fusions n'ont pas été prises en compte, uniquement le nombre d'habitants).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. RAPPORTS DES COMMISSIONS

11.1 Rapport de la Commission de prise en considération de la motion de M. Héraclès Dellas relative à la modification des Statuts de l'ASR

M. Yvan Cornu (Vevey) donne quelques informations sur les délibérations de la commission avant de lire les conclusions de son rapport.

M. Cédric Bussy (Vevey) souhaite émettre un vœu à l'attention du Comité de direction, à savoir que s'il décidait d'opposer un contre-projet, qu'il se saisisse de cette occasion pour élargir la réflexion à sa propre gouvernance et à la manière dont il s'organise.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une large majorité (quatre abstentions), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu la motion de M. Héraclès Dellas intitulée « Proposition de modifications des statuts de l'ASR »,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre en considération la motion de M. Héraclès Dellas intitulée « Proposition de modifications des statuts de l'ASR » et de la transmettre au Comité de direction pour étude et rapport, en tenant compte des recommandations émises par la commission.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) relaie une question posée par la commission des finances de La Tour-de-Peilz. La commission s'intéresse certes au budget communal, mais aussi aux participations à certaines associations intercommunales. Elle se pose la question de l'impact que pourrait avoir le retrait de Blonay-Saint-Légier de l'ASR sur les finances communales. Les représentants boélands au sein de

l'ASR souhaitent donc que le Comité de direction mette en œuvre une étude afin d'examiner l'impact financier que pourrait avoir un éventuel départ de Blonay-Saint-Légier.

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) répond que le Comité de direction attend la décision de la Commune de Blonay-Saint-Légier le 30 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h15.

**CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

Le Président
Clément **TOLUSSO**



La Secrétaire
Carole **DIND**

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS No 06/2024
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

Budget 2025
de l'Association de communes Sécurité Riviera

Séances de commission : mardis 02.07.2024 (sans Comité de direction) et 27.08.2024 (avec Comité de direction) – 19h.00 – Salle du Comité de direction, rue du Lac 118, 1815 Clarens

TABLE DES MATIERES

1	Préambule.....	3
2	Principes généraux	3
3	Objet du préavis	3
4	Analyse des écarts.....	4
4.1	Budget total	4
4.2	Signalisation & Stationnement.....	4
4.2.1	Stationnement : CHF 1'101'026 d'augmentation des revenus nets :	4
4.2.2	Signalisation : CHF -81'664 de baisse des charges :	5
4.3	Autres services (601 à 608, 650 et 660).....	5
4.3.1	Autorités et personnel (30)	7
4.3.2	Amortissement (33)	10
4.3.3	Informatique	11
4.3.4	Autres.....	13
4.3.5	Revenus.....	14
5	Investissements	15
5.1	Amortissements.....	15
5.2	Plan d'investissements pour les années 2025 à 2027	16
6	Projets de budget 2025	18
6.1	Répartition communale avec nouvelle clé.....	18
6.2	Répartition communale avec ancienne clé	18
6.3	Résultats	19
7	Conclusion	19

Documents annexés :

- Budget 2025, incluant :
- charges par nature
- revenus par nature
- charges et revenus par cellule opérationnelle
- répartition par commune

Rappel des dénominations du plan comptable :

600	Autorités
601	Direction & Services
602	Chancellerie
603	Police
605	Ambulance
606	UTLI
607	Amendes d'ordre
608	Police du commerce
609	Signalisation
610.01	Stationnement Montreux
610.02	Stationnement Vevey
610.03	Stationnement La Tour-de-Peilz
650	SDIS
660	Protection civile

1 Préambule

Le budget de l'Association de communes Sécurité Riviera (ci-après : ASR) pour l'année 2025 devrait être adopté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 26 septembre 2024.

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956, le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2025. Celui-ci est établi conformément au Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, ainsi qu'aux directives cantonales régissant la matière.

2 Principes généraux

Selon les dispositions de l'article 35, alinéa 3, des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera (ci-après : Statuts), le budget doit être approuvé par le Conseil intercommunal avant le 30 septembre. Le budget 2025 respecte les principes généraux développés dans le cadre du préavis adopté en 2006 par l'ensemble des conseils communaux des communes membres de l'ASR.

Conformément à l'article 34 des Statuts, la répartition des charges et des revenus des services 600 à 608 est effectuée sur l'ensemble des communes selon une clé de répartition établie. Pour les services 609, 650 et 660, cette répartition se fait au prorata du nombre d'habitants des communes concernées, impliquant trois communes pour la signalisation et douze pour la protection civile.

En ce qui concerne les Offices du stationnement (610), qui affichent tous un exercice bénéficiaire, les recettes reviennent aux communes respectives, qui prennent en charge les investissements matériels, notamment en ce qui concerne les parcomètres. Une particularité pour la Commune de Vevey doit être soulignée : l'Office du Stationnement gère le parking Vieille Ville (ex Panorama). Cela explique pourquoi, au moment de la répartition, le résidu de charges pour cette commune à coefficient 6 est relativement faible, surtout lors d'une analyse rapide du coût par habitant.

Le recensement de la population utilisé pour la répartition budgétaire provient des statistiques officielles de l'État de Vaud à la date du 31.12.2023.

3 Objet du préavis

Le budget 2025 se présente de la manière suivante :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 608, 650 et 66	CHF 40'143'062.00
Total des revenus brutes pour les comptes 600 à 608, 650 et 66	-CHF 11'127'958.00
Soit une charge nette de	CHF 29'015'104.00
Total des revenus nets des comptes 609 et 610	-CHF 4'432'581.00
Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF 24'582'523.00

Le montant total des subventions à répartir entre les différentes communes, selon les clés de répartition mentionnées précédemment, est donc de CHF 24'582'523.

4 Analyse des écarts

4.1 Budget total

Par service		2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
600	Autorités	358'936.00	373'516.00	367'110.00	341'264.14	-14'580.00	-4%
601.01	SG	563'299.00	531'635.00	500'148.00	510'206.60	31'664.00	6%
601	Direction	2'124'539.00	2'066'848.00	1'922'986.00	1'574'192.47	57'691.00	3%
602	Chancellerie	189'784.00	186'369.00	190'527.00	91'307.24	3'415.00	2%
603	Police	18'218'943.00	17'531'140.00	17'669'159.00	15'764'082.87	687'803.00	4%
605	Ambulance	434'997.00	547'650.00	556'603.00	311'652.50	-112'653.00	-26%
606	UTLI	1'190'892.00	1'133'482.00	1'034'334.00	919'702.07	57'410.00	5%
	Amendes						
607	d'ordre	751'319.00	636'888.00	509'582.00	600'367.24	114'431.00	15%
608	Polcom	388'990.00	358'012.00	347'412.00	254'050.12	30'978.00	8%
609	Signalisation	1'254'306.00	1'335'970.00	1'269'526.00	1'240'385.54	-81'664.00	-7%
610		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01	St. Montreux	-1'937'797.00	-1'554'830.00	-1'624'918.00	-1'530'866.18	-382'967.00	20%
610.02	St. Vevey	-3'345'998.00	-2'764'226.00	-3'199'209.00	-3'936'674.39	-581'772.00	17%
	St. La Tour-de-						
610.03	Peilz	-403'092.00	-266'805.00	-256'395.00	-479'215.64	-136'287.00	34%
650	SDIS	2'725'797.00	2'710'484.00	2'639'786.00	2'400'459.39	15'313.00	1%
660	PCi	2'067'608.00	2'055'876.00	2'048'976.00	1'872'410.86	11'732.00	1%
Total général		24'582'523.00	24'882'009.00	23'975'627.00	19'933'324.83	-299'486.00	-1%

Pour 2025, le budget prévisionnel s'établit à CHF 24'582'523, affichant une réduction de CHF -299'486, soit une baisse de 1% par rapport à l'année précédente, où le budget s'élevait à CHF 24'882'009. Cette réduction est notable, étant donné le contexte de nouvelles dépenses incompressibles telles qu'une augmentation significative des coûts de loyer et des investissements conséquents en matière d'informatique.

4.2 Signalisation & Stationnement

Par service		2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
609	Signalisation	1'254'306.00	1'335'970.00	1'269'526.00	1'240'385.54	-81'664.00	-7%
610		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01	St. Montreux	-1'937'797.00	-1'554'830.00	-1'624'918.00	-1'530'866.18	-382'967.00	20%
610.02	St. Vevey	-3'345'998.00	-2'764'226.00	-3'199'209.00	-3'936'674.39	-581'772.00	17%
	St. La Tour-de-						
610.03	Peilz	-403'092.00	-266'805.00	-256'395.00	-479'215.64	-136'287.00	34%
Total général		-4'432'581.00	-3'249'891.00	-3'810'996.00	-4'706'370.67	-1'182'690.00	27%

La réduction budgétaire évoquée plus haut résulte principalement de l'augmentation des revenus nets, qui s'élèvent à CHF 1'182'690, en application des dispositions prévues dans les contrats de prestations en matière de signalisation et de stationnement actuellement en vigueur entre l'ASR et les communes de Vevey, Montreux, et La Tour-de-Peilz. Cette hausse significative de revenus nets contribue en grande partie à compenser les augmentations budgétaires observées dans les autres services de l'ASR pour ces communes, notamment à Vevey et Montreux. Elle permettrait également de limiter les impacts des coûts du changement de coefficient au profit des communes de Blonay – Saint-Légier et La Tour-de-Peilz.

4.2.1 Stationnement : CHF 1'101'026 d'augmentation des revenus nets :

- Augmentation des revenus stationnement de CHF 1'355k

Cette augmentation est basée sur une adaptation des revenus, compte tenu des résultats pour l'année 2023 qui étaient bien supérieurs à ceux budgétés. Cette hausse résulte de l'instauration du stationnement payant le dimanche et les jours fériés dans les communes de Vevey et La Tour-de-Peilz, mise en place durant le second semestre de l'année précédente. Une démarche similaire étant entrée en vigueur en mars 2024 à Montreux, nous avons également provisionné une augmentation des revenus pour cette commune.

- Augmentation des charges de CHF 254k

CHF 122'616 d'augmentation des charges salariales provient, d'une part, d'une hausse d'environ CHF 50k, due à l'évolution normale de l'échelle de salaire GESPER et à l'IPC provisionné à 1%, et d'autre part, d'une augmentation des ETP de 1.6, liée à la mise en place des contrôles de stationnement le dimanche. En outre, une augmentation des charges de fonctionnement de CHF 152k est principalement liée à des projets informatiques. Plusieurs changements sont prévus en 2025, notamment :

- Le renouvellement du système de gestion des macarons devenu obsolète (CHF 60'000 d'investissement et CHF 35'000 pour les coûts d'exploitation annuels).
- La mise en place d'un nouveau système VDI pour la connexion au réseau de la police cantonale (accès JEP et Graphite), annoncé par le Canton pour 2025.
- L'augmentation des coûts d'exploitation annuels pour les switches et éléments réseau, selon la proposition N°54/2024 du 18 avril au Comité de Direction.

Il est à noter que CHF 21k de moins ont été budgétés pour les charges de formation.

4.2.2 Signalisation : CHF -81'664 de baisse des charges :

La baisse des charges s'explique principalement par une diminution des charges de personnel, en raison de départs à la retraite et d'une réduction de 0.4 ETP dans le service de signalisation. Ces 0.4 ETP ont été transférés au service 607 Amendes d'ordre afin de renforcer légèrement leur effectif.

Il est à noter que le compte 609.3141 inclut désormais une part des frais de conciergerie de CHF 12'500 pour les locaux de Vevey, qui n'avait pas été budgétée en 2024 en raison de la rénovation de ces locaux.

4.3 Autres services (601 à 608, 650 et 660)

Par service -		2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
600	Autorités	358'936.00	373'516.00	367'110.00	341'264.14	-14'580.00	-4%
601	Direction	2'124'539.00	2'066'848.00	1'922'986.00	1'574'192.47	57'691.00	3%
601.01	SG	563'299.00	531'635.00	500'148.00	510'206.60	31'664.00	6%
602	Chancellerie	189'784.00	186'369.00	190'527.00	91'307.24	3'415.00	2%
603	Police	18'218'943.00	17'531'140.00	17'669'159.00	15'764'082.87	687'803.00	4%
605	Ambulance	434'997.00	547'650.00	556'603.00	311'652.50	-112'653.00	-26%
606	UTLI	1'190'892.00	1'133'482.00	1'034'334.00	919'702.07	57'410.00	5%
	Amendes						
607	d'ordre	751'319.00	636'888.00	509'582.00	600'367.24	114'431.00	15%
608	Polcom	388'990.00	358'012.00	347'412.00	254'050.12	30'978.00	8%
650	SDIS	2'725'797.00	2'710'484.00	2'639'786.00	2'400'459.39	15'313.00	1%
660	PCi	2'067'608.00	2'055'876.00	2'048'976.00	1'872'410.86	11'732.00	1%
Total général		29'015'104.00	28'131'900.00	27'786'623.00	24'639'895.45	883'204.00	3%

En ne prenant pas en compte les montants en lien avec les contrats de prestations, le budget global de l'ASR pour 2025 montre une augmentation nette de CHF 883'204, représentant une croissance de 3% par rapport à 2024.

Groupe nature	2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
3	39'671'062.00	39'073'264.00	38'329'306.00	35'741'854.68	597'798.00	2%
4	-10'655'958.00	-10'941'364.00	-10'542'683.00	-11'102'159.18	285'406.00	-3%
Total général	29'015'104.00	28'131'900.00	27'786'623.00	24'639'695.50	883'204.00	3%

En détail, l'augmentation du budget observée peut être scindée en deux mouvements financiers distincts : une augmentation des charges de CHF 597'798, représentant une hausse de 2%, et une diminution des revenus de CHF 285'406, soit une baisse de 3%.

Les principales sources de l'augmentation des charges sont résumées ci-dessous et feront l'objet d'un développement spécifique dans les sections suivantes du rapport :

- **Autorités et personnel (30)** : Le budget 2025 affiche une augmentation de CHF 191'768 par rapport au budget de 2024. Il est à noter qu'il faut tenir compte des augmentations incompressibles de CHF 650'000 dues à l'IPC (+CHF 300'000) et à l'évolution de l'échelle des salaires GESPER (+CHF 350'000). Après un écart significatif entre le budget et les comptes de 2023, un examen approfondi a été effectué pour affiner les provisions de charges, tenant compte des départs à la retraite et du temps nécessaire pour compléter l'effectif.
- **Amortissement (33)** : Une réduction de CHF -343'261 est observée, principalement due à l'abandon de pertes sur débiteurs significatives pour le Service d'ambulances et l'arrêt de l'investissement pour la rénovation des locaux de Clarens. Cette diminution intervient malgré d'importants investissements en informatique.
- **Informatique** : Une augmentation de CHF 396'025 alloués dans les comptes de nature 3111.01, 3151.01, et 3182, destinés à l'amélioration des infrastructures technologiques et des systèmes informatiques.
- **Loyer (3161)** : CHF 237'557 dont CHF 220'000 spécifiquement pour le site de Clarens. Le reste de l'augmentation concerne les locaux de Vevey. Actuellement, l'ASR bénéficie d'un loyer significativement inférieur aux coûts du marché pour le site de Clarens. Depuis l'acquisition de ce bien par un nouveau bailleur, celui-ci cherche à réajuster ces loyers pour s'aligner sur les prix du marché. Étant donné la vétusté des locaux, cette augmentation de loyer sera accompagnée de rénovations. Pour Vevey, une ristourne de loyer a été appliquée durant les travaux réalisés en 2023 et 2024.
- **Honoraires (3185)** : CHF 121'550 représentent l'augmentation totale des coûts, principalement due à des dépenses liées au compte 601.3185. Cette augmentation se décompose comme suit: CHF 60'000 alloués à des campagnes de sensibilisation et d'information pour la Maison de la sécurité publique, CHF 50'000 destinés à un mandat d'aide au maître d'ouvrage pour soutenir la gestion et la supervision du projet. De plus, une augmentation de CHF 7'500 est prévue pour le budget de la cellule Communication et Relations publiques sous le compte 601.01.3185, qui disposait auparavant d'un montant très bas.
- **Autres** : Une augmentation de CHF 114'258 est observée dans les autres comptes, qui sera détaillée ultérieurement dans un point spécifique du rapport. Cette hausse couvre divers postes budgétaires mineurs, chacun contribuant à l'ajustement global des dépenses pour répondre aux besoins opérationnels et stratégiques de l'année à venir.

La principale source de diminution des revenus pour l'année 2025 est liée à une erreur de calcul en 2024 dans la subvention prospective de la DGS, résultant en une réduction des revenus 2025 de CHF 320'000 par rapport à 2024. Cette situation découle de la manière dont les subventions sont calculées, fonctionnant selon le principe des vases communicants, basé sur les éléments suivants :

- les charges standardisées acceptées par la DGS pour notre service ambulance,
- revenu net encaissé de la facturation
 - = la subvention prospective.

En 2024, une erreur s'est produite lors de la préparation du budget : les revenus de la facturation ont été augmentés sur la base d'une hausse des revenus effectifs en 2022, sans toutefois ajuster la subvention prospective en conséquence.

4.3.1 Autorités et personnel (30)

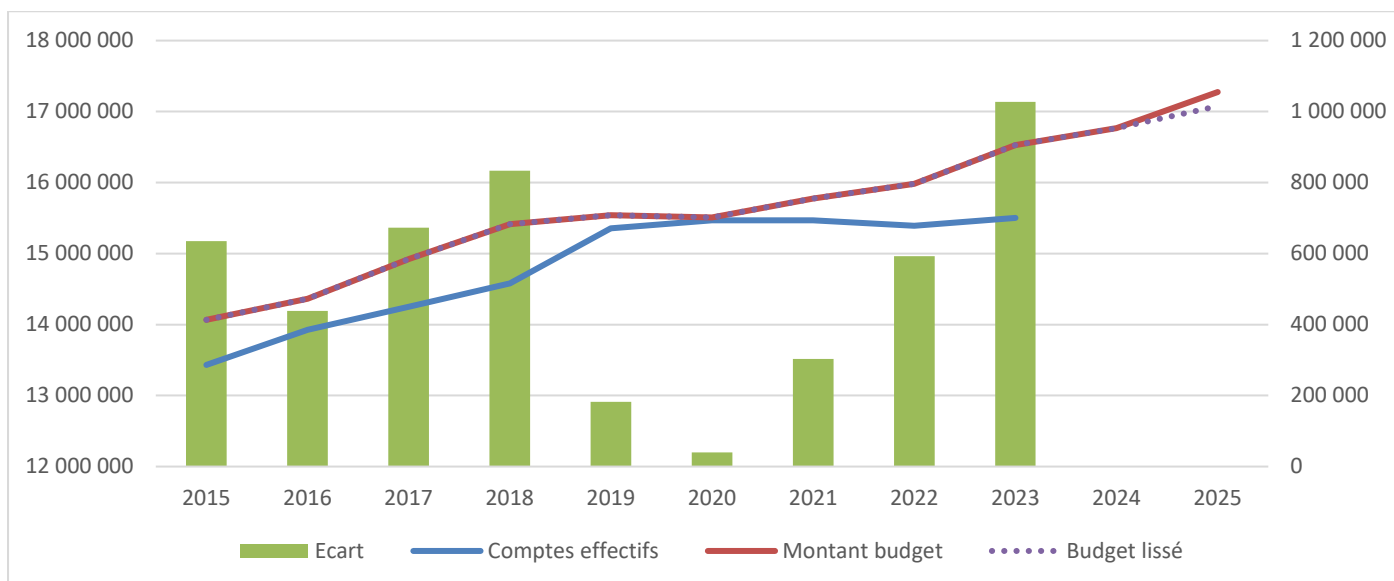
4.3.1.1 Echelle des traitements (comptes xxx.3011 et suivants)

Nature	Desc N° compte	2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
300	Autorités et commissions	316'866.00	312'386.00	304'700.00	293'803.46	4'480.00	1%
301	Personnel Administratif	24'842'321.50	24'522'106.00	23'784'567.00	22'890'543.13	320'215.50	1%
303	Charges sociales 1er pilier	2'220'365.00	2'204'271.00	2'142'895.00	2'014'306.05	16'094.00	1%
304	Caisse de pension	3'663'245.00	3'728'898.00	3'591'131.00	3'424'575.85	-65'653.00	-2%
305	Assurance accidents	375'222.00	370'615.00	359'061.00	274'642.70	4'607.00	1%
306	Débours	397'770.00	403'870.00	390'150.00	314'888.41	-6'100.00	-2%
309	Autres frais	576'465.00	658'340.00	602'715.00	504'780.71	-81'875.00	14%
Total général		32'392'254.50	32'200'486.00	31'175'219.00	29'717'540.31	191'768.50	1%

Malgré une augmentation de CHF 300k due à l'IPC à 1% et de CHF 355k provenant de l'évolution de l'échelle GESPER, les charges salariales ont seulement augmenté de CHF 191k, et ce malgré quelques augmentations d'ETP. Ceci est principalement dû aux éléments suivants :

- Une diminution de CHF 65k des cotisations CIP, suite à une baisse du taux patronal de 18.5% au lieu de 19%
- Une réduction de CHF 82k provenant principalement des diminutions des frais de formation (compte 3091), en particulier pour le Service de police. Ce compte a été réévalué suite à l'écart significatif entre le budget 2023 et les comptes réels.

4.3.1.2 Lissage charges salariales Police (603 & 604)



Comme le montre ce graphique, représentant l'évolution des écarts entre les comptes réels et les budgets de 2015 à 2025, nous observons une différence significative d'un peu plus d'un million entre les comptes 2023 et le budget 2023. Cette différence semble provenir de causes telles qu'un manque de prévisions concernant les rotations des effectifs de police ou encore les départs à la retraite.

Afin de remédier à cette situation, il nous a semblé envisageable d'infléchir la courbe en 2025, comme cela a été fait en 2019 et 2020, en allouant au Service de police un budget réduit de CHF 200'000. Il est à noter que nous avons déjà corrigé une erreur récurrente dans notre budgétisation concernant les aspirants, qui étaient budgétés sur une année entière alors qu'ils prenaient leur fonction en août, ce qui a également permis une économie de CHF 200k.

Nous pensons que cette approche contribuera à aligner les coûts effectifs sur le budget prévu et à éviter des écarts aussi importants à l'avenir.

4.3.1.3 Evolution des coûts et des effectifs

Le tableau ci-dessous résume les charges salariales par service sans les débours (306) et autres frais (309) :

Par service	2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
600 Autorités	317'436.00	312'956.00	305'270.00	294'343.21	4'480.00	1%
601 Direction	1'578'029.00	1'519'698.00	1'511'062.00	1'392'957.55	58'331.00	4%
601.01 SG	475'659.00	438'765.00	407'064.00	444'316.16	36'894.00	8%
602 Chancellerie	545'335.00	536'579.00	526'197.00	541'977.75	8'756.00	2%
603 Police	17'075'303.00	16'764'883.00	16'529'524.00	15'502'418.20	310'420.00	2%
605 Ambulance	4'513'069.00	4'666'724.00	4'302'503.00	4'314'535.05	-153'655.00	-3%
606 UTLI	990'734.00	977'332.00	845'494.00	779'805.04	13'402.00	1%
607 Amendes d'ordre	682'869.00	629'042.00	591'158.00	601'999.60	53'827.00	8%
608 Polcom	1'082'110.00	1'127'362.00	1'161'732.00	1'124'112.10	-45'252.00	-4%
650 SDIS	2'832'289.00	2'799'342.00	2'625'413.00	2'734'573.05	32'947.00	1%
660 PCi	1'325'186.50	1'365'593.00	1'376'937.00	1'166'833.48	-40'406.50	-3%
Total général	31'418'019.50	31'138'276.00	30'182'354.00	28'897'871.19	279'743.50	1%

Le tableau ci-après récapitule l'effectif complet de l'Association de communes Sécurité Riviera :

		EPT budget 2022	EPT budget 2023	EPT budget 2024	EPT budget 2025
Direction + Services généraux	601	10.4	11.5	11.5	11.6
Chancellerie	602	4.5	4.5	4.5	4.5
Police Riviera	603	108	116	116	121.2
Ambulance Riviera	605	29.2	30.2	31.2	31.2
UTLI	606	7.2	6.2	7.2	7.5
Amendes d'ordre	607	5	5	5	5.5
Office du commerce et des manifestations (OCM)	608	7.7	7.7	7.7	7.7
Signalisation	609	8	8	8	7.6
Offices du stationnement	610	22.4	22.4	23.4	25
SDIS Riviera	650	9.5	9.5	9.5	9.5
Protection Civile Riviera	660	7.5	7.5	7.5	7.5
Total		224.4	228.5	231.5	238.8
Augmentation EPT en 2025 :			7.3		

Direction et Services généraux :

Un poste de secrétaire RH à 0.9 ETP en CDD, mais intégré au nombre budgété en 2024, a été remplacé par un poste d'assistant RH à 0.8 ETP, et le poste de communication à 0.3 ETP a été augmenté à 0.5 ETP.

Il est à noter qu'un ETP, à un taux d'activité à définir, a également été budgété dans le compte 601.3012 « Personnel occasionnel » pour un chef de projet en CDD dans le cadre du projet de la Maison de la sécurité publique. Nous l'avons appréhendé en tant que personnel occasionnel afin d'éviter de créer un nouveau poste pérenne.

Police :

Afin de se prémunir d'une potentielle pénurie et d'anticiper les effets de la mobilité professionnelle dans ce domaine d'activité, l'augmentation de 5 ETP concerne l'engagement de nouveaux aspirants prévus en 2025. Le 0.2 ETP supplémentaire provient de la création d'un poste de Remplaçant chef d'unité de police de proximité de 1 ETP. Toutefois, des allègements de taux demandés par certains collaborateurs, pour un total

de 0.8 ETP, ont permis de limiter cette augmentation. Pour mémoire l'Unité de prévention a été intégrée dans le service en 2023 et explique l'augmentation d'ETP intervenue entre 2022 et 2023.

UTLI :

L'augmentation globale de 0.3 ETP est due à un ajustement des ressources en vue des changements engendrés par la nouvelle stratégie informatique de l'ASR, due notamment à la résiliation de la convention informatique opérée par la commune de Montreux. Il est précisé que dans cette optique, un ETP avait d'ores et déjà été prévu au budget 2024.

Amendes d'ordre :

Les amendes d'ordre (Office de la mobilité) ont vu leurs effectifs augmenter de 0.5 ETP suite à la réallocation d'une part d'ETP (0.4) provenant de la Signalisation. La différence de 0.1 ETP provient de l'ajustement du cahier des charges.

Stationnement :

Enfin, 1.6 ETP viennent renforcer l'équipe suite à la mise en place du contrôle de stationnement le dimanche et jours fériés souhaitée par plusieurs villes. Il est précisé que cela engendrera des recettes supplémentaires qui devraient permettre d'autofinancer ces nouvelles ressources.

4.3.2 Amortissement (33)

Par nature	Desc N° compte	2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
330	Amortissement du patrimoine financier	120'000.00	324'000.00	277'000.00	368'325.28	-204'000.00	170%
331	Amortissements patrimoine adm.	704'538.00	843'799.00	615'476.00	164'479.00	-139'261.00	-20%
Total général		824'538.00	1'167'799.00	892'476.00	532'804.28	-343'261.00	-42%

Les amortissements du patrimoine financier (comptes 330) ont diminué de 170% par rapport à 2024. A la suite de la réforme du DISCUP, le Service d'ambulances devrait externaliser sa facturation à la centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV). Cette mesure devrait éliminer la nécessité de provisionner des pertes sur débiteurs, qui s'élevaient à CHF 300'000 au budget 2024. Toutefois, nous avons conservé une provision de CHF 80'000 afin de gérer adéquatement la période de transition. Pour les autres services, aucun changement notable n'est à signaler.

Les détails des amortissements des équipements (331) sont illustrés dans le tableau ci-dessous :

Par service		2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
601	Direction	112'798.00	200'200.00	7'664.00	786.65	-87'402.00	-77%
601.01	SG	1'200.00	500.00	614.00	181.53	700.00	58%
602	Chancellerie	7'079.00	6'000.00	6'230.00	363.07	1'079.00	15%
603	Police	347'280.00	424'297.00	429'110.00	105'085.89	-77'017.00	-22%
605	Ambulance	116'528.00	108'102.00	109'360.00	46'560.74	8'426.00	7%
606	UTLI	3'200.00	1'400.00	9'940.00	484.09	1'800.00	56%
607	A. d'ordre	2'800.00	1'200.00	1'434.00	423.58	1'600.00	57%
608	Polcom	36'240.00	30'200.00	1'640.00	484.09	6'040.00	17%
650	SDIS	43'983.00	43'500.00	29'844.00	6'881.94	483.00	1%
660	PCi	33'430.00	28'400.00	19'640.00	3'227.42	5'030.00	15%
Total général		704'538.00	843'799.00	615'476.00	164'479.00	-139'261.00	-20%

Deux phénomènes antagonistes se compensent de manière significative :

Augmentation des charges d'amortissement :

1. Nouveaux investissements : une hausse totale de CHF 68'000 est observée dans l'ensemble des services de l'ASR, résultant principalement de l'acquisition de nouveaux équipements et services informatiques. Cette augmentation inclut CHF 500'000 investis dans la nouvelle structure informatique, CHF 180'000 dans le réseau mobile EMM.
2. Maison de la sécurité publique : en 2025, de nouveaux amortissements de CHF 95'200 débiteront, suite aux dépenses engagées pour le plan d'affectation.
3. Acquisition de véhicules : de nouveaux véhicules, qui seront mis en circulation en 2025, engendreront une augmentation des amortissements d'environ CHF 40'000.

Réduction des charges d'amortissement :

1. Rénovation des locaux de Clarens : CHF 120'000 initialement provisionnés pour la rénovation des locaux ne seront finalement pas utilisés car le bailleur s'occupera directement de cette rénovation, annulant ainsi l'amortissement prévu sur 10 ans. Cette économie est toutefois contrebalancée par une prévision d'augmentation du loyer annuel de CHF 220'000.
2. Report d'acquisition de véhicules : le report de l'acquisition de certains véhicules prévus en 2023 et 2024 a permis de réaliser des économies d'amortissement d'environ CHF 140'000. Ce report concerne principalement le compte 603.3313. Les véhicules de police, habituellement amortis sur trois ans en raison de leur utilisation intensive, peuvent voir leur remplacement prolongé en fonction de plusieurs critères, notamment si les coûts d'entretien restent maîtrisés.
3. Il est important de noter qu'afin de mitiger les écarts rencontrés entre le budget et les comptes comme en 2023, une modification a été apportée au calcul des amortissements. Pour les nouveaux investissements mis en circulation en 2025, l'amortissement ne commencera plus au 1er janvier, mais au 1er juillet. Cet ajustement vise à éviter la surévaluation des amortissements lors de l'année de mise en service.

4.3.3 Informatique

Par nature	2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
3111.01	291'200.00	196'700.00	273'000.00	178'130.09	94'500.00	32%
3151.01	996'375.00	763'020.00	976'320.00	708'877.60	233'355.00	23%
3182	366'340.00	298'170.00	349'045.00	272'346.14	68'170.00	19%
Total général	1'653'915.00	1'257'890.00	1'598'365.00	1'159'353.83	396'025.00	24%

Augmentation de CHF 68k (3182 - Téléphones) :

Plusieurs facteurs contribuent à l'augmentation de ce compte :

Tout d'abord, CHF 64k sont alloués à des abonnements supplémentaires pour les smartphones du personnel des Services d'ambulances et de police (603 et 605). Comme le projet Odyssée a été interrompu, la mise en place d'un réseau interne sécurisé a été décidée afin de gagner en confidentialité. Plusieurs projets ont été entrepris pour y parvenir, notamment en fournissant un smartphone au personnel des services précités afin de bien séparer les données et les activités professionnelles de leurs activités personnelles.

En lien avec les smartphones, CHF 26k (CHF 30k avec stationnement) sont prévus pour le système Swisscom EMM, qui permettra de gérer ces appareils via une application dédiée. Cette application assurera la gestion des abonnements, les mises à jour et la sécurité des appareils en interne.

Par ailleurs, une réserve de CHF 10k va être constituée pour la réparation et le remplacement des smartphones EMM (606), en raison du risque accru de perte ou de casse avec chaque policier et ambulancier disposant d'un appareil. Cette estimation sera réévaluée lors des prochains budgets à partir de 2026.

En revanche, le compte a également vu une réduction de CHF 23k, principalement en raison d'une diminution des frais d'exploitation pour Polycom (CHF -10k pour police et CHF -13k pour les autres).

Augmentation de CHF 95k (3111.01 - Achats matériels informatique) :

L'augmentation de ce compte s'explique de plusieurs manières :

Nous avons notamment prévu l'acquisition d'un nouveau module RH (CHF 36k) car notre système actuel est obsolète. Ce nouveau module permettra entre autres l'intégration du système d'évaluation annuel. De plus, une mise à jour de la base de données Zeit (CHF 10k), relative à la gestion du temps, est souhaitée car elle ne correspond plus à notre structure organisationnelle actuelle.

Le renouvellement des postes de travail (CHF 43k) est nécessaire, car plusieurs machines, dont le remplacement a été retardé lors du COVID et la mise en place du télétravail, doivent désormais être remplacées.

Les licences SAT (CHF 24k) sont prévues pour gérer une augmentation des infractions radar avec le projet SAT sur la Riviera.

Un nouveau système de gestion CID (CHF 11k) permettra de gérer l'inventaire et les commandes en ligne pour l'équipement des policiers. Une provision de CHF 10k sur le compte 603.3111.01 est allouée pour les éventuels travaux en lien avec la rénovation du 2m2c, ainsi que pour l'installation du local « police judiciaire » que nous partagerons avec la police cantonale.

Le renouvellement des tablettes et postes de travail (CHF 10k) pour le personnel de la Chancellerie est nécessaire à assurer le traitement efficace des tâches, notamment celles résultant de la notification des actes de poursuite (commandements de payer). Enfin, une provision de CHF 30k est prévue pour les opérations en lien avec le renouvellement du Registre des entreprises.

Augmentation de CHF 233k (3151.01 - Entretien du matériel informatique) :

Différents éléments justifient l'augmentation de ce compte :

Un montant de CHF 104k, de CHF 120k avec le service de stationnement, est prévu pour le nouveau système VDI Polcant. Ce système permettra la connexion au réseau cantonal vaudois, offrant un accès JEP et Graphite. Le Canton a annoncé ce déploiement pour 2025 au coût de CHF 800 par poste de travail et par année, sans toutefois confirmer une date de mise en service.

CHF 74k pour le Service de police (603), CHF 85k avec les frais de stationnement, sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du système de saisie des amendes d'ordre sur smartphones, qui permet notamment de procéder à cette opération directement sur le terrain. Ce système étendra ses fonctionnalités à l'ensemble du personnel verbalisant, contrairement au système actuel limité aux ASP.

Concernant la maintenance, CHF 14k sont alloués aux switches et éléments de réseau du Service de police, en réponse à la proposition au Comité de direction 54/2024 du 18 avril 2024.

CHF 15k sont alloués pour gérer l'augmentation des coûts d'exploitation du système Abraxas SAT (607) avec la mise en place du projet SAT sur la Riviera. CHF 13k sont destinés à la maintenance d'Epsipol (607), le nouveau système de paiement en ligne des amendes, avec des détails disponibles dans la proposition 68/2002 et adaptés directement dans le budget 2025 pour répondre aux besoins du local de la police judiciaire partagé avec la police cantonale sur le site de la maison des congrès.

Enfin, un budget de CHF 20k est également prévu pour les coûts d'exploitation du nouveau module RH (601).

4.3.4 Autres

Par service		2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
600	Autorités	12'700.00	31'100.00	30'690.00	23'928.01	-18'400.00	-145%
601	Direction	139'000.00	130'950.00	118'410.00	128'446.12	8'050.00	6%
601.01	SG	4'900.00	6'440.00	6'860.00	2'734.98	-1'540.00	-31%
602	Chancellerie	32'530.00	37'350.00	34'180.00	28'536.21	-4'820.00	-15%
603	Police	758'220.00	694'960.00	772'940.00	727'107.58	63'260.00	8%
605	Ambulance	439'600.00	483'600.00	502'550.00	456'974.17	-44'000.00	-10%
606	UTLI	59'820.00	49'400.00	39'450.00	41'582.84	10'420.00	17%
607	A. d'ordre	531'050.00	485'600.00	507'390.00	498'042.23	45'450.00	9%
608	Polcom	61'000.00	69'800.00	59'040.00	53'225.07	-8'800.00	-14%
650	SDIS	298'460.00	271'520.00	267'270.00	246'113.37	26'940.00	9%
660	PCi	748'834.50	716'136.00	768'447.00	719'707.90	32'698.50	4%
Total général		3'086'114.50	2'976'856.00	3'107'227.00	2'926'398.48	109'258.50	4%

Les principales raisons de ces hausses se retrouvent résumées ci-dessous :

4.3.4.1 600 Autorités : CHF -18'400

Cela concerne principalement le compte Cotisations 600.3193, où un montant de CHF 6'000 avait été mal placé pendant des années, car il concernait en réalité le compte 603.3193. Au lieu de devoir effectuer une correction en fin d'année, nous avons décidé de l'intégrer directement dans le budget. Les autres montants proviennent d'ajustements suite à la différence observée entre les dépenses effectives et le budget en 2023. Ceci a été fait dans le but d'éviter au maximum les écarts trop importants.

4.3.4.2 603 Police : CHF 63'260

- Équipements spécialisés (3116) : +CHF 23'600 - Achat de divers équipements pour les locaux de Vevey, totalisant environ CHF 60k, mais compensé par des économies réalisées ailleurs. Ce montant comprend notamment l'achat de caméras et d'un interphone prévu pour le chantier de Vevey. Certains équipements prévus ne pourront pas être mis en place en 2024, faute de financement. C'est donc ce montant qui sera utilisé pour compléter les équipements en 2025.
- Matériel radio (3116.01) : +CHF 29'300 - Acquisition d'un système Prescom pour CHF 22k et de radios pour les aspirants pour CHF 8k. Ce budget permet de doubler l'infrastructure Prescom (radio) afin de garantir un fonctionnement continu et efficace.
- Entretien des bâtiments (3141) : +CHF 36'000 - Environ CHF 70k de frais de conciergerie pour les locaux de Vevey, dont CHF 45k attribués spécifiquement au Service de police, ces coûts étant partiellement compensés par des économies réalisées dans d'autres postes. Auparavant, ces frais de conciergerie étaient inclus dans le loyer, mais ce ne sera plus le cas à l'avenir. Ce montant est alloué pour couvrir ces frais qui devront vraisemblablement être externalisés.

4.3.4.3 605 Ambulance : CHF -44'000

Une diminution de CHF 45'000 a notamment été enregistrée sur le compte Frais de contentieux 605.3184, principalement due à la réduction du nombre de poursuites. Cette baisse est le résultat direct de la réforme du DISCUP et de l'externalisation des processus de facturation.

4.3.4.4 606 UTLI : CHF 10'420

Une augmentation de CHF 17'000 est observée sur Equipements spécialisés 606.3116, attribuée à des améliorations spécifiques dans les installations des locaux de Clarens. Cette hausse comprend CHF 10'000 alloués à l'amélioration de la climatisation et de l'aération des locaux techniques, ainsi que CHF 7'000 destinés à renforcer la sécurité et la supervision de l'équipement dans ces mêmes locaux.

4.3.4.5 607 Amendes d'ordre : CHF 45'450

- Frais de contentieux (3184) : Un montant de CHF 25'000 a été rajouté au budget, basé sur les dépenses effectives figurant dans les comptes 2023.
- Frais de ports (3181) : Une augmentation de CHF 10'000 est enregistrée, basée à nouveau sur l'expérience et les données des comptes effectifs de 2023.
- Entretien des bâtiments et monuments (3141) : Une augmentation de CHF 12'500 est prévue pour les frais de conciergerie, partagée par les services 603 et 609 pour les locaux de Vevey.

4.3.4.6 650 SDIS : CHF 26'940

- Entretien véhicules (3155) : Dans le budget de 2025, des augmentations spécifiques ont été planifiées par rapport à 2024. Un montant de CHF 2'000 a été alloué pour le marquage « Riviera 401 » afin de standardiser et rafraîchir l'identité visuelle du véhicule de notre chef d'intervention de Jongny. CHF 2'000 sont prévus pour les expertises de véhicules. En 2025, quatre véhicules appartenant à l'ASR doivent être expertisés, contre une moyenne habituelle de deux par an. Enfin, CHF 2'400 sont destinés aux contrôles des RAG (enregistreurs de fin de parcours) pour les véhicules de l'ASR, avec un coût de CHF 200 par véhicule.
- Entretien bâtiments (3141) : À Vevey, un montant de CHF 10'000 a été alloué au changement des luminaires de la caserne. L'éclairage actuel de la halle des véhicules est vieillissant, et la Responsable du secteur Gérance de la commune de Vevey a indiqué que ce type d'entretien relève des responsabilités courantes du locataire. Ensuite, un montant de CHF 6'400 a été prévu pour l'installation de signalisation optique aux portes de la caserne de Vevey. Un système similaire est déjà en place à Montreux, où un feu flash permet aux chauffeurs de savoir quand les portes sont en mouvement. Cette mesure est motivée par plusieurs incidents matériels impliquant nos véhicules.

4.3.4.7 660 PCi : CHF 32'699

- Entretien locaux (3153) : L'augmentation de CHF 15'800 couvre différents contrôles et entretiens, y compris des travaux d'entretien tous les 10 ans sur les citernes (Centre sportif et Vinet) et la révision de plusieurs pompes à eaux usées planifiée pour 2025 (Rambert, Doret, Panorama, Corsaz).
- Carburant, combustible (3124) : Cette augmentation de CHF 12'000 est due au remplissage de deux réservoirs pour les génératrices stationnaires à Château d'Oex et à Vinet.
- Charges cantonales (3511) : Le montant de CHF 11'725 est calculé à CHF 6.50 par habitant et ajusté annuellement selon l'évolution de la population.
- Entretien machines (3154) : Diminution des charges par rapport au budget de 2024 qui incluait la révision de trois pinces de désincarcération.

4.3.5 Revenus

Par service		2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
600	Autorités	-1'000.00	-1'000.00	-1'000.00	-600.67	0.00	0%
601	Direction	-75'000.00	-35'000.00	-30'000.00	-214'799.51	-40'000.00	53%
601.01	SG	0.00	0.00	0.00	-11'903.40	0.00	
602	Chancellerie	-440'000.00	-420'000.00	-406'000.00	-502'882.40	-20'000.00	5%
603	Police	-1'983'500.00	-1'988'500.00	-1'980'500.00	-2'017'185.31	5'000.00	0%
605	Ambulance	-5'054'000.00	-5'323'976.00	-4'920'200.00	-5'140'388.73	269'976.00	-5%
606	UTLI	-2'000.00	-7'000.00	-2'400.00	-8'802.55	5'000.00	-250%
607	A. d'ordre	-630'500.00	-623'500.00	-723'000.00	-623'814.82	-7'000.00	1%
608	Polcom	-896'500.00	-995'500.00	-963'000.00	-1'020'921.63	99'000.00	-11%
650	SDIS	-1'289'625.00	-1'220'285.00	-1'111'140.00	-1'345'909.71	-69'340.00	5%
660	PCi	-283'833.00	-326'603.00	-405'443.00	-214'950.45	42'770.00	-15%
Total		-10'655'958.00	-10'941'364.00	-10'542'683.00	-11'102'159.18	285'406.00	-3%

601 Police :

Une augmentation prévue de CHF 40'000 a été intégrée dans le budget pour 2025, due à des placements de trésorerie. Depuis fin 2023, une gestion de la trésorerie active a été mise en place.

605 Ambulance :

Pour 2025, comme expliqué précédemment ce service présente une baisse de revenus de CHF 320'000, attribuable à une correction de l'erreur de calcul dans les subventions prospectives effectué en 2024 . En outre, une hausse de CHF 50'000 est prévue pour le remboursement de la perte de gain, en accord avec les tendances actuelles et les expériences passées.

608 Police du Commerce :

Une diminution de revenus de CHF 72'000 a été intégrée suite aux récentes discussions concernant la rétrocession aux communes des revenus provenant de la facturation du domaine public lors de grandes manifestations. De plus, une réduction de CHF 30'000 est prévue dans les émoluments pour la surveillance LADB, basée sur les chiffres effectifs des comptes de 2023.

650 SDIS :

Le budget de 2025 prévoit une augmentation de CHF 66'000 de la participation du Canton, en relation avec l'augmentation des soldes (compte 3013) et leur part AVS (compte 3030), prévue pour être entièrement compensée.

660 PCi :

Il est prévu une diminution de CHF 43'000 pour l'engagement PCi dans le budget de 2025, liée aux soldes (3013) et aux frais de formation milice (3091.01), reflétant des attentes de diminution des engagements.

5 Investissements

5.1 Amortissements

Pour rappel, notre fiduciaire BDO SA recommande de ne plus comptabiliser dans le budget de fonctionnement les investissements de plus de CHF 50'000.-. Conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), de tels investissements doivent être portés au bilan et amortis selon leur durée d'utilisation.

Les taux d'amortissement ont été définis selon l'usage courant des véhicules et les recommandations du Canton en lien avec les normes comptables MCH2 qui seront utilisés dès 2026; ils sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Amortissement	Début d'amortissement
Véhicules d'urgence	3 ans	Dès la mise en service
Autres véhicules	5 ans	Dès la mise en service
Ambulances (véhicules avec caissons)	7 ans	Dès la mise en service
Ambulances (véhicules fourgons)	8 ans	Dès la mise en service
Projets informatiques	5 ans	Dés la mise en service
Mobilier / installations	5 ans	Dès le début d'utilisation
Plan d'affectation	10 ans	Dès l'aboutissement de l'étude

5.2 Plan d'investissements pour les années 2025 à 2027

Investissements	2025	2026	2027	Total général
Ambulance		220'000.00		220'000.00
Ambulance Corel 971		220'000.00		220'000.00
Chancellerie		30'000.00		30'000.00
Voiture chancellerie CUBLY 935		30'000.00		30'000.00
Direction	952'000.00	1'000'000.00		1'952'000.00
Mise à l'enquête de la maison de la sécurité		1'000'000.00		1'000'000.00
Plan d'affectation maison de la sécurité publique	952'000.00			952'000.00
Police	120'000.00	1'850'000.00	565'000.00	2'535'000.00
Fourgon de police - CUBLY 909	70'000.00			70'000.00
Moto de police - CUBLY 919			15'000.00	15'000.00
Moto de police - CUBLY 920			15'000.00	15'000.00
Moto de police - CUBLY 923			15'000.00	15'000.00
Moto de police CUBLY 917		15'000.00		15'000.00
Moto de police CUBLY 922		15'000.00		15'000.00
Projet SAT (EVO)		1'610'000.00		1'610'000.00
Véhicule de police - CUBLY 901			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 901 - électrique			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 903			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 904		70'000.00		70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 905		70'000.00		70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 906		70'000.00		70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 908			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 908 - électrique			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 913			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 915			70'000.00	70'000.00
Véhicule police proximi CUBLY 916	50'000.00			50'000.00
Véhicule radar			30'000.00	30'000.00
Protection Civile	50'000.00	70'000.00	50'000.00	170'000.00
Fourgon VW T5 Pci VICO 81		70'000.00		70'000.00
Fourgon VW T5 Pci VICO 82			50'000.00	50'000.00
Pinz PCI VICO 93	50'000.00			50'000.00
SDIS	280'000.00	70'000.00		350'000.00
Mercedes Vito SDIS RIVIERA 983	70'000.00			70'000.00
Mercedes Vito RIVIERA 981	70'000.00			70'000.00
Mercedes Vito SDIS Riviera 984		70'000.00		70'000.00
SKODA Octavia SDIS RIVIERA 201	70'000.00			70'000.00
Voiture SDIS RIVIERA 900	70'000.00			70'000.00
Services généraux		25'000.00		25'000.00
Véhicule OCM Cubly 955		25'000.00		25'000.00
Signalisation		45'000.00		45'000.00
Fourgon signalisation CUBLY 951		45'000.00		45'000.00
Stationnement			25'000.00	25'000.00
Véhicule stationnement - CUBLY 933			25'000.00	25'000.00
Tous	930'000.00	500'000.00		1'430'000.00
GED ASR		500'000.00		500'000.00
mise en place du réseau mobile Swisscom EMM	180'000.00			180'000.00
Nouvelle infrastructure informatique ASR	500'000.00			500'000.00
Annulé	0.00			0.00
Odyssée	0.00			0.00
Véhicule ambulance Corel 970	0.00			0.00
Total général	2'082'000.00	3'810'000.00	640'000.00	6'532'000.00

Projet « Plan d'affectation de la Maison de la sécurité publique »

Dans le prolongement de l'étude de faisabilité liée à l'implantation de la Maison de la sécurité publique au lieu-dit « En Saussaz », propriété de la Commune de Montreux, le Conseil intercommunal a validé lors de sa séance du 21 septembre 2023, un crédit d'investissement de CHF 952'000.- pour la réalisation du plan d'affectation et du concours d'architecture.

Après la votation populaire relative à l'initiative « Sauver les Grands-Prés », à Montreux, et en raison de la sensibilité politique liée l'aménagement du territoire, il a été décidé d'explorer toute alternative afin d'engager de manière intelligente les dépenses publiques à venir. Au terme de la première séance de la Commission consultative qui a été mise sur pied le 5 mars 2024 pour accompagner ce projet stratégique, le Comité de direction a décidé de confier un mandat au Bureau Repetti pour l'évaluation préliminaire de la faisabilité sur les parcelles n° 7537 & 7538 au lieu-dit « Aux Foges », propriété de la Commune de Montreux.

Dans l'attente de ces résultats et d'une décision éclairée, le crédit d'investissement susmentionné est reporté au budget 2025.

Projet « Mise en place du réseau mobile Swisscom EMM »

Il s'agit la mise en place du réseau mobile Swisscom EMM et l'acquisition de smartphones individuels pour le personnel policier et ambulancier. En effet, comme le projet Odyssée a été interrompu et que le délai pour une nouvelle application est inconnu à ce jour, nous allons avancer avec ce projet, lequel permettra de mettre en service également Threema Works et la saisie des amendes sur smartphones pour l'ensemble du personnel policier.

Projet « Nouvelle infrastructure informatique ASR »

Il s'agit de la mise en place d'une nouvelle infrastructure informatique pour l'ensemble de l'ASR. Ce projet fait notamment suite à la résiliation opérée par la Commune de Montreux de la convention informatique qui nous lie jusqu'en 2025.

Projet « Projet SAT »

Le « projet SAT » est relatif à une étude approfondie visant à imaginer un concept régional et contemporain de surveillance automatique du trafic (SAT). Il s'agit de mettre en place un dispositif cohérent de « radars » fixes et mobiles, sur la base de considérations sécuritaires. Ces appareils peuvent relever tant la vitesse excessive des véhicules que les infractions à la signalisation lumineuse (feu rouge). Actuellement, seuls deux (fixes) sont actifs sur l'ensemble du territoire de la Riviera. Certains de ces appareils ont été installés il y a plus de vingt ans ; à l'époque, aucune réflexion globale visant à répondre à une logique régionale n'avait été faite. Le projet vise ainsi non seulement un but préventif (voire parfois répressif), mais également à améliorer la gestion de la mobilité sur l'ensemble de la Riviera, notamment par l'utilisation de moyens techniques de monitoring du trafic.

Projet « Registre des entreprises »

Il s'agit de la suite du projet relatif au renouvellement du Registre des entreprises ; ce projet vise notamment à pouvoir gérer l'ensemble des données relatives aux entreprises de la Riviera au moyen d'un nouveau système. Cette gestion intervient dans le cadre du traitement des tâches communales et en complémentarité avec le Registre cantonal des entreprises.

6 Projets de budget 2025

6.1 Répartition communale avec nouvelle clé

Il est important de rappeler que le tableau ci-dessous intègre la nouvelle clé de répartition des charges pour les services 600 à 608, nommée « Rééquilibrage des paliers suite à l'évolution démographique ». Cette mise à jour s'aligne sur les changements démographiques observés sur la Riviera depuis la création de l'ASR. En effet, cette approche recalibre les paliers en prenant en compte l'évolution démographique moyenne depuis le recensement du 31 décembre 2006.

Suite à l'adoption de cette nouvelle clé, Blonay-Saint-Légier et La Tour-de-Peilz se voient attribuer le coefficient 5. Une version antérieure de la clé de répartition a été intégrée dans l'annexe pour référence.

Contrairement aux années précédentes les montants affichés sont sans les services de signalisation et de stationnement qui bénéficient de contrats de prestations particuliers.

Commune	Population au 31.12.2023	Montants	CHF/hab	CHF/hab
			budget	budget
			2025	2024
Blonay – Saint-Légier	12'340	4'074'923.91	330.22	364.03
Chardonne	3'243	715'035.22	220.49	210.36
Corseaux	2'339	515'716.12	220.49	210.36
Corsier	3'429	756'045.56	220.49	210.36
Jongny	1'918	422'891.63	220.49	210.36
Montreux	26'837	10'334'613.18	385.09	364.03
La Tour-de-Peilz	12'605	4'162'432.41	330.22	364.03
Vevey	20'155	7'761'453.54	385.09	364.03
Veytaux	997	165'121.37	165.62	159.14
Pays-d'Enhaut				
Château-d'Oex	3'246	75'892.25	23.38	23.64
Rossinière	529	12'368.15	23.38	23.64
Rougemont	796	18'610.67	23.38	23.64

6.2 Répartition communale avec ancienne clé

Comme la nouvelle clé n'a pas encore été adoptée, il nous a paru nécessaire d'intégrer les montants de la répartition de manière historique. Ainsi, le budget 2025 laisse apparaître les résultats suivants :

Commune	Population au 31.12.2023	Montants	CHF/hab	CHF/hab
			budget	budget
			2025	2024
Blonay – Saint-Légier	12'340	4'534'716.90	367.48	364.03
Chardonne	3'243	686'485.25	211.68	210.36
Corseaux	2'339	495'124.58	211.68	210.36
Corsier	3'429	725'858.13	211.68	210.36
Jongny	1'918	406'006.39	211.68	210.36
Montreux	26'837	9'862'090.56	367.48	364.03
La Tour-de-Peilz	12'605	4'632'099.40	367.48	364.03
Vevey	20'155	7'406'581.78	367.48	364.03
Veytaux	997	159'269.93	159.75	159.14

Pays-d'Enhaut				
Château-d'Oex	3'246	75'892.25	23.38	23.64
Rossinière	529	12'368.15	23.38	23.64
Rougemont	796	18'610.67	23.38	23.64

6.3 Résultats

Les résultats pour le budget 2025 sont présentés ci-dessous pour les comptes 600 à 608, 600 à 610.03, et 600 à 66.

	<u>Budget 2025</u> comptes 600 à 608	<u>Budget 2025</u> comptes 600 à 610.03	<u>Budget 2025</u> comptes 600 à 66
Charges brutes	33'776'199.00	42'484'698.00	48'851'561.00
Revenus	9'554'500.00	22'695'580.00	24'269'038.00
Charges à répartir	24'221'699.00	19'789'118.00	24'582'523.00

A des fins comparatives, les résultats pour le budget 2024 sont présentés ci-dessous :

	<u>Budget 2024</u> comptes 600 à 608	<u>Budget 2024</u> comptes 600 à 610.03	<u>Budget 2024</u> comptes 600 à 66
Charges brutes	32'760'016.00	41'198'391.00	47'511'639.00
Revenus	9'394'476.00	21'082'742.00	22'629'630.00
Charges à répartir	23'365'540.00	20'115'649.00	24'882'009.00

7 Conclusion

Malgré une augmentation importante des charges incompressibles, notamment :

- L'évolution de l'échelle GESPER et de l'IPC à 1%, totalisant CHF 650k ;
- Des investissements importants dans le domaine informatique, avec CHF 400k de matériel et CHF 100k d'amortissements.

Les charges de l'ASR n'ont augmenté que de 3%, soit une augmentation de CHF 883'204. Ce résultat a pu être atteint grâce à une gestion rigoureuse des prévisions budgétaires et à des économies ciblées, notamment sur les charges de personnel du Service de police.

En ce qui concerne le budget total, l'ASR a même baissé de 1% par rapport à 2024, affichant une réduction de CHF 299'486, suite aux prévisions d'augmentation des revenus liés au contrôle du stationnement le dimanche et jours fériés.

Le Comité de direction exprime sa satisfaction avec le budget déposé. Il tient à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel de l'ASR, y compris la Direction, pour leur contribution.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 06/2024 du Comité de direction du 30 mai 2024 sur le projet de Budget 2025 de l'Association de communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2025 qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 608, 650 et 66	CHF 40'143'062.00
Total des revenus pour les comptes 600 à 608, 650 et 66	-CHF 11'127'958.00
Soit une charge nette de	CHF 29'015'104.00
Total des revenus nets des comptes 609 et 610	-CHF 4'432'581.00
Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF 24'582'523.00

- d'approuver le plan d'investissements pour l'année 2025, qui présente un montant d'investissements de CHF 2'082'000.00.

Ainsi adopté le 30 mai 2024

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
Le Président
Bernard Degex
Le Secrétaire
Frédéric Pilloud



Annexes : figurent sous la table des matières et au point 9 du préavis



BUDGET 2025 - TABLE DES MATIÈRES

	Page
Sécurité Riviera budget 2025	
Autorités	1
Direction & services généraux	2-4
Chancellerie	5-6
Police Riviera	7-9
Ambulance Riviera	10-12
UTLI	13-14
Amendes d'ordre	15-16
Police du commerce	17-19
Signalisation	20-21
Offices de stationnement	22
Stat-Montreux	23-24
Stat- Vevey	25-26
Stat - La Tour-De-Peilz	27-28
SDIS	29-31
Protection civile	32-34
Charges par nature	35
Revenus par nature	36
Plan d'investissements	37
Amortissements	38
Charges et revenus par cellule opérationnelle	39
Charges et revenus par service	40
Répartition des charges nettes par commune	41-43

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus				
6	SECURITE RIVIERA		48 851 561.00	48 851 561.00	47 511 639.00	47 511 639.00	48 002 187.55	48 001 937.55		
60	CELLULES		35 132 505.00	34 239 023.00	34 203 986.00	34 384 485.00	34 678 447.54	33 004 311.58	1 073 981.00	-595%
600	AUTORITES (CELLULE C1)		359 936.00	1 000.00	374 516.00	1 000.00	370 278.89	29 014.75	-14 580.00	-4%
600.3001	Rétribution des autorités	316 866.00	0.00	312 386.00	0.00	293 803.46	0.00	4 480.00	1%	
600.3030	AVS/AC/AF	500.00	0.00	500.00	0.00	539.75	0.00	0.00	0%	
600.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
600.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
600.3055	Assurances perte de gain	70.00	0.00	70.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%	
600.3060	Indemnisation et remboursement de frais	17 500.00	0.00	20 500.00	0.00	16 500.00	0.00	-3 000.00	-15%	
600.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5 000.00	0.00	6 500.00	0.00	2 580.72	0.00	-1 500.00	-23%	
600.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	700.00	0.00	2 000.00	0.00	621.15	0.00	-1 300.00	-65%	
600.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
600.3111.01	Achat matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	357.56	0.00	0.00		
600.3123	Electricité	900.00	0.00	1 300.00	0.00	2 201.05	294.51	-400.00	-31%	
600.3151.01	Entretien matériel informatique	3 500.00	0.00	3 660.00	0.00	2 217.18	0.00	-160.00	-4%	
600.3151.02	Entretien du mobilier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
600.3161	Loyers	8 800.00	0.00	6 300.00	0.00	4 518.85	0.00	2 500.00	40%	
600.3170	Frais de réceptions et manifestations	5 000.00	0.00	13 000.00	0.00	40 054.05	28 119.57	-8 000.00	-62%	
600.3181	Frais de ports et CCP	1 000.00	0.00	2 200.00	0.00	790.55	0.00	-1 200.00	-55%	
600.3186	Primes d'assurances	100.00	0.00	100.00	0.00	94.57	0.00	0.00	0%	
600.3193	Cotisations	0.00	0.00	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	-6 000.00	-100%	
600.3911	Imputations internes (loyers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
600.4362	Remboursements de frais	0.00	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	600.67	0.00	0%	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus				
601	DIRECTION ET SERVICES GENERAUX		2 762 838.00	24 657 523.00	2 633 483.00	24 917 009.00	2 516 059.83	20 364 935.54	388 841.00	-2%
601	DIRECTION (CELLULE C2)		2 199 539.00	24 657 523.00	2 101 848.00	24 917 009.00	1 939 989.81	20 299 072.12	357 177.00	-2%
601.3011	Traitements	1 183 820.00	0.00	1 203 910.00	0.00	1 222 191.20	122 527.25	-20 090.00	-2%	
601.3011.01	Primes	4 646.00	0.00	2 944.00	0.00	6 851.20	0.00	1 702.00	58%	
601.3012	Personnel occasionnel	80 000.00	0.00	0.00	0.00	1 354.25	0.00	80 000.00		
601.3030	AVS/AC/AF	106 628.00	0.00	112 810.00	0.00	99 380.50	759.05	-6 182.00	-5%	
601.3040	Caisse de pensions	184 292.00	0.00	181 075.00	0.00	178 511.90	27.35	3 217.00	2%	
601.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
601.3050	Assurances accidents	3 098.00	0.00	3 142.00	0.00	3 166.50	21.45	-44.00	-1%	
601.3055	Assurances perte de gain	15 545.00	0.00	15 817.00	0.00	4 895.55	58.45	-272.00	-2%	
601.3060	Indemnisation et remboursement de frais	5 000.00	0.00	6 000.00	0.00	4 984.25	0.00	-1 000.00	-17%	
601.3091	Frais formation prof. du personnel	7 500.00	0.00	7 000.00	0.00	1 725.55	0.00	500.00	7%	
601.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5 200.00	0.00	5 000.00	0.00	4 667.25	0.00	200.00	4%	
601.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	19 000.00	0.00	6 000.00	0.00	10 127.50	4 792.00	13 000.00	217%	
601.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	1 631.85	0.00	0.00	0%	
601.3111.01	Achats matériel informatique	65 100.00	0.00	17 200.00	0.00	46 691.52	0.00	47 900.00	278%	
601.3121	Eau, gaz	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
601.3123	Electricité	13 000.00	0.00	19 000.00	0.00	33 108.35	4 403.28	-6 000.00	-32%	
601.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1 000.00	0.00	4 000.00	0.00	1 513.30	0.00	-3 000.00	-75%	
601.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	9 000.00	0.00	9 000.00	0.00	8 051.10	0.00	0.00	0%	
601.3151.01	Entretien du matériel informatique	81 642.00	0.00	57 050.00	0.00	51 024.44	0.00	24 592.00	43%	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
601.3161	Loyers	117 000.00	0.00	73 700.00	0.00	66 124.31	0.00	43 300.00	59%
601.3181	Frais de ports et CCP	2 000.00	0.00	4 000.00	0.00	1 980.29	0.00	-2 000.00	-50%
601.3182	Téléphones	2 970.00	0.00	4 050.00	0.00	4 547.06	0.00	-1 080.00	-27%
601.3183	Frais bancaires	10 000.00	0.00	10 000.00	0.00	2 939.32	0.00	0.00	0%
601.3185	Honoraires	90 500.00	0.00	85 500.00	0.00	92 929.53	1 225.00	5 000.00	6%
601.3185.01	Etude Police 2000 Riviera	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	15 300.00	0.00	15 400.00	0.00	17 123.64	0.00	-100.00	-1%
601.3191	Impôts et taxes (TVA)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3193	Cotisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3199	Dépenses diverses	58 500.00	0.00	56 500.00	0.00	73 682.80	17 184.00	2 000.00	4%
601.3223	Intérêts des emprunts	4 000.00	0.00	50.00	0.00	0.00	0.00	3 950.00	7900%
601.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	-100%
601.3313	Amortissements équipements	112 798.00	0.00	80 200.00	0.00	786.65	0.00	32 598.00	41%
601.3314	Amortissements immobilisations	0.00	0.00	120 000.00	0.00	0.00	0.00	-120 000.00	-100%
601.3911	Imputations internes (loyers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.4221	Revenus cptes courants (intérêts créan.)	0.00	20 000.00	0.00	0.00	0.00	8 255.05	-20 000.00	
601.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5.00	0.00	
601.4356.01	Participations des communes	0.00	24 582 523.00	0.00	24 882 009.00	0.00	19 933 274.78	299 486.00	-1%
601.4361	Remboursements de traitements	0.00	10 000.00	0.00	5 000.00	0.00	78 045.44	-5 000.00	100%
601.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.4362	Remboursements de frais	0.00	45 000.00	0.00	30 000.00	0.00	128 494.02	-15 000.00	50%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
601.01	SERVICES GENERAUX (CELLULE C2)	563 299.00	0.00	531 635.00	0.00	576 070.02	65 863.42	31 664.00	6%
601.01.3011	Traitements	372 753.00	0.00	342 297.00	0.00	391 399.54	40 738.65	30 456.00	9%
601.01.3011.01	Primes	820.00	0.00	342.00	0.00	409.12	0.00	478.00	140%
601.01.3030	AVS/AC/AF	34 255.00	0.00	31 903.00	0.00	31 861.45	478.15	2 352.00	7%
601.01.3040	Caisse de pensions	61 805.00	0.00	58 695.00	0.00	59 196.43	812.65	3 110.00	5%
601.01.3050	Assurances accidents	1 009.00	0.00	922.00	0.00	846.37	13.50	87.00	9%
601.01.3055	Assurances perte de gain	5 017.00	0.00	4 606.00	0.00	2 715.25	69.05	411.00	9%
601.01.3060	Indemnisation et remboursement de frais	4 000.00	0.00	4 200.00	0.00	4 484.22	0.00	-200.00	-5%
601.01.3091	Frais formation prof. du personnel	500.00	0.00	1 500.00	0.00	0.00	0.00	-1 000.00	-67%
601.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	150.00	0.00	360.00	0.00	174.99	0.00	-210.00	-58%
601.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	700.00	0.00	1 300.00	0.00	684.00	0.00	-600.00	-46%
601.01.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3111.01	Achats matériel informatique	15 000.00	0.00	16 200.00	0.00	23 353.26	7 969.80	-1 200.00	-7%
601.01.3123	Electricité	400.00	0.00	500.00	0.00	300.00	0.00	-100.00	-20%
601.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	-100%
601.01.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	1 650.00	0.00	1 450.00	0.00	1 575.99	0.00	200.00	14%
601.01.3151.01	Entretien du matériel informatique	9 260.00	0.00	18 220.00	0.00	13 745.75	0.00	-8 960.00	-49%
601.01.3161	Loyers	16 800.00	0.00	13 580.00	0.00	10 070.60	0.00	3 220.00	24%
601.01.3170	Frais de réceptions et manifestations	1 500.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	500.00	50%
601.01.3181	Frais de ports et CCP	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	-1 000.00	-100%
601.01.3182	Téléphones	6 980.00	0.00	5 680.00	0.00	5 642.26	0.00	1 300.00	23%
601.01.3185	Honoraires	29 000.00	0.00	26 550.00	0.00	29 429.26	3 878.22	2 450.00	9%
601.01.3193	Cotisations	500.00	0.00	330.00	0.00	0.00	0.00	170.00	52%
601.01.3313	Amortissements équipements	1 200.00	0.00	500.00	0.00	181.53	0.00	700.00	140%
601.01.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	11 783.40	0.00	
601.01.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	120.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
602	CHANCELLERIE (CELLULE C3)	629 784.00	440 000.00	606 369.00	420 000.00	627 259.98	535 952.74	3 415.00	2%
602.3011	Traitements	430 142.00	0.00	422 744.00	0.00	466 870.70	32 811.75	7 398.00	2%
602.3011.01	Primes	1 200.00	0.00	0.00	0.00	735.00	0.00	1 200.00	
602.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3030	AVS/AC/AF	40 472.00	0.00	39 347.00	0.00	37 809.85	0.00	1 125.00	3%
602.3040	Caisse de pensions	66 606.00	0.00	67 696.00	0.00	64 191.60	0.00	-1 090.00	-2%
602.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3050	Assurances accidents	1 131.00	0.00	1 111.00	0.00	1 067.05	0.00	20.00	2%
602.3055	Assurances perte de gain	5 784.00	0.00	5 681.00	0.00	4 115.30	0.00	103.00	2%
602.3060	Indemnisation et remboursement de frais	500.00	0.00	600.00	0.00	465.00	0.00	-100.00	-17%
602.3065	Frais d'habillement	1 000.00	0.00	500.00	0.00	503.10	0.00	500.00	100%
602.3091	Frais de formation du personnel	750.00	0.00	1 000.00	0.00	257.40	0.00	-250.00	-25%
602.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3 000.00	0.00	3 560.00	0.00	2 408.36	0.00	-560.00	-16%
602.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	500.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	-50%
602.3111.01	Achat matériel informatique	12 500.00	0.00	1 500.00	0.00	3 062.86	0.00	11 000.00	733%
602.3115	Achats de véhicules	3 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3 500.00	
602.3123	Electricité	1 000.00	0.00	1 300.00	0.00	1 932.62	258.59	-300.00	-23%
602.3124	Carburant, combustible	2 000.00	0.00	2 300.00	0.00	1 488.52	0.00	-300.00	-13%
602.3141	Entretien de bâtiments et monuments	0.00	0.00	5 500.00	0.00	2 129.30	0.00	-5 500.00	-100%
602.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	10 900.00	0.00	10 750.00	0.00	10 256.78	0.00	150.00	1%
602.3151.01	Entretien de matériel informatique	18 440.00	0.00	14 590.00	0.00	11 639.97	0.00	3 850.00	26%
602.3155	Entretien des véhicules	3 000.00	0.00	3 700.00	0.00	2 144.60	0.00	-700.00	-19%
602.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	-100%
602.3161	Loyers	7 200.00	0.00	4 950.00	0.00	4 029.12	0.00	2 250.00	45%
602.3181	Frais de ports et CCP	6 000.00	0.00	5 000.00	0.00	5 438.24	0.00	1 000.00	20%
602.3182	Téléphones	4 450.00	0.00	3 300.00	0.00	3 355.16	0.00	1 150.00	35%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
602.3186	Primes d'assurances	2 130.00	0.00	3 200.00	0.00	2 886.38	0.00	-1 070.00	-33%
602.3199	Dépenses diverses	500.00	0.00	500.00	0.00	110.00	0.00	0.00	0%
602.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	40.00	0.00	0.00	0.00	-40.00	-100%
602.3313	Amortissements équipements	7 079.00	0.00	6 000.00	0.00	363.07	0.00	1 079.00	18%
602.3911	Imputations internes (loyers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	440 000.00	0.00	390 000.00	0.00	475 955.00	-50 000.00	13%
602.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	30 000.00	0.00	26 927.40	30 000.00	-100%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
603	POLICE RIVIERA (CELLULE C4)	20 602 443.00	2 383 500.00	19 519 640.00	1 988 500.00	18 831 717.42	3 067 434.60	687 803.00	4%
603.3011	Traitements	13 703 284.00	313 661.00	13 090 584.00	0.00	13 160 607.60	996 255.75	299 039.00	2%
603.3011.01	Primes	93 675.00	2 144.00	89 982.00	0.00	69 111.00	0.00	1 549.00	2%
603.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	7 064.60	0.00	0.00	
603.3030	AVS/AC/AF	1 283 509.00	29 379.00	1 229 015.00	0.00	1 127 100.45	4 337.40	25 115.00	2%
603.3040	Caisse de pensions	2 172 542.00	49 728.00	2 143 071.00	0.00	1 973 931.50	2 796.25	-20 257.00	-1%
603.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
603.3050	Assurances accidents	36 656.00	839.00	34 780.00	0.00	31 512.30	78.25	1 037.00	3%
603.3055	Assurances perte de gain	185 637.00	4 249.00	177 451.00	0.00	137 142.15	583.75	3 937.00	2%
603.3060	Indemnisation et remboursement de frais	30 000.00	0.00	32 500.00	0.00	26 490.05	35.85	-2 500.00	-8%
603.3065	Frais d'habillement	138 500.00	0.00	161 000.00	0.00	131 602.56	0.00	-22 500.00	-14%
603.3066	Frais de subsistance	5 000.00	0.00	11 000.00	0.00	14 953.48	0.00	-6 000.00	-55%
603.3091	Frais de formation prof. du personnel	76 200.00	0.00	102 820.00	0.00	53 786.15	180.00	-26 620.00	-26%
603.3091.01	Frais de formation des aspirants	291 250.00	0.00	349 500.00	0.00	294 148.35	17 364.00	-58 250.00	-17%
603.3099	Charges diverses autor./perso. (sport)	1 000.00	0.00	2 500.00	0.00	0.00	0.00	-1 500.00	-60%
603.3101	Imprimés et fournitures de bureau	19 000.00	0.00	24 700.00	0.00	20 616.99	0.00	-5 700.00	-23%
603.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	4 250.00	0.00	7 750.00	0.00	7 906.40	0.00	-3 500.00	-45%
603.3102.01	Campagne de prévention	11 300.00	0.00	11 300.00	0.00	8 814.01	0.00	0.00	0%
603.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 600.00	0.00	2 600.00	0.00	57 991.89	0.00	-1 000.00	-38%
603.3111.01	Achats de matériel informatique	124 900.00	0.00	30 500.00	0.00	65 992.06	0.00	94 400.00	310%
603.3116	Achats équipements spécialisés	86 350.00	0.00	62 750.00	0.00	84 434.93	2 519.00	23 600.00	38%
603.3116.01	Achats de matériel radio	34 700.00	0.00	5 400.00	0.00	19 658.15	0.00	29 300.00	543%
603.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	1 000.00	0.00	2 500.00	0.00	110.20	0.00	-1 500.00	-60%
603.3123	Electricité	68 000.00	0.00	55 000.00	0.00	80 606.30	10 838.61	13 000.00	24%
603.3124	Carburant, combustible	70 250.00	0.00	80 500.00	0.00	60 799.04	0.00	-10 250.00	-13%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
603.3139	Munition	19 000.00	0.00	27 500.00	0.00	20 231.95	0.00	-8 500.00	-31%
603.3141	Entretien des bâtiments et monuments	64 000.00	0.00	28 000.00	0.00	39 432.74	0.00	36 000.00	129%
603.3151	Entretien de l'équipement de bureau	19 000.00	0.00	20 500.00	0.00	17 996.94	0.00	-1 500.00	-7%
603.3151.01	Entretien du matériel informatique	550 070.00	0.00	361 400.00	0.00	320 976.80	0.00	188 670.00	52%
603.3155	Entretien des véhicules	74 120.00	0.00	76 280.00	0.00	64 688.55	203.00	-2 160.00	-3%
603.3156	Entretien du matériel spécialisé	76 400.00	0.00	72 200.00	0.00	61 338.13	290.00	4 200.00	6%
603.3161	Loyers	498 020.00	0.00	337 580.00	0.00	299 379.17	0.00	160 440.00	48%
603.3181	Frais de ports et CCP	21 000.00	0.00	21 000.00	0.00	9 866.65	107.53	0.00	0%
603.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	256 700.00	0.00	203 700.00	0.00	211 529.05	0.00	53 000.00	26%
603.3184	Frais de contentieux	7 000.00	0.00	11 000.00	0.00	5 604.95	0.00	-4 000.00	-36%
603.3185	Honoraires et frais d'expertises	30 000.00	0.00	30 000.00	0.00	28 218.75	0.00	0.00	0%
603.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	35 550.00	0.00	42 550.00	0.00	39 637.85	0.00	-7 000.00	-16%
603.3189	Prestations de services (frais tiers)	115 500.00	0.00	115 500.00	0.00	119 336.63	0.00	0.00	0%
603.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	1 200.00	0.00	630.00	0.00	0.00	0.00	570.00	90%
603.3193	Cotisations	13 000.00	0.00	13 000.00	0.00	12 894.50	6 000.00	0.00	0%
603.3195	Complément TVA forfaitaire due (POL)	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	883.00	0.00	0.00	0%
603.3199	Dépenses diverses	15 000.00	0.00	12 800.00	0.00	14 515.92	300.00	2 200.00	17%
603.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	-100%
603.3301	Amortissements créances et débiteurs	20 000.00	0.00	13 000.00	0.00	19 944.94	2 785.00	7 000.00	54%
603.3311	Amortissement créances et déb. douteux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
603.3313	Amortissements équipements	347 280.00	0.00	424 297.00	0.00	105 085.89	0.00	-77 017.00	-18%
603.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	100 000.00	0.00	100 000.00	3 160.00	93 748.00	0.00	0%
603.4356.01	Facturation interventions fausse alarme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
603.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	18 000.00	0.00	18 000.00	228.00	20 582.35	0.00	0%
603.4361	Remboursements de traitements	0.00	300 000.00	0.00	300 000.00	1 187.40	185 907.40	0.00	0%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
603.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
603.4362	Remboursements de frais	0.00	55 000.00	0.00	60 000.00	999.50	57 328.03	5 000.00	-8%
603.4362.01	Emoluments pour plans et rapports	0.00	10 000.00	0.00	10 000.00	0.00	12 000.00	0.00	0%
603.4363	Remboursements de dommages	0.00	500.00	0.00	500.00	0.00	268.00	0.00	0%
603.4370	Amendes	0.00	1 500 000.00	0.00	1 500 000.00	0.00	1 652 926.43	0.00	0%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus				
605	AMBULANCE RIVIERA (CELLULE C6)		5 488 997.00	5 054 000.00	5 871 626.00	5 323 976.00	7 267 150.75	6 955 498.25	-112 653.00	-21%
605.3011	Traitements	3 530 682.00	0.00	3 632 297.00	0.00	3 806 806.10	387 168.20	-101 615.00	-3%	
605.3011.01	Primes	18 458.00	0.00	18 768.00	0.00	12 291.00	0.00	-310.00	-2%	
605.3012	Salaire du personnel occasionnel	20 000.00	0.00	20 000.00	0.00	5 436.80	0.00	0.00	0%	
605.3030	AVS/AC/AF	329 790.00	0.00	340 129.00	0.00	306 404.30	2 047.95	-10 339.00	-3%	
605.3040	Caisse de pensions	556 820.00	0.00	596 801.00	0.00	529 357.85	0.00	-39 981.00	-7%	
605.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
605.3050	Assurances accidents	9 632.00	0.00	9 620.00	0.00	8 576.20	57.85	12.00	0%	
605.3055	Assurances perte de gain	47 687.00	0.00	49 109.00	0.00	35 228.75	291.95	-1 422.00	-3%	
605.3060	Indemnisation et remboursement de frais	8 000.00	0.00	9 000.00	0.00	5 782.95	0.00	-1 000.00	-11%	
605.3065	Frais d'habillement	30 000.00	0.00	25 000.00	0.00	13 716.60	123.75	5 000.00	20%	
605.3091	Frais formation prof. du personnel	77 000.00	0.00	66 000.00	0.00	82 613.10	0.00	11 000.00	17%	
605.3093	Frais sanitaires du personnel	15 000.00	0.00	12 000.00	0.00	14 595.30	0.00	3 000.00	25%	
605.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3 000.00	0.00	3 000.00	0.00	2 263.50	0.00	0.00	0%	
605.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	1 000.00	0.00	2 500.00	0.00	2 049.00	0.00	-1 500.00	-60%	
605.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	8 000.00	0.00	6 000.00	0.00	1 922.85	0.00	2 000.00	33%	
605.3111.01	Achats de matériel informatique	0.00	0.00	6 000.00	0.00	9 033.84	0.00	-6 000.00	-100%	
605.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
605.3116	Achats équipements spécialisés	0.00	0.00	0.00	0.00	969.40	0.00	0.00		
605.3116.01	Achats de matériel radio	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%	
605.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	32 500.00	0.00	30 000.00	0.00	26 329.38	0.00	2 500.00	8%	
605.3123	Electricité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
605.3124	Carburant, combustible	70 000.00	0.00	80 000.00	0.00	54 881.29	0.00	-10 000.00	-13%	
605.3132	Achats de matériel pour soins	113 000.00	0.00	100 000.00	0.00	98 175.17	0.00	13 000.00	13%	
605.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	25 000.00	0.00	30 000.00	0.00	18 907.00	0.00	-5 000.00	-17%	
605.3135	Achats de matières premières	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	1 651.20	1 077.00	0.00	0%	
605.3141	Entretien des bâtiments et monuments	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	3 876.25	0.00	0.00	0%	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
605.3151	Entretien de l'équipement de bureau	5 500.00	0.00	4 500.00	0.00	4 378.19	0.00	1 000.00	22%
605.3151.01	Entretien matériel informatique	41 700.00	0.00	41 000.00	0.00	33 825.80	0.00	700.00	2%
605.3155	Entretien des véhicules	75 500.00	0.00	82 000.00	0.00	92 289.51	21 835.15	-6 500.00	-8%
605.3156	Entretien du matériel spécialisé	34 500.00	0.00	30 000.00	0.00	44 522.76	0.00	4 500.00	15%
605.3161	Loyers	79 100.00	0.00	79 100.00	0.00	79 100.00	0.00	0.00	0%
605.3181	Frais de ports et CCP	8 000.00	0.00	8 000.00	0.00	6 700.30	0.00	0.00	0%
605.3182	Téléphones	36 900.00	0.00	23 000.00	0.00	13 794.96	0.00	13 900.00	60%
605.3183	Frais bancaires	0.00	0.00	250.00	0.00	323.97	10.81	-250.00	-100%
605.3184	Frais de contentieux	5 000.00	0.00	50 000.00	0.00	54 067.25	1 316.70	-45 000.00	-90%
605.3185	Honoraires et frais d'expertises	52 100.00	0.00	52 100.00	0.00	51 140.60	0.00	0.00	0%
605.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	27 800.00	0.00	25 700.00	0.00	31 468.26	0.00	2 100.00	8%
605.3189	Prestations de services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.3189.01	Prestations de services avancées	1 000.00	0.00	3 200.00	0.00	667.75	0.00	-2 200.00	-69%
605.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	5 732.00	0.00	0.00	0%
605.3193	Cotisations	5 800.00	0.00	3 300.00	0.00	2 250.00	0.00	2 500.00	76%
605.3195	Complément TVA forfaitaire due (AMB)	0.00	0.00	1 000.00	0.00	160.00	0.00	-1 000.00	-100%
605.3199	Dépenses diverses	8 000.00	0.00	8 000.00	0.00	27 628.80	0.00	0.00	0%
605.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	150.00	0.00	0.00	0.00	-150.00	-100%
605.3301	Amortissements créances et débiteurs	80 000.00	0.00	300 000.00	0.00	393 422.87	62 931.00	-220 000.00	-73%
605.3311	Amortissement créances et déb. douteux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.3313	Amortissements équipements	116 528.00	0.00	108 102.00	0.00	46 560.74	0.00	8 426.00	8%
605.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	0.00	0.00	3 000 000.00	66 769.80	3 326 162.00	3 000 000.00	-100%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
605.4356.01	Ventes de matériel médical et de soins	0.00	0.00	0.00	500.00	0.00	8 000.00	500.00	-100%
605.4356.02	Facturation services à tiers (avancées)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.4361	Remboursements de traitements	0.00	100 000.00	0.00	50 000.00	3 636.30	176 460.80	-50 000.00	100%
605.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.4362	Remboursements de frais	0.00	20 000.00	0.00	45 000.00	0.00	19 482.88	25 000.00	-56%
605.4514	Participation du Canton	0.00	4 934 000.00	0.00	2 228 476.00	1 267 843.06	2 948 532.21	-2 705 524.00	121%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
606	UTLI (CELLULE C7)	1 192 892.00	2 000.00	1 140 482.00	7 000.00	984 010.78	64 308.71	57 410.00	5%
606.3011	Traitements	776 943.00	0.00	765 530.00	0.00	666 208.96	53 072.45	11 413.00	1%
606.3011.01	Primes	3 831.00	0.00	1 589.00	0.00	1 422.68	0.00	2 242.00	141%
606.3012	Salaire du personnel occasionnel	3 000.00	0.00	2 000.00	0.00	7 599.30	0.00	1 000.00	50%
606.3030	AVS/AC/AF	72 733.00	0.00	71 516.00	0.00	56 274.80	0.00	1 217.00	2%
606.3040	Caisse de pensions	121 673.00	0.00	124 348.00	0.00	93 802.52	860.60	-2 675.00	-2%
606.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
606.3050	Assurances accidents	2 053.00	0.00	2 023.00	0.00	1 644.28	0.00	30.00	1%
606.3055	Assurances perte de gain	10 501.00	0.00	10 326.00	0.00	6 785.55	0.00	175.00	2%
606.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2 500.00	0.00	2 500.00	0.00	1 914.18	0.00	0.00	0%
606.3065	Frais d'habillement	2 000.00	0.00	1 400.00	0.00	1 500.50	0.00	600.00	43%
606.3091	Frais de formation du personnel	5 000.00	0.00	6 200.00	0.00	4 237.00	0.00	-1 200.00	-19%
606.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1 520.00	0.00	1 020.00	0.00	1 042.81	0.00	500.00	49%
606.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	300.00	0.00	2 300.00	0.00	1 465.60	0.00	-2 000.00	-87%
606.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 600.00	0.00	2 000.00	0.00	1 686.80	0.00	-400.00	-20%
606.3111.01	Achats de matériel informatique	17 300.00	0.00	24 700.00	0.00	4 428.92	0.00	-7 400.00	-30%
606.3114	Achats de machines et matériel	2 100.00	0.00	4 500.00	0.00	1 614.23	0.00	-2 400.00	-53%
606.3116	Achats équipements spécialisés	20 000.00	0.00	6 000.00	0.00	2 346.40	0.00	14 000.00	233%
606.3116.01	Achats de matériel radio	0.00	0.00	0.00	0.00	260.35	0.00	0.00	
606.3123	Electricité	5 000.00	0.00	6 600.00	0.00	11 756.82	1 573.11	-1 600.00	-24%
606.3133	Achats produits de nettoyage	21 300.00	0.00	20 000.00	0.00	20 684.75	0.00	1 300.00	7%
606.3141	Entretien des bâtiments et monuments	2 500.00	0.00	1 000.00	0.00	13.70	0.00	1 500.00	150%
606.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1 700.00	0.00	1 900.00	0.00	1 461.11	0.00	-200.00	-11%
606.3151.01	Entretien matériel informatique	52 288.00	0.00	40 100.00	0.00	63 810.87	0.00	12 188.00	30%
606.3156	Entretien du matériel spécialisé	2 000.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	1 000.00	100%
606.3161	Loyers	43 150.00	0.00	26 400.00	0.00	24 352.80	0.00	16 750.00	63%
606.3181	Frais de ports et CCP	100.00	0.00	50.00	0.00	26.90	0.00	50.00	100%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
606.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	16 900.00	0.00	11 050.00	0.00	6 388.38	0.00	5 850.00	53%
606.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	200.00	0.00	200.00	0.00	169.18	0.00	0.00	0%
606.3199	Dépenses diverses	1 500.00	0.00	2 800.00	0.00	627.30	0.00	-1 300.00	-46%
606.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	30.00	0.00	0.00	0.00	-30.00	-100%
606.3313	Amortissements équipements	3 200.00	0.00	1 400.00	0.00	484.09	0.00	1 800.00	129%
606.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	5 000.00	0.00	8 802.55	5 000.00	-100%
606.4362	Remboursements de frais	0.00	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00	0%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus				
607	AMENDES D'ORDRE (CELLULE C8)		1 381 819.00	630 500.00	1 260 388.00	623 500.00	1 260 736.96	660 369.72	114 431.00	18%
607.3011	Traitements	536 489.00	0.00	499 762.00	0.00	517 548.60	36 264.90	36 727.00	7%	
607.3011.01	Primes	3 400.00	0.00	1 800.00	0.00	2 287.50	0.00	1 600.00	89%	
607.3012	Salaire du personnel occasionnel	2 000.00	0.00	0.00	0.00	1 528.00	0.00	2 000.00		
607.3030	AVS/AC/AF	50 255.00	0.00	46 748.00	0.00	43 443.75	0.00	3 507.00	8%	
607.3040	Caisse de pensions	82 051.00	0.00	72 662.00	0.00	70 516.20	0.00	9 389.00	13%	
607.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
607.3050	Assurances accidents	1 418.00	0.00	1 320.00	0.00	1 275.70	0.00	98.00	7%	
607.3055	Assurances perte de gain	7 256.00	0.00	6 750.00	0.00	1 664.75	0.00	506.00	7%	
607.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	500.00	0.00	157.95	0.00	-500.00	-100%	
607.3091	Frais de formation du personnel	1 000.00	0.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00	-1 000.00	-50%	
607.3101	Imprimés et fournitures de bureau	8 000.00	0.00	9 020.00	0.00	7 688.05	0.00	-1 020.00	-11%	
607.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
607.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 000.00	0.00	2 000.00	0.00	62.85	0.00	-1 000.00	-50%	
607.3111.01	Achats matériel informatique	31 400.00	0.00	37 800.00	0.00	17 300.77	0.00	-6 400.00	-17%	
607.3123	Electricité	5 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5 000.00		
607.3141	Entretien des bâtiments et monuments	13 500.00	0.00	1 000.00	0.00	924.80	0.00	12 500.00	1250%	
607.3151	Entretien de l'équipement de bureau	12 950.00	0.00	12 450.00	0.00	8 133.06	0.00	500.00	4%	
607.3151.01	Entretien du matériel informatique	113 400.00	0.00	87 900.00	0.00	94 315.22	0.00	25 500.00	29%	
607.3156	Entretien du matériel spécialisé	500.00	0.00	1 000.00	0.00	634.90	290.00	-500.00	-50%	
607.3161	Loyers	17 200.00	0.00	14 296.00	0.00	10 446.30	0.00	2 904.00	20%	
607.3181	Frais de ports et CCP	155 000.00	0.00	145 000.00	0.00	151 256.23	0.00	10 000.00	7%	
607.3182	Téléphones	2 100.00	0.00	2 050.00	0.00	1 496.41	0.00	50.00	2%	
607.3184	Frais de contentieux et poursuites	325 000.00	0.00	300 000.00	0.00	320 522.23	0.00	25 000.00	8%	
607.3186	Primes d'assurances	100.00	0.00	100.00	0.00	75.66	0.00	0.00	0%	
607.3199	Dépenses diverses	10 000.00	0.00	15 000.00	0.00	9 034.45	0.00	-5 000.00	-33%	
607.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	30.00	0.00	0.00	0.00	-30.00	-100%	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
607.3313 Amortissements équipements	2 800.00	0.00	1 200.00	0.00	423.58	0.00	1 600.00	133%
607.4361 Remboursements de traitements	0.00	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	0%
607.4362 Remboursements de frais	0.00	630 000.00	0.00	623 000.00	0.00	623 814.82	-7 000.00	1%
607.4370 Amendes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
608	POLICE DU COMMERCE (CELLULE C9)	1 357 490.00	968 500.00	1 353 512.00	995 500.00	1 413 545.18	1 159 495.06	30 978.00	9%
608.3011	Traitements	846 682.00	0.00	876 444.00	0.00	960 865.50	78 659.45	-29 762.00	-3%
608.3011.01	Primes	3 712.00	0.00	3 077.00	0.00	3 184.80	0.00	635.00	21%
608.3012	Salaire du personnel occasionnel	7 400.00	0.00	7 400.00	0.00	6 107.95	0.00	0.00	0%
608.3030	AVS/AC/AF	79 332.00	0.00	82 120.00	0.00	82 379.80	0.00	-2 788.00	-3%
608.3040	Caisse de pensions	131 290.00	0.00	144 138.00	0.00	141 750.30	0.00	-12 848.00	-9%
608.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3050	Assurances accidents	2 240.00	0.00	2 326.00	0.00	2 289.25	3.00	-86.00	-4%
608.3055	Assurances perte de gain	11 454.00	0.00	11 857.00	0.00	6 196.95	0.00	-403.00	-3%
608.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	1 515.90	417.25	0.00	0%
608.3091	Frais de formation du personnel	500.00	0.00	500.00	0.00	420.00	0.00	0.00	0%
608.3101	Imprimés et fournitures de bureau	7 300.00	0.00	5 320.00	0.00	4 924.85	0.00	1 980.00	37%
608.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	4 700.00	0.00	2 300.00	0.00	3 192.25	0.00	2 400.00	104%
608.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
608.3111.01	Achats matériel informatique	12 600.00	0.00	40 400.00	0.00	8 915.80	0.00	-27 800.00	-69%
608.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3121	Eau, gaz, électricité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3123	Electricité	17 000.00	0.00	27 800.00	0.00	24 629.44	9 728.03	-10 800.00	-39%
608.3124	Carburant, combustible	300.00	0.00	400.00	0.00	258.59	0.00	-100.00	-25%
608.3141	Entretien des bâtiments et monuments	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	-100%
608.3151	Entretien de l'équipement de bureau	4 150.00	0.00	4 600.00	0.00	3 882.34	0.00	-450.00	-10%
608.3151.01	Entretien matériel informatique	58 100.00	0.00	59 500.00	0.00	57 520.31	0.00	-1 400.00	-2%
608.3155	Entretien des véhicules	500.00	0.00	800.00	0.00	362.75	0.00	-300.00	-38%
608.3156	Entretien du matériel spécialisé	1 700.00	0.00	1 500.00	0.00	2 255.55	290.20	200.00	13%
608.3161	Loyers	18 070.00	0.00	12 100.00	0.00	10 323.23	0.00	5 970.00	49%
608.3181	Frais de ports et CCP	9 000.00	0.00	8 000.00	0.00	9 715.71	0.00	1 000.00	13%
608.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	5 870.00	0.00	5 150.00	0.00	3 954.77	0.00	720.00	14%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
608.3184	Frais de contentieux	2 000.00	0.00	1 600.00	0.00	2 220.05	0.00	400.00	25%
608.3185	Honoraires et frais d'expertises	2 000.00	0.00	1 500.00	0.00	0.00	0.00	500.00	33%
608.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	1 200.00	0.00	1 400.00	0.00	956.57	0.00	-200.00	-14%
608.3192	Taxes	100.00	0.00	100.00	0.00	80.70	0.00	0.00	0%
608.3195	Complément TVA forfaitaire due (PolCom)	50.00	0.00	150.00	0.00	12.00	0.00	-100.00	-67%
608.3199	Dépenses diverses	2 500.00	0.00	2 800.00	0.00	2 252.50	0.00	-300.00	-11%
608.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	30.00	0.00	0.00	0.00	-30.00	-100%
608.3301	Amortissements créances et débiteurs	8 000.00	0.00	6 000.00	0.00	16 567.73	1 650.00	2 000.00	33%
608.3311	Amortissement créances et déb. douteux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3313	Amortissements équipements	36 240.00	0.00	30 200.00	0.00	484.09	0.00	6 040.00	20%
608.3658	Aides et subventions économie publique	10 000.00	0.00	12 000.00	0.00	8 500.00	0.00	-2 000.00	-17%
608.3911	Imputations internes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3911.02	Imputations internes biens, services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.4232	Loyers des terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.4232.02	Recettes abonnements	0.00	55 000.00	0.00	50 000.00	1 877.50	56 815.00	-5 000.00	10%
608.4272	Redevances utilisation DP	0.00	151 500.00	0.00	152 000.00	33 625.00	279 111.25	500.00	0%
608.4272.01	Déballage et dépôts sur la voie publique	0.00	24 000.00	0.00	25 000.00	1 520.00	25 171.00	1 000.00	-4%
608.4272.02	Recettes marchés	0.00	37 000.00	0.00	38 000.00	0.00	39 807.00	1 000.00	-3%
608.4272.04	Enseignes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.4272.06	Concessions d'affichage	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.4272.07	Forains et revendeurs	72 000.00	72 000.00	0.00	82 000.00	1 932.00	52 775.00	82 000.00	-100%
608.4272.08	Autorisations de taxis	0.00	10 000.00	0.00	8 000.00	0.00	8 390.00	-2 000.00	25%
608.4272.09	Métiers forains (carrousels)	0.00	18 000.00	0.00	11 500.00	0.00	18 998.00	-6 500.00	57%
608.4311	Emoluments chancellerie (appar. automat)	0.00	6 000.00	0.00	5 000.00	850.00	7 100.00	-1 000.00	20%
608.4312	Emoluments de Police et CH (permis div.)	0.00	71 000.00	0.00	65 500.00	1 145.00	64 105.00	-5 500.00	8%
608.4312.01	Taxes prolongations ouvertures	0.00	100 000.00	0.00	100 000.00	1 500.00	84 405.00	0.00	0%
608.4312.02	Emoluments de Police	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.4312.03	Emoluments de surveillance selon LADB	0.00	370 000.00	0.00	400 000.00	3 325.00	368 781.85	30 000.00	-8%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
608.4312.04	Emoluments LEAE	0.00	22 000.00	0.00	22 000.00	775.00	21 900.00	0.00	0%
608.4312.05	Rembt d'impression (lotos, tombolas)	0.00	1 000.00	0.00	2 500.00	0.00	905.60	1 500.00	-60%
608.4312.06	Emoluments lotos, tombolas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 790.20	0.00	
608.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	30 000.00	0.00	30 000.00	1 276.00	33 448.00	0.00	0%
608.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	3 000.00	0.00	3 257.90	3 000.00	-100%
608.4362	Remboursements de frais	0.00	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	986.33	0.00	0%
608.4362.01	Billets tombola simple	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.4362.02	Billets tombola spéciale	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus				
609	SIGNALISATION (CELLULE C10)		1 356 306.00	102 000.00	1 443 970.00	108 000.00	1 407 687.75	167 302.21	-81 664.00	-6%
609.3011	Traitements	750 443.00	0.00	825 010.00	0.00	845 617.90	60 259.40	-74 567.00	-9%	
609.3011.01	Primes	1 600.00	0.00	173.00	0.00	405.00	0.00	1 427.00	825%	
609.3012	Personnel occasionnel	2 000.00	0.00	0.00	0.00	1 816.95	0.00	2 000.00		
609.3030	AVS/AC/AF	70 090.00	0.00	77 108.00	0.00	72 978.80	0.00	-7 018.00	-9%	
609.3040	Caisse de pensions	112 658.00	0.00	125 823.00	0.00	120 548.70	0.00	-13 165.00	-10%	
609.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
609.3050	Assurances accidents	2 174.00	0.00	3 613.00	0.00	3 258.05	0.00	-1 439.00	-40%	
609.3055	Assurances perte de gain	10 120.00	0.00	11 133.00	0.00	10 537.30	0.00	-1 013.00	-9%	
609.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	200.00	0.00	20.00	0.00	-200.00	-100%	
609.3065	Frais d'habillement	3 000.00	0.00	4 000.00	0.00	2 741.85	0.00	-1 000.00	-25%	
609.3091	Frais de formation du personnel	2 000.00	0.00	1 000.00	0.00	1 290.00	0.00	1 000.00	100%	
609.3101	Imprimés et fournitures de bureau	2 500.00	0.00	1 800.00	0.00	2 574.46	0.00	700.00	39%	
609.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	6 000.00	0.00	4 000.00	0.00	6 348.45	0.00	2 000.00	50%	
609.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	500.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	-50%	
609.3111.01	Achats matériel informatique	5 400.00	0.00	8 400.00	0.00	721.35	0.00	-3 000.00	-36%	
609.3116	Achats équipements spécialisés	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	1 578.70	0.00	0.00	0%	
609.3121	Eau, gaz	1 000.00	0.00	2 000.00	0.00	588.35	0.00	-1 000.00	-50%	
609.3123	Electricité	45 000.00	0.00	50 000.00	0.00	39 962.25	882.05	-5 000.00	-10%	
609.3124	Carburant, combustible	8 000.00	0.00	10 500.00	0.00	9 757.15	0.00	-2 500.00	-24%	
609.3135	Achats de matières premières	75 000.00	0.00	80 000.00	0.00	57 897.96	111.86	-5 000.00	-6%	
609.3135.01	Achats de matières 1ères - frais avancés	1 000.00	0.00	3 000.00	0.00	0.00	0.00	-2 000.00	-67%	
609.3141	Entretien des bâtiments et monuments	16 500.00	0.00	5 000.00	0.00	3 050.60	0.00	11 500.00	230%	
609.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	78 800.00	0.00	78 800.00	0.00	70 540.52	5 459.05	0.00	0%	
609.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1 500.00	0.00	1 400.00	0.00	1 198.05	0.00	100.00	7%	
609.3151.01	Entretien du matériel informatique	11 900.00	0.00	10 100.00	0.00	8 675.95	0.00	1 800.00	18%	
609.3155	Entretien des véhicules	12 000.00	0.00	10 000.00	0.00	13 028.90	0.00	2 000.00	20%	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
609.3156	Entretien du matériel spécialisé	1 500.00	0.00	1 500.00	0.00	561.65	0.00	0.00	0%
609.3161	Loyers	100 860.00	0.00	95 290.00	0.00	98 993.15	0.00	5 570.00	6%
609.3181	Frais de ports et CCP	1 500.00	0.00	1 000.00	0.00	1 191.05	0.00	500.00	50%
609.3182	Téléphones	7 030.00	0.00	3 190.00	0.00	2 830.49	0.00	3 840.00	120%
609.3184	Frais de contentieux	500.00	0.00	500.00	0.00	561.60	0.00	0.00	0%
609.3185	Honoraires et frais d'expertises	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	-1 000.00	-100%
609.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	5 400.00	0.00	4 000.00	0.00	3 164.63	0.00	1 400.00	35%
609.3189	Prestations de services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.3191	Impôts et taxes (TVA)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.3194	Avance frais pr signalisation endommagée	1 000.00	0.00	5 000.00	0.00	1 419.49	0.00	-4 000.00	-80%
609.3195	Complément TVA forfaitaire due (Signal)	0.00	0.00	4 000.00	0.00	3 501.00	0.00	-4 000.00	-100%
609.3199	Dépenses diverses	0.00	0.00	0.00	0.00	1.56	0.00	0.00	
609.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	30.00	0.00	0.00	0.00	-30.00	-100%
609.3301	Amortissements créances et débiteurs	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	1 422.20	1 019.00	0.00	0%
609.3313	Amortissements équipements	15 331.00	0.00	10 400.00	0.00	12 615.49	0.00	4 931.00	47%
609.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	90 000.00	0.00	90 000.00	6 288.20	96 584.45	0.00	0%
609.4361	Remboursements de traitements	0.00	10 000.00	0.00	10 000.00	0.00	2 507.40	0.00	0%
609.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.4362	Remboursements de frais	0.00	1 000.00	0.00	3 000.00	0.00	369.00	2 000.00	-67%
609.4363	Remboursements de dommages	0.00	1 000.00	0.00	5 000.00	0.00	110.00	4 000.00	-80%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus				
61	OFFICES DE STATIONNEMENT		7 352 193.00	13 039 080.00	6 994 405.00	11 580 266.00	6 918 319.15	12 865 075.36	-1 101 026.00	24%
610	OFFICES DE STATIONNEMENT		3 094 080.00	3 094 080.00	2 990 266.00	2 990 266.00	2 768 514.30	2 768 514.30	0.00	
610.3011	Traitements	2 417 395.00	0.00	2 309 637.00	0.00	2 189 056.50	161 411.95	107 758.00	5%	
610.3011.01	Primes	12 492.00	0.00	11 601.00	0.00	6 131.40	0.00	891.00	8%	
610.3012	Personnel occasionnel	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	1 453.95	0.00	0.00	0%	
610.3030	AVS/AC/AF	226 432.00	0.00	216 420.00	0.00	186 582.65	114.85	10 012.00	5%	
610.3040	Caisse de pensions	368 973.00	0.00	365 576.00	0.00	311 382.60	0.00	3 397.00	1%	
610.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
610.3050	Assurances accidents	7 095.00	0.00	6 284.00	0.00	5 182.85	3.25	811.00	13%	
610.3055	Assurances perte de gain	32 693.00	0.00	31 248.00	0.00	21 376.95	16.60	1 445.00	5%	
610.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	415.25	0.00	0.00	0%	
610.3065	Frais d'habillement	25 000.00	0.00	25 000.00	0.00	23 622.45	0.00	0.00	0%	
610.3091	Frais de formation du personnel	1 000.00	0.00	21 500.00	0.00	23 060.00	0.00	-20 500.00	-95%	
610.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
610.4361	Remboursements de traitements	0.00	70 000.00	0.00	70 000.00	0.00	74 652.40	0.00	0%	
610.4362	Remboursements de frais	0.00	500.00	0.00	0.00	249.70	326.25	-500.00		
610.4911	Imputations internes	0.00	3 023 580.00	0.00	2 920 266.00	0.00	2 531 989.00	-103 314.00	4%	

0.00

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus				
610.01	STAT-MONTREUX (CELLULE C11.1)		1 382 203.00	3 320 000.00	1 315 170.00	2 870 000.00	1 192 218.23	2 723 084.41	-382 967.00	25%
610.01.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3091	Frais formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	21 600.00	0.00	22 000.00	0.00	27 381.71	0.00	-400.00		-2%
610.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00	0.00	500.00	0.00	108.77	0.00	0.00		0%
610.01.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	3 700.00	0.00	500.00	0.00	841.70	0.00	3 200.00		640%
610.01.3111.01	Achats matériel informatique	22 500.00	0.00	1 500.00	0.00	1 834.60	0.00	21 000.00		1400%
610.01.3116	Achats d'équipements spécialisés	500.00	0.00	500.00	0.00	934.30	0.00	0.00		0%
610.01.3116.01	Achats matériel radio	500.00	0.00	300.00	0.00	0.00	0.00	200.00		67%
610.01.3121	Eau, gaz	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
610.01.3123	Electricité	3 000.00	0.00	6 300.00	0.00	7 555.12	905.87	-3 300.00		-52%
610.01.3124	Carburant, combustible	2 500.00	0.00	2 500.00	0.00	1 886.86	0.00	0.00		0%
610.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	881.30	0.00	0.00		0%
610.01.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
610.01.3151	Entretien de l'équipement de bureau	2 650.00	0.00	2 850.00	0.00	2 486.28	0.00	-200.00		-7%
610.01.3151.01	Entretien du matériel informatique	63 682.00	0.00	20 400.00	0.00	16 265.66	0.00	43 282.00		212%
610.01.3155	Entretien des véhicules	3 840.00	0.00	4 340.00	0.00	8 946.95	0.00	-500.00		-12%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
610.01.3156	Entretien du matériel spécialisé	41 650.00	0.00	29 300.00	0.00	10 242.01	1 184.70	12 350.00	42%
610.01.3161	Loyers	98 010.00	0.00	85 790.00	0.00	84 156.39	0.00	12 220.00	14%
610.01.3181	Frais de ports et CCP	3 000.00	0.00	3 000.00	0.00	3 850.04	0.00	0.00	0%
610.01.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	10 870.00	0.00	33 410.00	0.00	12 525.20	0.00	-22 540.00	-67%
610.01.3184	Frais de contentieux	0.00	0.00	600.00	0.00	435.25	0.00	-600.00	-100%
610.01.3185	Honoraires et frais d'expertises	16 500.00	0.00	16 000.00	0.00	13 836.20	0.00	500.00	3%
610.01.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	2 350.00	0.00	2 450.00	0.00	2 315.41	0.00	-100.00	-4%
610.01.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	720.00	0.00	720.00	0.00	715.00	0.00	0.00	0%
610.01.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. MTX)	0.00	0.00	5 000.00	0.00	6 345.00	0.00	-5 000.00	-100%
610.01.3199	Dépenses diverses	4 000.00	0.00	6 000.00	0.00	3 306.90	0.00	-2 000.00	-33%
610.01.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	30.00	0.00	0.00	0.00	-30.00	-100%
610.01.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3313	Amortissements équipements	11 200.00	0.00	9 400.00	0.00	484.09	0.00	1 800.00	19%
610.01.3655	Parcomètre à but social	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3911	Imputations internes	1 067 931.00	0.00	1 060 780.00	0.00	894 300.75	0.00	7 151.00	1%
610.01.4221	Intérêt créanciers (CCP)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.4272	Redevances utilisation DP	0.00	320 000.00	0.00	320 000.00	634.00	305 553.00	0.00	0%
610.01.4272.01	Recettes parcomètres à but social	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	1 500 000.00	0.00	1 450 000.00	89 948.74	1 377 452.67	-50 000.00	3%
610.01.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.4363	Remboursements de dommages	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.4370	Amendes	0.00	1 500 000.00	0.00	1 100 000.00	0.00	1 037 988.17	-400 000.00	36%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
610.02	STAT-VEVEY (CELLULE C11.2)	2 574 002.00	5 920 000.00	2 405 774.00	5 170 000.00	2 669 112.61	6 605 787.00	-581 772.00	21%
610.02.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3091	Frais de formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3101	Imprimés et fournitures de bureau	33 120.00	0.00	28 120.00	0.00	45 487.18	0.00	5 000.00	18%
610.02.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	1 300.00	0.00	1 300.00	0.00	2 069.63	0.00	0.00	0%
610.02.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0%
610.02.3111.01	Achats matériel informatique	31 700.00	0.00	2 000.00	0.00	1 753.30	0.00	29 700.00	1485%
610.02.3116	Achats équipements spécialisés	500.00	0.00	500.00	0.00	933.35	0.00	0.00	0%
610.02.3116.01	Achats matériel radio	500.00	0.00	300.00	0.00	0.00	0.00	200.00	67%
610.02.3121	Eau, gaz	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	5 996.95	0.00	0.00	0%
610.02.3123	Electricité	150 000.00	0.00	200 000.00	0.00	129 229.43	0.00	-50 000.00	-25%
610.02.3124	Carburant, combustible	2 500.00	0.00	2 500.00	0.00	1 956.75	0.00	0.00	0%
610.02.3135	Achats de matières premières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3141	Entretien des bâtiments et monuments	26 300.00	0.00	28 900.00	0.00	30 089.25	2 270.00	-2 600.00	-9%
610.02.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3151	Entretien de l'équipement de bureau	2 800.00	0.00	3 100.00	0.00	2 613.83	0.00	-300.00	-10%
610.02.3151.01	Entretien matériel informatique	73 114.00	0.00	27 010.00	0.00	21 531.68	0.00	46 104.00	171%
610.02.3155	Entretien des véhicules	4 680.00	0.00	4 880.00	0.00	6 124.65	1 041.19	-200.00	-4%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
610.02.3156	Entretien du matériel spécialisé	122 950.00	0.00	109 650.00	0.00	107 406.55	0.00	13 300.00	12%
610.02.3161	Loyers	35 280.00	0.00	31 894.00	0.00	27 073.00	3 120.00	3 386.00	11%
610.02.3181	Frais de ports et CCP	11 000.00	0.00	11 000.00	0.00	10 301.65	0.00	0.00	0%
610.02.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	39 530.00	0.00	36 650.00	0.00	23 796.73	0.00	2 880.00	8%
610.02.3183	Frais bancaires	15 000.00	0.00	16 000.00	0.00	14 066.07	619.22	-1 000.00	-6%
610.02.3185	Honoraires et frais d'expertises	46 600.00	0.00	40 400.00	0.00	40 068.86	0.00	6 200.00	15%
610.02.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	3 370.00	0.00	3 270.00	0.00	3 034.70	0.00	100.00	3%
610.02.3192	Taxes véhicules à moteur	500.00	0.00	500.00	0.00	500.50	0.00	0.00	0%
610.02.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. Vev)	0.00	0.00	1 000.00	0.00	3 520.00	0.00	-1 000.00	-100%
610.02.3223	Intérêts des emprunts moyen/long termes	0.00	0.00	50.00	0.00	0.00	0.00	-50.00	-100%
610.02.3313	Amortissements équipements	10 592.00	0.00	10 300.00	0.00	847.16	0.00	292.00	3%
610.02.3529	Ristourne macarons & amendes	267 000.00	0.00	267 000.00	0.00	609 834.74	271 878.68	0.00	0%
610.02.3911	Imputations internes	1 688 666.00	0.00	1 572 450.00	0.00	1 414 113.06	0.00	116 216.00	7%
610.02.4221	Intérêt créanciers (CCP)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4232	Loyers des terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4232.01	Recettes tarif horaire	0.00	800 000.00	0.00	750 000.00	41 129.21	842 633.17	-50 000.00	7%
610.02.4232.02	Recettes abonnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4232.03	Loyers des terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4232.04	Loyers locaux spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4232.05	Concessions d'affichage	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4272	Redevances utilisation DP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	3 000 000.00	0.00	2 900 000.00	124 634.38	3 320 370.13	-100 000.00	3%
610.02.4272.05	Redevances "macarons" pr stationnement	0.00	700 000.00	0.00	600 000.00	0.00	734 348.88	-100 000.00	17%
610.02.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4362	Remboursements de frais	0.00	20 000.00	0.00	20 000.00	0.00	31 480.76	0.00	0%
610.02.4370	Amendes	0.00	1 400 000.00	0.00	900 000.00	0.00	1 398 024.97	-500 000.00	56%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
610.03	STAT-LA TOUR-DE-PEILZ (CELLULE C11.3)	301 908.00	705 000.00	283 195.00	550 000.00	288 474.01	767 689.65	-136 287.00	51%
610.03.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3091	Frais de formation du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3101	Imprimés et fournitures de bureau	4 480.00	0.00	5 480.00	0.00	8 438.62	0.00	-1 000.00	-18%
610.03.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00	0.00	500.00	0.00	626.80	0.00	0.00	0%
610.03.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00	0.00	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	
610.03.3111.01	Achats matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	223.00	0.00	0.00	
610.03.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3116	Achats équipements spécialisés	300.00	0.00	1 000.00	0.00	247.20	0.00	-700.00	-70%
610.03.3116.01	Achats matériel radio	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.03.3123	Electricité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3124	Carburant, combustible	750.00	0.00	750.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.03.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3151	Entretien de l'équipement de bureau	700.00	0.00	700.00	0.00	611.83	0.00	0.00	0%
610.03.3151.01	Entretien du matériel informatique	3 298.00	0.00	2 100.00	0.00	1 684.31	0.00	1 198.00	57%
610.03.3155	Entretien des véhicules	800.00	0.00	800.00	0.00	1 041.19	0.00	0.00	0%
610.03.3156	Entretien du matériel spécialisé	17 000.00	0.00	13 400.00	0.00	19 172.25	0.00	3 600.00	27%
610.03.3161	Loyers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3181	Frais de ports et CCP	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
610.03.3182	Téléphones	250.00	0.00	2 240.00	0.00	295.11	0.00	-1 990.00	-89%
610.03.3185	Honoraires et frais d'expertises	5 500.00	0.00	5 200.00	0.00	4 921.46	0.00	300.00	6%
610.03.3186	Primes d'assurances	50.00	0.00	20.00	0.00	10.51	0.00	30.00	150%
610.03.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. TDP)	0.00	0.00	500.00	0.00	933.00	5.00	-500.00	-100%
610.03.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	-10.00	-100%
610.03.3313	Amortissements équipements	798.00	0.00	400.00	0.00	121.02	0.00	398.00	100%
610.03.3911	Imputations internes	266 982.00	0.00	249 595.00	0.00	223 575.19	0.00	17 387.00	7%
610.03.3911.01	Imputations internes (loyers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3911.02	Imputations internes biens, services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.4272	Redevances utilisation DP	0.00	75 000.00	0.00	75 000.00	0.00	75 690.36	0.00	0%
610.03.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	370 000.00	0.00	315 000.00	26 071.52	410 844.82	-55 000.00	17%
610.03.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.4370	Amendes	0.00	260 000.00	0.00	160 000.00	0.00	281 149.47	-100 000.00	63%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
650	SDIS	4 015 422.00	1 289 625.00	3 930 769.00	1 220 285.00	4 121 708.10	1 721 248.71	15 313.00	1%
650.3011	Traitements	1 208 948.00	0.00	1 170 600.00	0.00	1 231 294.60	92 613.10	38 348.00	3%
650.3011.01	Primes	2 737.00	0.00	2 470.00	0.00	2 533.80	0.00	267.00	11%
650.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3013	Soldes	1 234 105.00	0.00	1 240 700.00	0.00	1 464 853.15	245 971.75	-6 595.00	-1%
650.3013.03	Soldes JSP	13 300.00	0.00	12 300.00	0.00	15 438.35	0.00	1 000.00	8%
650.3030	AVS/AC/AF	165 897.00	0.00	164 157.00	0.00	160 523.50	0.00	1 740.00	1%
650.3040	Caisse de pensions	188 118.00	0.00	190 265.00	0.00	182 650.00	0.00	-2 147.00	-1%
650.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3050	Assurances accidents	3 146.00	0.00	3 089.00	0.00	2 947.30	0.55	57.00	2%
650.3055	Assurances perte de gain	16 038.00	0.00	15 761.00	0.00	12 917.75	0.00	277.00	2%
650.3060	Indemnisation et remboursement de frais	800.00	0.00	1 000.00	0.00	1 151.45	0.00	-200.00	-20%
650.3065	Frais d'habillement	57 100.00	0.00	39 600.00	0.00	17 889.75	251.80	17 500.00	44%
650.3065.03	Frais d'habillement JSP	13 200.00	0.00	6 200.00	0.00	5 241.25	0.00	7 000.00	113%
650.3066	Frais de subsistance	73 420.00	0.00	73 120.00	0.00	64 963.22	1 748.45	300.00	0%
650.3066.03	Frais de subsistance JSP	1 250.00	0.00	1 250.00	0.00	172.20	0.00	0.00	0%
650.3091	Frais de formation du personnel	31 700.00	0.00	33 450.00	0.00	34 889.64	0.00	-1 750.00	-5%
650.3091.03	Frais de formation du personnel JSP	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	-100%
650.3093	Frais sanitaires	13 050.00	0.00	13 050.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
650.3099	Charges diverses autor. / pers (sport)	2 500.00	0.00	2 500.00	0.00	2 275.00	0.00	0.00	0%
650.3099.03	Charges diverses JSP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3 800.00	0.00	4 300.00	0.00	5 542.81	0.00	-500.00	-12%
650.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	3 750.00	0.00	4 200.00	0.00	3 150.00	0.00	-450.00	-11%
650.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	15 000.00	0.00	6 000.00	0.00	5 954.70	0.00	9 000.00	150%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
650.3111.01	Achat de matériel informatique	5 800.00	0.00	8 300.00	0.00	5 203.42	0.00	-2 500.00	-30%
650.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3116	Achats équipements spécialisés	17 500.00	0.00	20 500.00	0.00	13 006.65	0.00	-3 000.00	-15%
650.3116.01	Achats de matériel radio	0.00	0.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00	-2 000.00	-100%
650.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	4 000.00	0.00	4 000.00	0.00	3 335.80	0.00	0.00	0%
650.3123	Electricité	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	603.60	0.00	0.00	0%
650.3124	Carburant, combustible	56 000.00	0.00	56 000.00	0.00	50 545.25	0.00	0.00	0%
650.3133	Achats produits nettoyage / désinfection	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	6 225.56	0.00	0.00	0%
650.3135	Achats de matières premières	8 000.00	0.00	8 000.00	0.00	9 768.55	0.00	0.00	0%
650.3141	Entretien des bâtiments et monuments	55 300.00	0.00	39 000.00	0.00	36 105.45	0.00	16 300.00	42%
650.3151	Entretien de l'équipement de bureau	7 000.00	0.00	7 500.00	0.00	6 664.56	0.00	-500.00	-7%
650.3151.01	Entretien du matériel informatique	47 000.00	0.00	44 850.00	0.00	43 338.25	0.00	2 150.00	5%
650.3154	Entretien du matériel d'exploitation	16 200.00	0.00	15 500.00	0.00	19 282.55	0.00	700.00	5%
650.3155	Entretien des véhicules	24 500.00	0.00	18 100.00	0.00	19 160.55	0.00	6 400.00	35%
650.3156	Entretien du matériel spécialisé	4 000.00	0.00	4 000.00	0.00	3 013.65	0.00	0.00	0%
650.3161	Loyers	572 160.00	0.00	571 937.00	0.00	569 369.40	0.00	223.00	0%
650.3170	Frais de réceptions et manifestations	29 800.00	0.00	28 000.00	0.00	23 259.27	0.00	1 800.00	6%
650.3181	Frais de ports et CCP	4 000.00	0.00	4 000.00	0.00	4 339.48	0.00	0.00	0%
650.3182	Téléphones	15 710.00	0.00	18 150.00	0.00	9 259.67	0.00	-2 440.00	-13%
650.3184	Frais de contentieux	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	948.50	0.00	0.00	0%
650.3185	Honoraires et frais d'expertises	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	16 960.00	0.00	17 160.00	0.00	11 939.07	0.00	-200.00	-1%
650.3189	Prestations de services	2 500.00	0.00	2 000.00	0.00	3 154.75	0.00	500.00	25%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
650.3189.01	Prestations de services avancées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	300.00	0.00	300.00	0.00	130.00	0.00	0%
650.3193	Cotisations	9 000.00	0.00	9 400.00	0.00	8 736.10	0.00	-4%
650.3193.03	Cotisations JSP	500.00	0.00	520.00	0.00	470.00	0.00	-4%
650.3195	Complément TVA forfaitaire due (SDIS)	10 350.00	0.00	11 000.00	0.00	9 534.00	0.00	-6%
650.3199	Dépenses diverses	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	1 242.52	0.00	0%
650.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	40.00	0.00	0.00	0.00	-100%
650.3301	Amortissements créances et débiteurs	7 000.00	0.00	2 500.00	0.00	10 293.74	3 246.00	180%
650.3313	Amortissements équipements	43 983.00	0.00	43 500.00	0.00	6 881.94	0.00	1%
650.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.4356.01	Facturation de services à des tiers	0.00	245 000.00	0.00	240 000.00	31 507.35	291 393.16	2%
650.4356.02	Facturation services à tiers (avancées)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	2 000.00	0.00	17 698.00	-100%
650.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 581.35	0.00
650.4514	Participation du Canton	0.00	1 044 625.00	0.00	978 285.00	0.00	1 066 744.55	7%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
660	PROTECTION CIVILE	2 351 441.00	283 833.00	2 382 479.00	326 603.00	2 283 712.76	411 301.90	11 732.00	1%
660.3011	Traitements	925 358.00	0.00	920 760.00	0.00	1 029 346.45	140 792.45	4 598.00	0%
660.3011.01	Primes	1 679.00	0.00	1 231.00	0.00	2 511.30	0.00	448.00	36%
660.3012	Personnel occasionnel	5 000.00	0.00	7 000.00	0.00	1 336.25	0.00	-2 000.00	-29%
660.3013	Soldes	144 062.50	0.00	185 575.00	0.00	52 291.53	68.00	-41 512.50	-22%
660.3030	AVS/AC/AF	86 373.00	0.00	86 026.00	0.00	79 700.20	3 489.75	347.00	0%
660.3040	Caisse de pensions	147 776.00	0.00	150 147.00	0.00	142 632.25	7 467.85	-2 371.00	-2%
660.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
660.3050	Assurances accidents	2 449.00	0.00	2 433.00	0.00	2 268.55	98.55	16.00	1%
660.3055	Assurances perte de gain	12 489.00	0.00	12 421.00	0.00	9 167.40	503.85	68.00	1%
660.3060	Indemnisation et remboursement de frais	5 000.00	0.00	5 000.00	0.00	2 038.40	0.00	0.00	0%
660.3065	Frais d'habillement	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	1 438.50	0.00	0.00	0%
660.3091	Frais de formation du personnel professionnel	7 500.00	0.00	12 000.00	0.00	579.75	0.00	-4 500.00	-38%
660.3091.01	Frais de formation du personnel de milice	46 015.00	0.00	45 820.00	0.00	34 082.42	1 284.95	195.00	0%
660.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3 450.00	0.00	3 850.00	0.00	1 692.18	1 370.20	-400.00	-10%
660.3102	Livres, journaux, doc. et frais d'annonces	660.00	0.00	1 054.00	0.00	1 255.00	565.00	-394.00	-37%
660.3111	Achats mobilier, mach., équip.bureau	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
660.3111.01	Achats matériels informatique	6 600.00	0.00	14 100.00	0.00	1 759.88	0.00	-7 500.00	-53%
660.3113	Achats de mobilier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
660.3114	Achats de machines et materiel	1 000.00	0.00	1 600.00	0.00	11 039.35	0.00	-600.00	-38%
660.3116	Achats équipements spécialisés	7 360.00	0.00	6 300.00	0.00	5 213.60	0.00	1 060.00	17%
660.3121	Eau, gaz	4 500.00	0.00	4 200.00	0.00	5 891.70	0.00	300.00	7%
660.3123	Electricité	30 000.00	0.00	30 000.00	0.00	23 086.60	949.05	0.00	0%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
660.3124	Carburant, combustible	26 000.00	0.00	14 000.00	0.00	21 635.34	0.00	12 000.00	86%
660.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	5 000.00	0.00	5 000.00	0.00	4 227.85	0.00	0.00	0%
660.3135	Achats de matières premières	4 500.00	0.00	4 300.00	0.00	1 968.00	0.00	200.00	5%
660.3141	Entretiens des bâtiments & des monuments	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
660.3151	Entretien de l'équipement de bureau	4 500.00	0.00	4 500.00	0.00	3 541.78	0.00	0.00	0%
660.3151.01	Entretien du matériel informatique	20 975.00	0.00	34 750.00	0.00	16 463.01	0.00	-13 775.00	-40%
660.3153	Entretien locaux, mobilier et équipement	20 800.00	0.00	5 000.00	0.00	25 807.60	0.00	15 800.00	316%
660.3154	Entretien machines, matériel	5 400.00	0.00	15 100.00	0.00	3 569.20	0.00	-9 700.00	-64%
660.3155	Entretien des véhicules	16 580.00	0.00	16 980.00	0.00	15 341.65	0.00	-400.00	-2%
660.3156	Entretien du matériel spécialisé	5 000.00	0.00	2 000.00	0.00	4 298.55	0.00	3 000.00	150%
660.3161	Loyers	131 140.00	0.00	131 140.00	0.00	131 140.00	0.00	0.00	0%
660.3170	Frais de réceptions et manifestations	7 000.00	0.00	7 000.00	0.00	9 703.80	0.00	0.00	0%
660.3181	Frais de ports et CCP	4 000.00	0.00	6 000.00	0.00	3 392.53	0.00	-2 000.00	-33%
660.3182	Téléphones	17 760.00	0.00	22 040.00	0.00	12 378.42	0.00	-4 280.00	-19%
660.3184	Frais de contentieux	0.00	0.00	100.00	0.00	73.30	0.00	-100.00	-100%
660.3185	Honoraires et frais d'expertises	2 000.00	0.00	3 500.00	0.00	289.08	0.00	-1 500.00	-43%
660.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	20 800.00	0.00	20 463.00	0.00	15 492.12	0.00	337.00	2%
660.3193	Cotisations	2 500.00	0.00	100.00	0.00	100.00	0.00	2 400.00	2400%
660.3195	Complément TVA forfaitaire due (PC)	0.00	0.00	500.00	0.00	74.00	0.00	-500.00	-100%
660.3199	Dépenses diverses	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
660.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	30.00	0.00	0.00	0.00	-30.00	-100%
660.3301	Amortissements créances et débiteurs	5 000.00	0.00	2 000.00	0.00	0.00	1 292.00	3 000.00	150%
660.3313	Amortissements équipements	33 430.00	0.00	28 400.00	0.00	3 227.42	0.00	5 030.00	18%
660.3511	Charges cantonales	577 284.50	0.00	565 559.00	0.00	565 188.00	0.00	11 725.50	2%
660.4271	Locations d'installations PCI	0.00	5 000.00	0.00	5 000.00	14.70	179.65	0.00	0%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2025

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Différence 25-24	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
660.4356	Ventes et prestations - engagements PCI	0.00	108 240.00	0.00	150 060.00	1 659.50	42 244.05	41 820.00	-28%
660.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	2 000.00	0.00	3 000.00	34 458.90	22 772.45	1 000.00	-33%
660.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	618.70	68 133.55	0.00	
660.4362	Remboursements de frais - infrastructure	0.00	2 800.00	0.00	3 200.00	0.00	2 585.90	400.00	-13%
660.4511	Subventions cantonales - cours de répétition	0.00	126 450.00	0.00	126 000.00	1 718.00	76 624.05	-450.00	0%
660.4512	Subventions cantonales - infrastructures	0.00	39 343.00	0.00	39 343.00	0.00	40 880.60	0.00	0%

Sécurité Riviera Budget 2025 Charges par nature								
		Budget 2025	Budget 2024	Ecart 2024	En %	Comptes 2023	Ecart 2023	En %
3	CHARGES	48 379 561.00	47 511 639.00	867 922.00	1.83%	43 268 803.11	5 110 757.89	11.8%
30	AUTORITES ET PERSONNEL	36 440 419.50	36 238 812.00	201 607.50	0.56%	33 323 213.41	3 117 206.09	9.4%
300	Autorités et commissions	316 866.00	312 386.00	4 480.00	1.43%	293 803.46	23 062.54	7.8%
301	Personnel Administratif	28 028 251.50	27 670 527.00	357 724.50	1.29%	25 713 353.48	2 314 898.02	9.0%
303	Charges sociales 1er pilier	2 516 887.00	2 497 799.00	19 088.00	0.76%	2 273 752.65	243 134.35	10.7%
304	Caisse de pension	4 144 876.00	4 220 297.00	-75 421.00	-1.79%	3 856 507.15	288 368.85	7.5%
305	Assurance accidents	427 304.00	422 893.00	4 411.00	1.04%	314 978.00	112 326.00	35.7%
306	Débours	426 770.00	434 070.00	-7 300.00	-1.68%	341 687.96	85 082.04	24.9%
309	Autres frais	579 465.00	680 840.00	-101 375.00	-14.89%	529 130.71	50 334.29	9.5%
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	7 192 819.00	6 344 124.00	848 695.00	13.38%	5 954 681.40	1 238 137.60	20.8%
310	Fournitures de bureau	175 780.00	171 034.00	4 746.00	2.77%	179 175.84	-3 395.84	-1.9%
311	Achats équipements	603 510.00	386 350.00	217 160.00	56.21%	423 747.97	179 762.03	42.4%
312	Eau et énergies	589 100.00	660 450.00	-71 350.00	-10.80%	540 824.27	48 275.73	8.9%
313	Marchandises et MP	279 800.00	285 800.00	-6 000.00	-2.10%	238 549.13	41 250.87	17.3%
314	Entretien du patrimoine	264 900.00	199 200.00	65 700.00	32.98%	180 828.16	84 071.84	46.5%
315	Entretien des équipements	1 797 489.00	1 427 360.00	370 129.00	25.93%	1 330 187.40	467 301.60	35.1%
316	Loyer	1 742 790.00	1 484 057.00	258 733.00	17.43%	1 415 956.32	326 833.68	23.1%
317	Réceptions	43 300.00	49 000.00	-5 700.00	-11.63%	44 897.55	-1 597.55	-3.6%
318	Honoraires et frais bancaires	1 539 630.00	1 502 423.00	37 207.00	2.48%	1 427 610.72	112 019.28	7.8%
319	Frais divers	156 520.00	178 450.00	-21 930.00	-12.29%	172 904.04	-16 384.04	-9.5%
32	INTERETS	4 000.00	1 020.00	2 980.00	292.16%	0.00	4 000.00	
322	Intérêts	4 000.00	1 020.00	2 980.00	292.16%	0.00	4 000.00	
33	AMORTISSEMENTS	864 459.00	1 200 299.00	-335 840.00	-27.98%	547 275.24	317 183.76	58.0%
330	Amortissement du patrimoine financier	122 000.00	326 000.00	-204 000.00	-62.58%	368 728.48	-246 728.48	-66.9%
331	Amortissements patrimoine adm.	742 459.00	874 299.00	-131 840.00	-15.08%	178 546.76	563 912.24	315.8%
35	CHARGES CANTONALES ET INTERCOM.	844 284.50	832 559.00	11 725.50	1.41%	903 144.06	-58 859.56	-6.5%
351	Charges cantonales et intercom.	577 284.50	565 559.00	11 725.50	2.07%	565 188.00	12 096.50	2.1%
352	Communes et associations de communes	267 000.00	267 000.00	0.00	0.00%	337 956.06	-70 956.06	-21.0%
36	SUBVENTIONS	10 000.00	12 000.00	-2 000.00	-16.67%	8 500.00	1 500.00	17.6%
365	Subventions	10 000.00	12 000.00	-2 000.00	-16.67%	8 500.00	1 500.00	17.6%
39	IMPUTATIONS INTERNES	3 023 579.00	2 882 825.00	140 754.00	4.88%	2 531 989.00	491 590.00	19.4%
391	Imputations internes	3 023 579.00	2 882 825.00	140 754.00	4.88%	2 531 989.00	491 590.00	19.4%

Sécurité Riviera Budget 2025 Revenus par nature								
		Budget 2025	Budget 2024	Ecart 2024	En %	Comptes 2023	Ecart 2023	En %
4	REVENUS	48 379 561.00	47 511 639.00	867 922.00	1.83%	43 268 553.11	5 111 007.89	11.8%
42	REVENUS DU PATRIMOINE	7 085 500.00	6 781 500.00	304 000.00	4.48%	7 235 007.93	-149 507.93	-2.1%
422	REVENUS PLACEMENTS	20 000.00	0.00	20 000.00	0.00%	8 255.05	11 744.95	0.0%
423	REVENUS PATRIMOINE	855 000.00	800 000.00	55 000.00	6.88%	856 441.46	-1 441.46	-0.2%
427	LOCATIONS, REDEVANCES	6 210 500.00	5 981 500.00	229 000.00	3.83%	6 370 311.42	-159 811.42	-2.5%
43	TAXES, EMOLUMENTS	32 126 063.00	34 437 769.00	-2 311 706.00	-6.71%	30 638 335.83	1 487 727.17	4.9%
431	EMOLUMENTS	570 000.00	595 000.00	-25 000.00	-4.20%	542 392.65	27 607.35	5.1%
435	PRESTATIONS DIVERSES	25 615 763.00	28 903 569.00	-3 287 806.00	-11.38%	24 198 821.49	1 416 941.51	5.9%
436	REMBOURSEMENTS	1 280 300.00	1 279 200.00	1 100.00	0.09%	1 527 032.65	-246 732.65	-16.2%
437	AMENDES	4 660 000.00	3 660 000.00	1 000 000.00	27.32%	4 370 089.04	289 910.96	6.6%
45	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	6 144 418.00	3 372 104.00	2 772 314.00	82.21%	2 863 220.35	3 281 197.65	114.6%
451	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	6 144 418.00	3 372 104.00	2 772 314.00	82.21%	2 863 220.35	3 281 197.65	114.6%
49	IMPUTATIONS INTERNES	3 023 580.00	2 920 266.00	103 314.00	3.54%	2 531 989.00	491 591.00	19.4%
491	IMPUTATIONS INTERNES	3 023 580.00	2 920 266.00	103 314.00	3.54%	2 531 989.00	491 591.00	19.4%

Somme de Investissement Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027 Total général
Ambulance	262 414.00		496 552.00			220 000.00	978 966.00
Ambulance Corel 971						220 000.00	220 000.00
Ambulance Corel 972	262 414.00						262 414.00
Ambulance Corel 973			248 276.00				248 276.00
Ambulance Corel 974			248 276.00				248 276.00
Chancellerie				23 380.00		30 000.00	53 380.00
Voiture chancellerie CUBLY 935				23 380.00		30 000.00	53 380.00
Direction				300 000.00	952 000.00	1 000 000.00	2 252 000.00
Mise à l'enquête de la maison de la sécurité						1 000 000.00	1 000 000.00
Mobilier				300 000.00			300 000.00
Plan d'affectation maison de la sécurité publique					952 000.00		952 000.00
Police	144 977.00	556 128.00	467 574.00		120 000.00	2 240 000.00	565 000.00
Fourgon de police - CUBLY 909					70 000.00		70 000.00
Fourgon de police - CUBLY 910			52 105.00				52 105.00
Fourgon prévention CUBLY 911			50 099.00				50 099.00
Logiciel de planification				70 000.00			70 000.00
Moto de police - CUBLY 919						15 000.00	15 000.00
Moto de police - CUBLY 920						15 000.00	15 000.00
Moto de police - CUBLY 923						15 000.00	15 000.00
Moto de police CUBLY 917						15 000.00	15 000.00
Moto de police CUBLY 918			13 243.00				13 243.00
Moto de police CUBLY 921				15 000.00			15 000.00
Moto de police CUBLY 922						15 000.00	15 000.00
Nouvelles installations vidéo et interphones Vevey				51 500.00			51 500.00
Prescom - pupitres CRI		109 419.00					109 419.00
Radar mobile - Prévention				121 074.00			121 074.00
Véhicule de police - CUBLY 901						70 000.00	70 000.00
Véhicule de police - CUBLY 901 - électrique						70 000.00	70 000.00
Véhicule de police - CUBLY 903				70 000.00		70 000.00	140 000.00
Véhicule de police - CUBLY 904			67 942.00			70 000.00	137 942.00
Véhicule de police - CUBLY 905			67 942.00			70 000.00	137 942.00
Véhicule de police - CUBLY 906			67 942.00			70 000.00	137 942.00
Véhicule de police - CUBLY 908						70 000.00	70 000.00
Véhicule de police - CUBLY 908 - électrique						70 000.00	70 000.00
Véhicule de police - CUBLY 913				70 000.00		70 000.00	140 000.00
Véhicule de police - CUBLY 915				70 000.00		70 000.00	140 000.00
Véhicule police banalisé CUBLY 914			56 061.00				56 061.00
Véhicule police proximi CUBLY 902			31 827.00				31 827.00
Véhicule police proximi CUBLY 912			39 548.00				39 548.00
Véhicule police proximi CUBLY 916					50 000.00		50 000.00
Véhicule radar						30 000.00	30 000.00
Véhicules de police - CUBLY 901 et 908		144 977.00					144 977.00
Projet de surveillance automatique du trafic						2 000 000.00	2 000 000.00
Protection Civile			41 150.00	85 000.00	50 000.00	70 000.00	50 000.00
Fourgon VW T5 Pci VICO 81						70 000.00	70 000.00
Fourgon VW T5 Pci VICO 82							50 000.00
Nissa Navara Pci VICO 02			41 150.00				41 150.00
Pinz PCI VICO 93					50 000.00		50 000.00
Renault Kangoo Pci VICO 70				40 000.00			40 000.00
Voiture Yeti Vico 01				45 000.00			45 000.00
SDIS			63 373.00	138 532.00	280 000.00	70 000.00	551 905.00
Mercedes Vito SDIS RIVIERA 983					70 000.00		70 000.00
Mercedes Vito RIVIERA 981					70 000.00		70 000.00
Mercedes Vito SDIS Riviera 984						70 000.00	70 000.00
SKODA Karoq SDIS RIVIERA 301				68 532.00			68 532.00
SKODA Karoq SDIS RIVIERA 980				70 000.00			70 000.00
SKODA Octavia SDIS RIVIERA 201					70 000.00		70 000.00
Subaru SDIS Riviera 101			63 373.00				63 373.00
Voiture SDIS RIVIERA 900					70 000.00		70 000.00
Services généraux				194 000.00		25 000.00	219 000.00
Registre des entreprises				194 000.00			194 000.00
Véhicule OCM Cubly 955						25 000.00	25 000.00
Signalisation	60 497.00					45 000.00	105 497.00
Fourgon signalisation CUBLY 951						45 000.00	45 000.00
Fourgon signalisation CUBLY 953	60 497.00						60 497.00
Stationnement			24 944.00	40 000.00			25 000.00
Véhicule Ofstat CUBLY Montreux 932				40 000.00			40 000.00
Véhicule Ofstat Vevey CUBLY 931			24 944.00				24 944.00
Véhicule stationnement - CUBLY 933						25 000.00	25 000.00
Tous	147 648.00				680 000.00	500 000.00	1 327 648.00
Centrale téléphonique	147 648.00						147 648.00
GED ASR						500 000.00	500 000.00
mise en place du réseau mobile Swisscom EMM					180 000.00		180 000.00
Nouvelle infrastructure informatique ASR					500 000.00		500 000.00
Total général	262 414.00	353 122.00	1 182 147.00	1 248 486.00	2 082 000.00	4 200 000.00	640 000.00

Investissement - compte	Date	Amortissement - années	Description	Service	Service Desc	Compte d'amortissement	Investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Solde
9146.000 Ambulance / Mobilier, machines et véhicules	2026	8.00	Ambulance Corel 971		605 Ambulance	605.3313 Amortissements équipements	220 000						-27 500	-27 500	-27 500	-27 500	-27 500	82 500
9146.000 Ambulance / Mobilier, machines et véhicules	2023	7.00	Ambulance Corel 973		605 Ambulance	605.3313 Amortissements équipements	248 276			-5 912	-35 468	-35 468	-35 468	-35 468	-35 468	-35 468	-35 468	-29 556
9146.000 Ambulance / Mobilier, machines et véhicules	2023	7.00	Ambulance Corel 974		605 Ambulance	605.3313 Amortissements équipements	248 276			-5 912	-35 468	-35 468	-35 468	-35 468	-35 468	-35 468	-35 468	-29 556
9146.000 Ambulance / Mobilier, machines et véhicules	2021	8.00	Ambulance Corel 972		605 Ambulance	605.3313 Amortissements équipements	262 414			-32 802	-32 802	-32 802	-32 802	-32 802	-32 802	-32 802	-32 802	0
9146.001 Services généraux / Mobilier, machines et véhicules	2026	5.00	Voiture chancellerie CUBLY 935		602 Chancellerie	602.3313 Amortissements équipements	30 000	-5 467	-32 802				-6 000	-6 000	-6 000	-6 000	-6 000	0
9146.001 Services généraux / Mobilier, machines et véhicules	2024	5.00	Voiture chancellerie CUBLY 935		602 Chancellerie	602.3313 Amortissements équipements	23 380				-3 897	-4 676	-4 676	-4 676	-4 676	-4 676	-4 676	0
9149.017 Mise à l'enquête de la maison de la sécurité	2026	10.00	Mise à l'enquête de la maison de la sécurité		601 Direction	601.3314 Amortissements immobilisations	1 000 000						-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	500 000
9149.014 Plan d'affectation maison de la sécurité publique	2025	10.00	Plan d'affectation maison de la sécurité publique		601 Direction	601.3314 Amortissements immobilisations	952 000						-47 600	-95 200	-95 200	-95 200	-95 200	428 400
9149.015 Mobilier ergonomique	2024	5.00	Mobilier		604 Direction	601.3313 Autres amortissements	300 000				-60 000	-60 000	-60 000	-60 000	-60 000	-60 000	-60 000	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	5.00	Véhicule de police - CUBLY 901 - électrique		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000						-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	14 000
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	5.00	Véhicule de police - CUBLY 908 - électrique		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000						-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	14 000
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	3.00	Véhicule de police - CUBLY 901		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000						-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	3.00	Véhicule de police - CUBLY 903		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000						-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	3.00	Véhicule de police - CUBLY 908		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000						-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	3.00	Véhicule de police - CUBLY 913		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000						-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	3.00	Véhicule de police - CUBLY 915		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000						-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	5.00	Moto de police - CUBLY 919		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	15 000						-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	3 000
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	5.00	Moto de police - CUBLY 920		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	15 000						-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	3 000
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	5.00	Moto de police - CUBLY 923		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	15 000						-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	3 000
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	5.00	Véhicule radar		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	30 000						-6 000	-6 000	-6 000	-6 000	-6 000	6 000
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2026	3.00	Véhicule de police - CUBLY 905		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000						-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2026	3.00	Véhicule de police - CUBLY 906		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000						-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2026	5.00	Moto de police CUBLY 917		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	15 000						-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2026	3.00	Véhicule de police - CUBLY 904		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000						-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2026	5.00	Moto de police CUBLY 922		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	15 000						-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2025	5.00	Fourgon de police - CUBLY 909		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000					-7 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-7 000
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2025	5.00	Véhicule police proxi CUBLY 916		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	50 000					-5 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-5 000
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2024	5.00	Radars mobile - Prévention		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	121 074				-24 215	-24 215	-24 215	-24 215	-24 215	-24 215	-24 215	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2024	3.00	Véhicule de police - CUBLY 903		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000						-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2024	3.00	Véhicule de police - CUBLY 913		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000						-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2024	3.00	Véhicule de police - CUBLY 915		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000						-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9149.005 Logiciel de planification	2024	5.00	Logiciel de planification		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000				-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	0
9149.016 Nouvelles installations vidéo et interphones Vevey	2024	5.00	Nouvelles installations vidéo et interphones Vevey		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	51 500				-10 300	-10 300	-10 300	-10 300	-10 300	-10 300	-10 300	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2024	5.00	Moto de police CUBLY 921		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	15 000				-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	3.00	Véhicule de police - CUBLY 904		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	67 942			-7 549	-22 647	-22 647	-15 099	-15 099	-15 099	-15 099	-15 099	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	3.00	Véhicule de police - CUBLY 905		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	67 942			-7 549	-22 647	-22 647	-15 099	-15 099	-15 099	-15 099	-15 099	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	3.00	Véhicule de police - CUBLY 906		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	67 942			-7 549	-22 647	-22 647	-15 099	-15 099	-15 099	-15 099	-15 099	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Prescom - pupitres CRI		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	109 419			-5 471	-21 884	-21 884	-21 884	-21 884	-21 884	-21 884	-21 884	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Véhicule police banalisé CUBLY 914		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	56 061			-934	-11 212	-11 212	-11 212	-11 212	-11 212	-11 212	-11 212	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Fourgon de police - CUBLY 910		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	52 105			-6 947	-10 421	-10 421	-10 421	-10 421	-10 421	-10 421	-10 421	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Fourgon prévention CUBLY 911		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	50 099			-6 680	-10 019	-10 019	-10 019	-10 019	-10 019	-10 019	-10 019	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Véhicule police proxi CUBLY 912		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	39 548			-2 637	-7 910	-7 910	-7 910	-7 910	-7 910	-7 910	-7 910	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Véhicule police proxi CUBLY 902		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	31 827			-2 122	-6 365	-6 365	-6 365	-6 365	-6 365	-6 365	-6 365	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Moto de police CUBLY 918		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	13 243			-1 766	-2 649	-2 649	-2 649	-2 649	-2 649	-2 649	-2 649	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2022	3.00	Véhicules de police - CUBLY 901 et 908		603 Police	603.3313 Amortissements équipements	144 977			-20 135	-48 326	-48 326	-28 190	-28 190	-28 190	-28 190	-28 190	0
9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules	2027	5.00	Fourgon VW T5 Pci VICO 82		660 Protection Civile	650.3313 Amortissements équipements	50 000						-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	10 000
9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules	2026	5.00	Fourgon VW T5 Pci VICO 81		660 Protection Civile	650.3313 Amortissements équipements	70 000						-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	0
9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules	2025	5.00	Pinz Pci VICO 93		660 Protection Civile	650.3313 Amortissements équipements	50 000					-5 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	5 000
9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules	2024	5.00	Renault Kangoo Pci VICO 70		660 Protection Civile	650.3313 Amortissements équipements	40 000				-8 000	-8 000	-8 000	-8 000	-8 000	-8 000	-8 000	0
9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules	2024	5.00	Voiture Yeti Vico 01		660 Protection Civile	650.3313 Amortissements équipements	45 000				-9 000	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000	0
9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Nissa Navara Pci VICO 02		660 Protection Civile	650.3313 Amortissements équipements	41 150			-2 743	-8 230	-8 230	-8 230	-8 230	-8 230	-8 230	-8 230	0
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2026	5.00	Mercedes Vito SDIS Riviera 984		650 SDIS	650.3313 Amortissements équipements	70 000						-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	0
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2025	5.00	SKODA Octavia SDIS RIVIERA 201		650 SDIS	650.3313 Amortissements équipements	70 000					-7 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-7 000
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2025	5.00	Mercedes Vito RIVIERA 981		650 SDIS	650.3313 Amortissements équipements	70 000					-7 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-7 000
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2025	5.00	Voiture SDIS RIVIERA 900		650 SDIS	650.3313 Amortissements équipements	70 000					-7 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-7 000
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2025	5.00	Mercedes Vito SDIS RIVIERA 983		650 SDIS	650.3313 Amortissements équipements	70 000					-7 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-7 000
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2024	5.00	SKODA Karoq SDIS RIVIERA 301		650 SDIS	650.3313 Amortissements équipements	68 532				-10 280	-13 710	-13 710	-13 710	-13 710	-13 710	-13 710	-3 412
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2024																	

Sécurité Riviera - Charges et revenus par cellule budget 2025

600 Autorités	
charges	359 936.00
revenus	1 000.00
total	358 936.00

601 Direction & Services	
charges	2 762 838.00
revenus	75 000.00
total	2 687 838.00

602 Chancellerie	
charges	629 784.00
revenus	440 000.00
total	189 784.00

603 Police Riviera	
charges	20 602 443.00
revenus	2 383 500.00
total	18 218 943.00

650 SDIS Riviera	
charges	4 015 422.00
revenus	1 289 625.00
total	2 725 797.00

605.00 Ambulance Riviera	
charges	5 488 997.00
revenus	5 054 000.00
total	434 997.00

606.00 SG - utli	
charges	1 192 892.00
revenus	2 000.00
total	1 190 892.00

607.00 Amendes d'ordre	
charges	1 381 819.00
revenus	630 500.00
total	751 319.00

608.00 Polcom / admin	
charges	1 357 490.00
revenus	968 500.00
total	388 990.00

609.00 Signalisation	
charges	1 356 306.00
revenus	102 000.00
total	1 254 306.00

66.00 Protection Civile	
charges	2 351 441.00
revenus	283 833.00
total	2 067 608.00

610.00 Off. du Stat. Personnel	
charges	3 094 080.00
revenus	3 094 080.00
total	0.00

610.01 Stat. Montreux	
charges	1 382 203.00
revenus	3 320 000.00
total	-1 937 797.00

610.02 Stat. Vevey	
charges	2 574 002.00
revenus	5 920 000.00
total	-3 345 998.00

610.03 Stat. La Tour-de-Peilz	
charges	301 908.00
revenus	705 000.00
total	-403 092.00

	cptes 600 à 66	cptes 600 à 610.03	cptes 600 à 608
total	24 582 523.00	19 789 118.00	24 221 699.00
total charges	48 851 561.00	42 484 698.00	33 776 199.00
total revenus	24 269 038.00	22 695 580.00	9 554 500.00
total contrôle	24 582 523.00	19 789 118.00	24 221 699.00
	total charges brutes	48 851 561.00	42 484 698.00
	total revenus	24 269 038.00	22 695 580.00
		33 776 199.00	9 554 500.00

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

Charges et revenus par service

Budget 2025

No	Services	Budget 2025			Budget 2024			Comptes 2023		
		Charges	Revenus	TOTAL	Charges	Revenus	TOTAL	Charges	Revenus	TOTAL
600	Autorités	359 936.00	1 000.00	358 936.00	374 516.00	1 000.00	373 516.00	370 278.89	29 014.75	341 264.14
601	Direction & Services	2 762 838.00	24 657 523.00	-21 894 685.00	2 633 483.00	24 917 009.00	-22 283 526.00	2 516 059.83	20 364 935.54	-17 848 875.71
602	Chancellerie	629 784.00	440 000.00	189 784.00	606 369.00	420 000.00	186 369.00	627 259.98	535 952.74	91 307.24
603	Police Riviera	20 602 443.00	2 383 500.00	18 218 943.00	19 519 640.00	1 988 500.00	17 531 140.00	18 831 717.42	3 067 434.60	15 764 282.82
604	Prévention							824 186.97	600.00	823 586.97
605	Ambulance Riviera	5 488 997.00	5 054 000.00	434 997.00	5 871 626.00	5 323 976.00	547 650.00	7 267 150.75	6 955 498.25	311 652.50
606	UTLI	1 192 892.00	2 000.00	1 190 892.00	1 140 482.00	7 000.00	1 133 482.00	984 010.78	64 308.71	919 702.07
607	Amendes d'ordre	1 381 819.00	630 500.00	751 319.00	1 260 388.00	623 500.00	636 888.00	1 260 736.96	660 369.72	600 367.24
608	Police du commerce	1 357 490.00	968 500.00	388 990.00	1 353 512.00	995 500.00	358 012.00	1 413 545.18	1 159 495.06	254 050.12
	Total comptes 600 à 608	33 776 199.00	34 137 023.00	-360 824.00	32 760 016.00	34 276 485.00	-1 516 469.00	34 094 946.76	32 837 609.37	1 257 337.39
609	Signalisation	1 356 306.00	102 000.00	1 254 306.00	1 443 970.00	108 000.00	1 335 970.00	1 407 687.75	167 302.21	1 240 385.54
610	Office du stationnement	3 094 080.00	3 094 080.00	0.00	2 990 266.00	2 990 266.00	0.00	2 768 514.30	2 768 514.30	0.00
610.01	Stationnement Montreux	1 382 203.00	3 320 000.00	-1 937 797.00	1 315 170.00	2 870 000.00	-1 554 830.00	1 192 218.23	2 723 084.41	-1 530 866.18
610.02	Stationnement Vevey	2 574 002.00	5 920 000.00	-3 345 998.00	2 405 774.00	5 170 000.00	-2 764 226.00	2 669 112.61	6 605 787.00	-3 936 674.39
610.03	Stationnement La Tour-de-Peilz	301 908.00	705 000.00	-403 092.00	283 195.00	550 000.00	-266 805.00	288 474.01	767 689.65	-479 215.64
	Total comptes 600 à 610.03	42 484 698.00	47 278 103.00	-4 793 405.00	41 198 391.00	45 964 751.00	-4 766 360.00	42 420 953.66	45 869 986.94	-3 449 033.28
650	SDIS Riviera	4 015 422.00	1 289 625.00	2 725 797.00	3 930 769.00	1 220 285.00	2 710 484.00	4 121 708.10	1 721 248.71	2 400 459.39
66	Protection Civile	2 351 441.00	283 833.00	2 067 608.00	2 382 479.00	326 603.00	2 055 876.00	2 283 712.76	411 301.90	1 872 410.86
	TOTAL ASR	48 851 561.00	48 851 561.00	0.00	47 511 639.00	47 511 639.00	0.00	48 826 374.52	48 002 537.55	823 836.97

Sécurité Riviera - répartition par commune budget 2025 - ancienne clé de répartition (comptes 23 et budget 24)

		600.00	601.00	602.00	607.00	605	606	603	608											
Communes	n/habitants	coefficient	n/hab pond.	Autorités	Direction & Services	Chancellerie	Amendes	Ambulance	UTLI	Police Riviera	Polcom	Tot. 600 à 608	coût/hab	Budget 2023	Comptes 2022					
Blonay - St-Légier	12 340	6.00	74 040.00	56 979.95	426 685.78	30 127.61	119 269.51	69 054.40	189 050.34	2 892 199.53	61 750.93	3 845 118.05	311.60	261.84	225.70					
Chardonne	3 243	3.00	9 729.00	7 487.28	56 067.34	3 958.83	15 672.25	9 073.88	24 841.58	380 040.64	8 114.19	505 255.99	155.80	157.10	135.42					
Corseaux	2 339	3.00	7 017.00	5 400.17	40 438.33	2 855.29	11 303.54	6 544.50	17 916.89	274 102.70	5 852.33	364 413.74	155.80	157.10	135.42					
Corsier	3 429	3.00	10 287.00	7 916.70	59 283.04	4 185.88	16 571.12	9 594.31	26 266.35	401 837.61	8 579.58	534 234.59	155.80	157.10	135.42					
Jongny	1 918	3.00	5 754.00	4 428.18	33 159.78	2 341.36	9 269.00	5 366.55	14 692.00	224 766.56	4 798.96	298 822.38	155.80	157.10	135.42					
Montreux	26 837	6.00	161 022.00	123 919.86	927 955.12	65 521.45	259 387.03	150 179.32	411 146.18	6 289 948.05	134 295.77	8 362 352.76	311.60	314.21	270.84					
La Tour-de-Peilz	12 605	6.00	75 630.00	58 203.59	435 848.80	30 774.60	121 830.81	70 537.33	193 110.17	2 954 309.17	63 077.03	3 927 691.49	311.60	314.21	270.84					
Vevey	20 155	6.00	120 930.00	93 065.72	696 908.57	49 207.61	194 803.65	112 786.98	308 777.11	4 723 847.78	100 858.19	6 280 255.62	311.60	314.21	270.84					
Veytaux	997	2.00	1 994.00	1 534.55	11 491.24	811.38	3 212.09	1 859.73	5 091.39	77 890.95	1 663.04	103 554.37	103.87	104.74	90.28					
scris 31.12.2022		total pour contrôle		358 936.00	2 687 838.00	189 784.00	751 319.00	434 997.00	1 190 892.00	18 218 943.00	388 990.00	24 221 699.00								
total		83 863	466 403.00										TOTAL	24 221 699.00						
3 villes/609 habitants PCI		59 597	88 434										609	610.01-02-03						
													Signalisation	Stationnement	TOTAL	coût/hab	Budget 2023	Comptes 2022		
													Montreux	564 823.90	-1 937 797.00	6 989 379.67	260.44	273.65	220.82	
													La Tour-de-Peilz	265 290.65	-403 092.00	3 789 890.15	300.67	315.14	263.20	
													Vevey	424 191.44	-3 345 998.00	3 358 449.06	166.63	173.89	133.74	
													coût total ASR net cptes 600 à 66		coût/hab	budget 2023	comptes 2022			
													Blonay - St-Légier	4 534 716.90	367.48	317.98	275.83			
													Chardonne	686 485.25	211.68	213.24	185.55			
													Corseaux	495 124.58	211.68	213.24	185.55			
													Corsier	725 858.13	211.68	213.24	185.55			
													Jongny	406 006.39	211.68	213.24	185.55			
													Montreux	8 489 117.47	316.32	329.78	270.95			
													La Tour-de-Peilz	4 494 298.05	356.55	371.27	313.33			
													Vevey	4 484 775.23	222.51	230.03	183.87			
													Veytaux	159 269.93	159.75	160.87	140.41			
													total		2 725 797.00	28 908 232.93				
Château-d'Oex		3 246	23.38	75 892.25										Château-d'Oex	75 892.25					
Rossinière		529	23.38	12 368.15										Rougemont	18 610.67					
Rougemont		796	23.38	18 610.67										total pour contrôle		88 434	2 067 608.00			
total pour contrôle		88 434	2 067 608.00											total pour contrôle		24 582 523.00				

Sécurité Riviera - répartition par commune budget 2025 - nouvelle clé de répartition

		600.00	601.00	602.00	607.00	605	606	603	608										
Communes	n/habitants	coefficient	n/hab pond.	Autorités	Direction & Services	Chancellerie	Amendes	Ambulance	UTLI	Police Riviera	Polcom	Tot. 600 à 608	coût/hab	Budget 2024	Comptes 2023				
Blonay - St-Légier	12 340	5.00	61 700.00	50 166.38	375 663.38	26 525.00	105 007.46	60 796.98	166 444.00	2 546 354.99	54 366.85	3 385 325.06	274.34	307.34	267.90				
Chardonne	3 243	3.00	9 729.00	7 910.35	59 235.48	4 182.52	16 557.82	9 586.61	26 245.28	401 515.20	8 572.69	533 805.96	164.60	153.67	133.95				
Corseaux	2 339	3.00	7 017.00	5 705.31	42 723.34	3 016.63	11 942.26	6 914.30	18 929.30	289 591.13	6 183.02	385 005.28	164.60	153.67	133.95				
Corsier	3 429	3.00	10 287.00	8 364.05	62 632.89	4 422.41	17 507.48	10 136.44	27 750.56	424 543.82	9 064.37	564 422.02	164.60	153.67	133.95				
Jongny	1 918	3.00	5 754.00	4 678.40	35 033.50	2 473.66	9 792.75	5 669.79	15 522.18	237 467.21	5 070.13	315 707.62	164.60	153.67	133.95				
Montreux	26 837	6.00	161 022.00	130 922.06	980 390.09	69 223.80	274 043.94	158 665.35	434 378.38	6 645 367.49	141 884.27	8 834 875.38	329.21	307.34	267.90				
La Tour-de-Peilz	12 605	5.00	63 025.00	51 243.70	383 730.71	27 094.62	107 262.48	62 102.59	170 018.37	2 601 037.66	55 534.38	3 458 024.50	274.34	307.34	267.90				
Vevey	20 155	6.00	120 930.00	98 324.48	736 288.05	51 988.14	205 811.21	119 160.12	326 224.85	4 990 773.25	106 557.27	6 635 127.37	329.21	307.34	267.90				
Veytaux	997	2.00	1 994.00	1 621.26	12 140.56	857.23	3 393.60	1 964.82	5 379.08	82 292.25	1 757.01	109 405.80	109.74	102.45	89.30				
scris 31.12.2023		total pour contrôle		358 936.00	2 687 838.00	189 784.00	751 319.00	434 997.00	1 190 892.00	18 218 943.00	388 990.00	24 221 699.00							
total		83 863	441 458.00										TOTAL	24 221 699.00					
3 villes/609 habitants PCI		59 597											609	610.01-02-03					
		88 434											Signalisation	Stationnement	TOTAL	coût/hab	Budget 2024	Comptes 2023	
													Montreux	564 823.90	-1 937 797.00	7 461 902.28	278.05	270.67	230.51
													La Tour-de-Peilz	265 290.65	-403 092.00	3 320 223.15	263.41	308.77	250.56
													Vevey	424 191.44	-3 345 998.00	3 713 320.82	184.24	190.28	89.81
													coût total ASR net cptes 600 à 66		différence	coût/hab	différence	Budget 2024	Comptes 2023
													Blonay - St-Légier	4 074 923.91	-459 792.99	330.22	-37.26	364.03	318.70
													Chardonne	715 035.22	28 549.97	220.49	8.80	210.36	184.75
													Corseaux	515 716.12	20 591.54	220.49	8.80	210.36	184.75
													Corsier	756 045.56	30 187.43	220.49	8.80	210.36	184.75
													Jongny	422 891.63	16 885.24	220.49	8.80	210.36	184.75
													Montreux	8 961 640.08	472 522.62	333.93	17.61	327.36	281.31
													La Tour-de-Peilz	4 024 631.06	-469 666.99	319.29	-37.26	365.46	301.36
													Vevey	4 839 646.98	354 871.76	240.12	17.61	246.97	140.61
													Veytaux	165 121.37	5 851.44	165.62	5.87	159.14	140.10
													total						
													Château-d'Oex	75 892.25					
													Rossinière	12 368.15					
													Rougemont	18 610.67					
													total pour contrôle		24 582 523.00				

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA
Répartition par commune - Budget 2025

charges à répartir	Blonay - St-Légier	Chardonne	Corseaux	Corsier	Jongny	Montreux	La Tour-de-Peilz	Vevey	Veytaux	Château-d'Oex	Rossinière	Rougemont	TOTAL
Nombre d'habitants (scris 31.12.2023)	12 340.00	3 243.00	2 339.00	3 429.00	1 918.00	26 837.00	12 605.00	20 155.00	997.00	--	--	--	83 863.00
Nombre d'habitants (scris 31.12.2023)	12 340	3 243	2 339	3 429	1 918	26 837	12 605	20 155	997	3 246	529	796	88 434
Nombre d'habitants trois villes	0	0	0	0	0	26 837	12 605	20 155		0	0	0	59 597
Coefficient	5	3	3	3	3	6	5	6	2	0	0	0	
Nombre d'habitants pondéré	61 700	9 729	7 017	10 287	5 754	161 022	63 025	120 930	1 994	0	0	0	441 458

600	Autorités	358 936.00	50 166.38	7 910.35	5 705.31	8 364.05	4 678.40	130 922.06	51 243.70	98 324.48	1 621.26	--	--	--	358 936.00
601	Direction & Services	2 687 838.00	375 663.38	59 235.48	42 723.34	62 632.89	35 033.50	980 390.09	383 730.71	736 288.05	12 140.56	--	--	--	2 687 838.00
602	Chancellerie	189 784.00	26 525.00	4 182.52	3 016.63	4 422.41	2 473.66	69 223.80	27 094.62	51 988.14	857.23	--	--	--	189 784.00
603	Police Riviera	18 218 943.00	2 546 354.99	401 515.20	289 591.13	424 543.82	237 467.21	6 645 367.49	2 601 037.66	4 990 773.25	82 292.25	--	--	--	18 218 943.00
605	Ambulance Riviera	434 997.00	60 796.98	9 586.61	6 914.30	10 136.44	5 669.79	158 665.35	62 102.59	119 160.12	1 964.82	--	--	--	434 997.00
606	UTLI	1 190 892.00	166 444.00	26 245.28	18 929.30	27 750.56	15 522.18	434 378.38	170 018.37	326 224.85	5 379.08	--	--	--	1 190 892.00
607	Amendes d'ordre	751 319.00	105 007.46	16 557.82	11 942.26	17 507.48	9 792.75	274 043.94	107 262.48	205 811.21	3 393.60	--	--	--	751 319.00
608	Police du commerce	388 990.00	54 366.85	8 572.69	6 183.02	9 064.37	5 070.13	141 884.27	55 534.38	106 557.27	1 757.01	--	--	--	388 990.00
	TOTAL	24 221 699.00	3 385 325.06	533 805.96	385 005.28	564 422.02	315 707.62	8 834 875.38	3 458 024.50	6 635 127.37	109 405.80	--	--	--	24 221 699.00
	Coût par habitant budget 2025		274.34	164.60	164.60	164.60	164.60	329.21	274.34	329.21	109.74	--	--	--	
	Coût par habitant budget 2024		307.34	153.67	153.67	153.67	153.67	307.34	307.34	307.34	102.45	--	--	--	
	Coût par habitant comptes 2023		267.90	133.95	133.95	133.95	133.95	267.90	267.90	267.90	89.30	--	--	--	

66	Protection Civile	2 067 608.00	288 512.14	75 822.11	54 686.38	80 170.84	44 843.30	627 455.46	294 707.90	471 228.70	23 310.10	75 892.25	12 368.15	18 610.67	2 067 608.00
	Coût par habitant (Budget 2024 : 23.64)		23.38	23.38	23.38	23.38	23.38	23.38	23.38	23.38	23.38	23.38	23.38	23.38	

650	SDIS Riviera	2 725 797.00	401 086.71	105 407.15	76 024.46	111 452.70	62 340.71	872 282.34	409 700.00	655 097.46	32 405.47	--	--	--	2 725 797.00
	Coût par habitant (Budget 2024 : 33.05)		32.50	32.50	32.50	32.50	32.50	32.50	32.50	32.50	32.50	--	--	--	

609	Signalisation	1 254 306.00	--	--	--	--	--	564 823.90	265 290.65	424 191.44	--	--	--	--	1 254 306.00
610	Office du stationnement	-5 686 887.00	--	--	--	--	--	-1 937 797.00	-403 092.00	-3 345 998.00	--	--	--	--	-5 686 887.00

TOTAL PAR COMMUNE		24 582 523.00	4 074 923.91	715 035.22	515 716.12	756 045.56	422 891.63	8 961 640.08	4 024 631.06	4 839 646.98	165 121.37	75 892.25	12 368.15	18 610.67	24 582 523.00
	Coût par habitant budget 2025		330.22	220.49	220.49	220.49	220.49	333.93	319.29	240.12	165.62	23.38	23.38	23.38	
	Coût par habitant budget 2024		364.03	210.36	210.36	210.36	210.36	327.36	365.46	246.97	159.14	23.64	23.64	23.64	
	Coût par habitant comptes 2023		318.70	184.75	184.75	184.75	184.75	281.31	301.36	140.61	140.10	21.53	21.53	21.53	

CONSEIL INTERCOMMUNAL

COMMUNICATION N°06/2024
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

**Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller
intercommunal Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) qui fait
suite à la motion : « Pour un audit indépendant de la
caserne de pompiers de Vevey » lors de la séance du
Conseil intercommunal du 25 avril 2024**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 23 novembre 2023, Monsieur le Conseiller intercommunal Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz), déposait une motion intitulée : « Pour un audit indépendant de la caserne des pompiers de Vevey ». Le Comité de direction a pris connaissance de son contenu avec une grande attention.

En date du 25 avril 2024, Monsieur le Conseiller intercommunal Héraclès Dellas déposait une interpellation sur le même sujet, souhaitant obtenir un statut sur l'avancement des travaux en lien avec sa demande initiale.

Comme précisé dans la communication orale intervenue lors de la séance du Conseil intercommunal du 25 avril 2024, d'un point de vue strictement juridique, ladite motion doit être déclarée irrecevable. En effet, elle porte sur un domaine qui ne compte pas parmi les attributions du Conseil intercommunal et qui relève de la sphère de compétence de l'organe exécutif (Comité de direction).

Pour le surplus, il est renvoyé aux éléments mentionnés dans la communication précitée, qui avait également pour objectif d'informer le Conseil intercommunal de différentes démarches concrètes qui ont été entreprises à ce jour. Mandaté à cet effet, l'Inspecteur cantonal de la défense contre l'incendie et de secours a d'ores et déjà requis la production de différents documents (directives, consignes, plannings, organigrammes, etc.) qui régissent l'activité du SDIS Riviera ainsi que la caserne de Vevey. Il assurera également des visites d'exercices, contrôles d'interventions ainsi que des interviews. Par ailleurs, il effectuera une visite infrastructurelle afin de rédiger un rapport de synthèse.

Enfin, le Comité de direction et la Direction tiennent à réitérer qu'ils ne manqueront pas d'informer la Commission de gestion sur les démarches entreprises.

Ainsi adopté le 30 mai 2024

COMITE DE DIRECTION

Le Président  Bernard Degex		Le Secrétaire  Frédéric Pilloud
---	---	--

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis **COMPTES 2023** de l'Association de communes Sécurité Riviera (Préavis No 01/2024)

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président,
 Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 30 Avril 2024 (en solo) et le 21 Mai 2024 avec le comité de Direction. La commission de Gestion était composée des membres suivants :

Communes	Membres	30 Avril 2024	21 Mai 2024
Blonay-St-Légier	Julien Decombaz	x	x
Chardonne	Anne Ducret	x	x
Corseaux	Jacques Marmier	x	x
Corsier	Nicolas Luyet	x	x
Jongny	Rodrigo Leal	x	x
La Tour-de-Peilz	Piero Negro	x	x
Montreux	Laetitia Cocelli Sivis	Jusqu'à 19.30	x
Vevey	Nicolino Berardocco (President)	x	x
Veytaux	Alexandre Koschevnikov	excusé	x

Lors de la séance du 21 Mai 2024, le comité de Direction et la Direction ASR étaient présents, comme ci-dessous.

Comité de Direction

Communes	Membres
Blonay-St-Légier	Bernard Degex (Président)
Chardonne	Yves Genton
Jongny	Dominique Pittet
Montreux	Jean-Baptiste Piemontesi (Vice-président), jusqu'à 20.00
Vevey	Alexandra Melchior
Veytaux	Arnaud Rey-Lescure

Direction ASR

Nom	Fonction
Frédéric Pilloud	Directeur ASR
Sébastien Piu	Directeur administratif et Chef des Services généraux
Sophie Lazarevic	Responsable des ressources humaines
Lionel Wandfluh	Responsable des finances
Lt col Ruben Melikian	Chef de service, Commandant de Police Riviera
Marc François	Chef de service, Responsable d'exploitation Ambulance Riviera
Lt col François Fleuti	Chef de service, Commandant de la Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut
Maj Jean-Marc Pittet	Chef de service, Commandant du SDIS Riviera

La commission les remercie de leur disponibilité, de la précision et de la complétude des réponses apportées.

Lors de cette rencontre, les questions et les réponses fournies ont été discutées.

Observations

La COGEST se félicite avec le Comité de Direction de la qualité du préavis et des informations additionnelles pour donner suite à notre demande lors des dernières séances, merci beaucoup.

Nous vous félicitons aussi concernant le résultat financier, et pour la différence favorable de CHF 4'042'352.22 par rapport au budget 2023. Néanmoins, comme précisé par un de nos conseillers, nous avons le sentiment que les résultats sont positifs pour des mauvaises raisons, peut-être au détriment de la qualité des prestations ?

La pénurie systémique au sein du Service de police qui a entraîné une diminution notable des dépenses liées au personnel génère de grands soucis à l'ensemble des commissaires. ¹

Merci à Madame Lazarevic pour la présentation très détaillé des résultats de l'étude de satisfaction des employées et employés ASR. Nous apprécions la transparence sur les résultats, la plupart positifs, mais aussi les moins positifs, et nous vous encourageons à poursuivre la direction prise vers une amélioration des communications entre la direction et les employés

QUESTIONS PRÉAVIS

Page 5 **Remarque :** Pour mieux comprendre l'augmentation du paiement par un système numérique un tableau avec les ratios par commune et par année sont souhaités, par exemple sous cette forme :

	2020		2021		2022		2023	
	Num.	Cash	Num.	Cash	Num.	Cash	Num.	Cash
Vevey	23%	77%	31%	69%	37%	63%	47%	53%
Montreux	15%	85%	20%	80%	25%	75%	38%	62%
LTP	25%	75%	29%	71%	36%	64%	46%	54%
Blonay	34%	66%	36%	64%	31%	68%	34%	66%

¹ Il est pris acte de cette remarque qui nous interroge quant à l'interprétation qui est faite de ce contexte particulier. En effet, les prestations en faveur du personnel ont été continuellement améliorées.

Texte : *La commune de Montreux a vu ses recettes diminuer par rapport à l'année précédente, signalant peut-être le besoin d'une analyse approfondie pour identifier les causes de cette baisse et pour envisager des ajustements stratégiques afin de renverser cette tendance.*

Question : Pouvez-vous expliquer quels ajustements stratégiques pourraient être pris par l'ASR dans ce contexte ?

Réponse : Il est difficile d'expliquer ce phénomène qui semble résulter d'une utilisation réduite des places de parc (même utilisation qu'en 2020). Logiquement, une moindre utilisation des places par ratio entraîne également une réduction des amendes. Nous pensons que l'introduction du stationnement payant le dimanche, une mesure qui a pris effet à partir du 1er mars 2024, inversera cette tendance.

**Page
6**

Texte : *L'année 2023 a connu un dépassement des recettes prévues d'environ 10% dans les entrées de facturation.*

Question : Le tableau au-dessus indique 5% d'augmentation de la facturation, typo ?

Réponse : Non, le total des revenus augmente bien de 5%, mais nous faisons référence uniquement à la facturation dans cette phrase, sans prendre en compte la diminution des subventions cantonales. Si l'on considère seulement la facturation, l'augmentation est bien d'environ 10%.

Texte : *Les remboursements de traitements (compte 436), relatifs aux paiements d'allocations pour perte de gain (APG) pour les collaborateurs absents pour cause de maladie, ont généré CHF +133'722.94 de recettes supplémentaires non prévues.*

Question : Cela démontre un taux d'absentéisme plus important que budgété. Pourriez-vous nous donner quelques statistiques sur les 3 dernières années et des explications complémentaires quant aux raisons

Réponse : Le nombre de dossiers « accidents » ouverts auprès de notre assureur était de 57 en 2021, 73 en 2022 et 55 en 2023. Les luxations, contusions, plaies et fractures sont les diagnostics les plus fréquents, pour des accidents non professionnels (sports, accidents de la circulation, accidents domestiques, loisirs, etc.). Les accidents professionnels ont généré 17 annonces auprès de notre assureur en 2021, 22 en 2022 et 17 en 2023. Les diagnostics les plus fréquents sont contusions, plaies, brûlures, luxations. Le nombre de dossiers « maladie » ouverts était de 26 en 2021, 32 en 2022 et 25 en 2023. Les diagnostics les plus fréquents sont ceux liés aux os, troubles psychiques, affections du rachis et troubles du système digestif. Contrairement aux cas « accidents », qui décroissent avec l'âge, les cas « maladie » touchent plus fortement les classes d'âge 45-64 ans. Concernant la différence entre le budget et les comptes, elle est principalement due à l'absence de standardisation (par exemple un % des charges personnels) dans l'élaboration du budget. Le calcul du pourcentage d'absence par service se base plutôt sur une moyenne des comptes des trois à quatre dernières années. Cette méthode ne prend pas en compte les évolutions des salaires ni des effectifs. Il s'agit d'un aspect qui nécessitera une révision.

Question : Le Tableau 3.3.1.1 : Les comptes 422,431 et 451 correspondent rigoureusement aux chiffres de la page 54 du document des comptes mais pas les comptes 435, 437,436,427 et 423, pourquoi ?

Réponse : Comme mentionné dans le titre 3.3, nous avons exclu le stationnement (610) qui a été traité en page 4. Concernant le compte 435, nous avons aussi exclu le montant des subventions communales de 19'933'274.78, qui se trouve dans le compte 601.4356.01 et qui représente le montant permettant à notre compte de résultat d'être à zéro et qui n'est pas pertinent à analyser.

Texte : *Le SDIS a bénéficié d'une contribution de l'ECA supérieure aux attentes, avec un excédent de recettes de CHF +198k. Cette hausse est principalement due à une augmentation du financement des soldes de miliciens, une décision qui n'avait pas encore été prise lors de l'élaboration du budget.*

Question : Les miliciens sont-ils rémunérés uniquement par l'ECA ou y-a-t'il une clé de répartition entre l'ECA et l'ASR ?

Réponse : Le financement du SDIS est assuré par l'ECA dans les limites de la loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels (LAIEN). Dans les limites de la LAIEN également, l'ECA couvre les dépenses nécessaires au respect du standard de sécurité. Les dépenses non prises en charge par l'ECA ou non couvertes par d'autres recettes sont supportées par les communes. Il s'agit par exemple des interventions suivantes : personne(s) enfermée(s) dans un ascenseur, inondation d'origine hors élément naturel, assistance sanitaire, prévention chute d'objet(s), etc.

Texte : *Le Service d'ambulances a aussi bénéficié d'un encaissement des APGs supérieur au budget de CHF +122k, résultant d'absences pour maladies de longue durée, non prévisibles, de certains membres du personnel.*

Question : De quel type d'absence parle-t-on ? Accident ou maladie professionnelle ou non-professionnelle ?

Réponse : En termes de proportions, une prépondérance est observée pour des situations relevant de maladies non-professionnelles de longue durée. Quelques cas d'accidents non-professionnels sont également relevés, mais avec des durées d'absence significativement moins conséquentes.

Texte : *La Direction a reçu un remboursement des assurances sociales supérieur au budget, ainsi qu'un montant provenant des excédents de 2017 à 2019 de l'assurance maladie non prévu, pour un montant total de CHF +103k*

Questions : Pourriez-vous donner plus de détails quant aux excédents de 2017 à 2019 ? Pourquoi ce retard ?

Réponses : Les excédents dans le domaine de l'assurance maladie, tels que ceux générés par Vaudoise Assurances, résultent généralement de la différence positive entre les primes encaissées et les dépenses liées aux sinistres et aux frais de gestion sur une période donnée. Le paiement des excédents plusieurs années après leur génération peut être dû à des audits nécessaires pour confirmer les résultats financiers, à des politiques internes de distribution, ou à des réglementations qui imposent des délais spécifiques pour la distribution des excédents.

Texte : *Polcom a observé que la facturation effective du domaine public était plus importante que le montant budgétisé, notamment en raison de la facturation de certaines manifestations, comme le Montreux Jazz Festival, qui n'étaient pas facturées auparavant.*

Question : Pourquoi cela n'était pas facturé auparavant, qu'est-ce qui a changé ?

Réponses : Dans le passé, certaines manifestations telles que le Montreux Jazz Festival n'étaient pas facturées en raison de pratiques historiques, souvent basées sur des accords informels favorisant la promotion culturelle et le tourisme. Récemment, nous avons adopté une standardisation des pratiques de facturation pour renforcer la transparence et l'équité.

Texte : La ligne « Direction et Services » devrait être selon la correspondance avec la page 56 du document des comptes : -20'159'977.69 , -24'005'627 , 3'845'650 soit 16 % de diminution des revenus.

Question : Cela implique les nouveaux totaux de colonnes suivants : -31'128'961, -34'656'310, -3'527'349 soit - 10%, donc une augmentation d'environ 10 % des recettes, pourcentage qui correspond à la première ligne du paragraphe d'explications de la page 6 du préavis : « L'année 2023 a connu un dépassement des recettes prévues d'environ 10 %.

Réponses : Nous comprenons votre remarque comme suit : à la page 6, nous avons montré que les revenus des services 600 à 609 ainsi que 650 et 660 ont été supérieurs de CHF 515'008 et ceux du stationnement (610) de CHF 682'411. Si le montant du compte 601 est inférieur, c'est parce que les subventions communales (qui sont intégrés à cette ligne) ont été réduites en raison des revenus supérieurs et de l'économie de charges.

**Page
7 &
10**

Texte : Les commandements de payer notifiés par la Chancellerie ont produit CHF +95k de recettes supplémentaires.

Enfin, les comptes Créance et Débiteurs (330) ont connu un dépassement de CHF -80k dans le Service d'ambulances. Cette situation résulte de la décision prise par le Service des finances, avec l'aval de l'auditeur, de provisionner 50% des factures impayées depuis plus de 360 jours. Cette mesure s'ajoute à la provision habituelle de 5% appliquée sur les créances clients.

Question : Pouvons-nous avoir un détail des factures en souffrances avec le nombre de jour du dépassement de l'échéance ?

Réponse :

Étiquettes de lignes	+360 jours	0-90 jours	180-360 jours	90-180 jours	non échus	Total général
605	169'772.94	230'042.30	112'728.64	62'192.10	703'864.06	1'278'600.04

Il est également important de noter qu'en 2023, un montant de CHF 181'675 a été défalqué des factures en raison d'actes de défaut de bien.

Commentaire additionnel séance du 21 mai : Toutes les factures en souffrance sont mises en poursuite (deux ou trois rappels et après la poursuite). Les ambulances sont un cas particulier à cause du nombre des débiteurs. L'ASR cherche toujours à montrer une ouverture, de l'humanité envers ceux qui ont des problèmes (personnes âgées, malades ou dans une situation difficile).

**Page
8**

Texte : Enfin, le poste Protection Civile a connu des recettes inférieures de CHF -168k par rapport aux prévisions. La diminution des effectifs a entraîné une réduction du nombre de jours planifiés pour les cours de répétition. De plus, pour les interventions en faveur de la collectivité, il y a eu globalement une diminution des besoins par manifestation et une décision cantonale négative concernant le Marché de Noël.

Question : Pourquoi une diminution de l'effectif ?

Réponse : Le changement de la loi fédérale sur la protection de la population et de la protection civile (LPPCi) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 a changé la durée de l'obligation de servir. Jusque-là, l'obligation était fixée de l'âge de 20 ans à l'âge de 40 ans. Depuis ce changement, l'obligation a été ramenée à 12 ans, puis 14 ans, ou 245 jours de service pour les soldats et les sous-officiers. La protection civile vaudoise a subi une réduction de l'effectif d'environ 36% de ses miliciens au 31 décembre 2020.

Un deuxième point concerne la diminution constante de personnes recrutées sur le plan fédéral et affectées à la protection civile. Une stabilisation des effectifs est constatée pour le contingent vaudois. Celui-ci devrait se maintenir aux environs de 300 à 350 nouvelles recrues par année. Les astreints sont incorporés dans leur région de domicile et l'on peut estimer à environ 30 nouveaux astreints pour l'ORPC Riviera-Pays d'Enhaut par année. Le nombre de départs dus à la fin de l'obligation de servir est d'environ 50 miliciens pour les deux années à venir.

Dans le rapport de gestion, les tableaux en page 69 et 71 démontrent les effets de cette diminution.

	<p>-----</p> <p>Question : Pourriez-vous fournir plus de détail sur la décision cantonale relative au Marché de Noël ?</p> <p>Réponse : La décision cantonale s'appuie sur un processus d'analyse dénommé « traitement des demandes d'intervention de la protection civile en faveur de la collectivité ». Celui-ci se base sur les conditions prévues à l'article 46 de l'Ordonnance fédérale OPCi.</p> <p>La décision du service cantonal est motivée par le fait que les conditions matérielles requises à l'art 46 OPCi pour justifier une intervention en faveur de la collectivité n'étaient pas remplies.</p> <p>Une intervention en faveur de la collectivité ne peut être réalisée par la protection civile que si elle est compatible avec le but et les tâches de la protection civile et permet aux participants de mettre en pratique les connaissances et le savoir-faire qu'ils ont acquis durant leur instruction.</p> <p>Voici quelques-uns des critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens propres (le demandeur n'est pas en mesure d'assumer les tâches par ses propres moyens et ne dispose pas des ressources financières nécessaires) ; • Pas de concurrence excessive des entreprises privées ; • Le but premier de l'IFC n'est pas la réalisation d'un profit ; • L'intervention permet l'engagement des cadres et de la troupe aux échelons du groupe ou de la section. <p>Le demandeur n'ayant pas utilisé les voies de recours suite à la réponse négative, la décision est entrée en force.</p>
<p>Page 8 & 10</p>	<p>Texte : <i>Pour le poste d'Entretien Informatique (315), une économie de CHF +188k a été réalisée, une fois de plus en lien avec le projet Odyssée.</i></p> <p>Question : Le tableau en page 8 montre une économie de 300'213.90 CHF pour le compte 315, l'économie est partiellement justifiée en page 10 mais qu'en est-il du solde ?</p> <p>Réponse : Le but de ce chapitre est de présenter les principales variations observées. Pour une analyse détaillée, il convient de se référer aux « commentaires des rubriques par service » disponibles en annexe, où chaque compte est examiné individuellement.</p> <p>Concernant le poste 315, plusieurs écarts sont à noter dans le compte 601.315.01 avec un surplus de CHF 6k, résultant d'une surévaluation lors de l'intégration de notre logiciel Innosolv. Une économie de CHF 20k a été réalisée sur le compte 603.3151.01, liée à la maintenance de la GED et des switches de l'ASR. Une réduction de CHF 16k est observée au 603.3155, probablement due à des frais d'entretien moins importants suite à l'acquisition de nouveaux véhicules. Les frais d'entretien ont également été moins élevés de CHF 15k au 605.3155, suite à une prise en charge de CHF 20k pour une réparation par la DGS, compensée par un dépassement de CHF 15k au 605.3156 en raison de diverses augmentations tarifaires. Une économie de CHF 6k a été réalisée sur diverses licences au 606.3151.01. Un dépassement de CHF 18k a été accordé pour le renouvellement du registre des entreprises au 608.3151.01, qui a bénéficié d'un crédit supplémentaire. Enfin, CHF 20k liés au réseau de l'Etat de Vaud ont été pris en charge par le fonds cantonal au 660.3151.01.</p> <p>De plus, le montant de CHF 188k provient d'un document de travail présenté lors d'une séance du CODIR. Il s'agit d'une erreur, le montant réel de la dépense non réalisée est d'environ CHF 220k.</p>
<p>Page 8 & 11</p>	<p>Question : Les totaux des 2 tableaux récapitulatifs ne concordent pas ?</p> <p>Réponse : En effet, nous avons retiré le service 604 du tableau de la page 11, car il ne devait plus figurer dans nos comptes. Cependant, comme vous l'avez mentionné plus loin, une petite écriture a tout de même eu lieu. Les comptes avaient déjà été audité une fois que l'erreur a été découverte (elle concerne un montant minime de CHF 199.95).</p>
<p>Page 9</p>	<p>Texte : <i>Concernant les frais de personnel incluant les charges sociales, une économie de CHF +1'300k a été réalisée. Cette réduction est principalement due à une pénurie systémique au sein de notre Service de police, ce qui a entraîné une diminution notable des dépenses liées au personnel.</i></p> <p>Question : Pourrions-nous avoir un tableau de synthèse par service et par mois sur toutes l'année 2023 des effectifs (EPT) à disposition vs le budget (EPT) alloué.</p>

Réponse : Le logiciel actuel ne nous permet hélas pas de produire un tel tableau. Nous examinons toutefois la possibilité d'acquérir de nouveaux outils informatiques qui nous permettraient de le faire.

Question : La pénurie liée aux personnels du Service de police nous interpelle. Quelles sont les conséquences de cette situation qui se prolonge sur les prestations fournies à la population et sur le personnel (heures supplémentaires, absentéisme, démission...)

Réponse : Les prestations de la Division de police-secours sont garanties en tout temps au travers de la planification du service qui permet de faire face à toutes les urgences. L'Organisation policière vaudoise (OPV) permet également d'apporter des appuis aux différentes polices du canton en cas de nécessité, notamment par une conduite centralisée du dispositif de police-secours. La Division de proximité, dont l'effectif est complet à ce jour, gère toutes les sollicitations non-urgentes et garantit la visibilité préventive et dissuasive sur l'ensemble de la Riviera.

Dans le paysage policier romand, cette pénurie systémique fait l'objet d'une attention soutenue s'agissant d'un phénomène général. Il est primordial de mettre un accent particulier sur la formation de nouveaux aspirants de police afin de combler les rangs dans toutes les polices. Police Riviera inscrit 3 à 5 aspirants à chaque départ d'école à l'Académie de police de Savatan.

Texte : *Par ailleurs, les multiples retards du projet Odyssee ont également permis d'économiser environ CHF +450k.*

Questions : Pourriez-vous nous faire un point sur ce projet (projet retardé ou abandonné, quels coûts totaux effectifs engagés ?). Y-a-t-il encore des engagements budgétaires pour ce projet ?

Réponses : En l'état, ce projet est abandonné dans sa conception initiale. Une communication a ce propos a été faite dans le cadre de la séance du Conseil intercommunal du 23 novembre 2023. Il reste la part intercommunale de l'accord à l'amiable consécutif à la rupture de contrat avec le prestataire (CHF 77,2k) + une part sur les frais en personnel du projet (estimée à CHF 8,5k).

Texte : *L'ensemble de ces économies de charges, totalisant CHF +1'720k, viennent s'ajouter à ce que nous qualifions d'économies structurelles, c'est-à-dire des économies difficilement compressibles. »*

Question : Pourriez-vous élaborer un peu plus la qualification d'économies difficilement compressibles ?

Réponse : Nous entendons par « économie de charges difficilement compréhensibles » des économies forcées qu'il était difficile de prévoir ou d'éviter. La planification des investissements est fixée au 1er janvier, alors que les véhicules sont mis en circulation tout au long de l'année. Le projet Odyssee est piloté par les Autorités cantonales. La pénurie générale concernant le personnel de police et la réduction provisoire du loyer de nos locaux de Vevey durant la phase des travaux contribuent également à cette imprévisibilité.

Page 10 **Texte :** *Les Frais de Formation (309) ont enregistré une économie de CHF +64k au sein du Service de police, liée notamment au report de certaines formations.*

Question : Quelles formations sont concernées et pour qui ?

Réponse : Les montants utilisés sur ce compte sont fluctuants et difficilement prévisibles car ils dépendent en bonne partie des besoins en formation continue des collaborateurs, notamment suite aux évaluations de fin d'année. Ainsi, la somme allouée aux cours CEP a été utilisée à hauteur de CHF 12'000.- sur les CHF 25'000.- prévus.

	<p>Les budgets destinés au cours tactiques et techniques (TTI, FOBA) n'ont pas été utilisés parce qu'ils dépendent des besoins d'éventuels nouveaux instructeurs dans ces branches techniques.</p> <p>Les reports de certaines formations (leadership) sont liés au calendrier de l'Institut Suisse de Police qui organise des sessions de formation obligatoires pour les cadres intermédiaires. Or, ce calendrier chevauchait d'autres formations externes envisagées et a primé sur ces dernières.</p> <p>De manière générale, toute formation est soumise aux exigences opérationnelles du service. Le seuil sécuritaire de base reste la priorité absolue et primera toujours sur une formation, qui sera ainsi reportée.</p> <p>-----</p> <p>Texte : <i>Cependant, cette économie a été contrebalancée par un dépassement de CHF -100k, qui s'élève à CHF -200k si l'on inclut le Service de stationnement (610), en raison d'un contrat défavorable passé avec Romande Energie.</i></p> <p>Question : Quel est la situation actuelle relative à l'approvisionnement électrique, y-a-t-il un nouveau contrat et avec qui ?</p> <p>Réponse : Non, il n'y a pas de nouveau contrat. Nous nous sommes engagés sur un contrat de 4 ans avec la Romande Energie (échéance en 2026). L'augmentation de prix a été intégrée au budget et diminuera d'année en année.</p>
<p>Page 11</p>	<p>Texte : Pour l'UTLI, l'écart observé s'explique surtout par un changement de personnel ayant significativement impacté les frais de personnel</p> <p>Question : Pourriez-vous donner un complément d'information ?</p> <p>Réponse : 2 postes vacants suite au départ de leurs titulaires respectifs ont été repourvus par des candidats dont les salaires d'entrée, de par leurs parcours, ont été fixés en début ou milieu de classe (vs fin de classe pour les titulaires partis). 1 poste est resté vacant ; le profil de compétences sera déterminé par le nouveau responsable UTLI.</p>
<p>Page 15</p>	<p>Question : Pourriez-vous compléter le graphique en page 15 par 3 graphiques complémentaires. → Écart absolu et relatif entre budget et compte par année → Augmentation des comptes année n vs année n-1 comparée à l'IPC → Augmentation des coûts/habitants année n vs année n-1 comparée à l'IPC</p> <p>Réponse : L'augmentation moyen semble être beaucoup plus élevé que l'IPC. Est-ce nous pouvons imaginer une stabilisation liée à l'IPC pour les années prochaines (exclus naturellement les couts liés aux projets ad-hoc, exemple maison de la sécurité) ?</p> <p>Nous vous invitons à vous référer aux informations contenues dans le fichier Excel annexé.</p> <p>Il est à noter que le graphique et les montants concernent les charges brutes de l'ASR en dehors de conventions de signalisation et de stationnement.</p> <p>Les éléments invoqués étant de nature très aléatoire, il nous est difficile de nous prononcer à ce stade.</p> <p>Commentaire additionnel séance du 21 mai : La COGEST invite l'ASR à analyser la progression budget contre IPC à partir des derniers 5 ans (et pas depuis 2007) pour avoir une visualisation plus claire de la croissance du budget.</p>

QUESTIONS COMPTES 2023

<p>600.3001 Rétribution des autorités</p>	<p>Question : Qui est intégré dans ce poste ? Quel membre du CODIR, Municipaux, Conseillers Intercommunaux ?</p> <p>Réponse : La rémunération des membres du Comité de Direction (CODIR), ainsi que les jetons de présence au conseil intercommunal, et la rémunération de la secrétaire du conseil intercommunal.</p>
<p>600.3060 Indemnisation et remboursement de frais</p>	<p>Question : Pourquoi il a été budgété 20'500 CHF alors qu'en 2022 les coûts étaient déjà de CHF 16'500 identiques à 2023 ?</p> <p>Réponse : Le budget a visiblement été reporté tel quel, alors que les coûts d'indemnisation sont forfaitaires et donc faciles à prévoir, soit CHF 16'500. Il s'agit d'une erreur qui est malheureusement à nouveau reportée sur 2024. Toutefois, ce compte prend également en considération des indemnités pour des coûts de déplacement en dehors du périmètre de la Riviera (environ CHF 1'000) qui n'ont pas été facturés en 2022 et 2023 et qui devront rester au budget.</p> <p>-----</p> <p>Question : Qui bénéficie de ces indemnisations ? Y-a-t-il un règlement des conditions à ce sujet ou comme le montant semble le montrer, s'agit-il d'un montant forfaitaire ?</p> <p>Réponse : Il s'agit effectivement d'un montant forfaitaire bénéficiant à tous les membres du CODIR, selon leur niveau de participation. Les montants alloués font l'objet d'un préavis soumis au Conseil intercommunal au début de chaque législature.</p>
<p>xxx.3055</p>	<p>Question : Comment ce poste a-t-il été budgété ?</p> <p>Réponse : C'est la masse salariale du service, une fois budgétée et soumise aux charges sociales, qui est multipliée par le taux d'indemnités journalières en cas de maladie (1,35 %).</p>
<p>xxx.3060</p>	<p>Question : Quel est le règlement relatif à ces indemnisations et remboursement de frais ?</p> <p>Réponse : Le règlement d'application du Statut du personnel intercommunal, en son article 40, stipule les conditions liées au remboursement des dépenses de service.</p> <p>-----</p> <p>Question : Qui approuve les dépenses ?</p> <p>Réponse : Le personnel soumet un formulaire de débours par voie hiérarchique. La ligne directe valide le bien-fondé de la demande avant traitement pour paiement par le Service RH.</p>
<p>603.3102.01 Campagne de prévention</p>	<p>Question : De quel type de campagne de prévention parle-t-on ?</p> <p>Réponse : Il s'agit des campagnes de prévention routière ou liées à des délits (par ex. prévention des vols dans les manifestations), ainsi que des frais</p>

	engendrés lors des activités proposées aux enfants dans le cadre de passeports vacances ou des stands tenus avec le poste de police mobile. Cela se traduit par (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> - Commande d'affiches - Achats de matériel tels que des bandeaux réflecteurs, des porte-clés pour caddies ou des « cardguard » avec un message de prévention des vols. - Des gourdes estampillées « ASR » pour les participant-e-s aux passeports-vacances - Don/soutien à la fondation nez-rouge en fin d'année. 	
603.3111 Achats mobilier, mach., équip. Bureau	<p>Texte : Un budget de CHF 70'000 avait été alloué pour l'acquisition de 15 postes de travail ergonomiques et de 20 vestiaires. Le coût réel s'est avéré inférieur aux prévisions, s'élevant à environ CHF 48'000. »</p> <p>Commentaire additionnel séance du 21 mai Les 20 vestiaires n'ont pas été achetés.</p> <p>Question : Les utilisateurs sont-ils satisfaits du matériel fourni ?</p> <p>Réponse : Selon les retours des utilisateurs, le matériel fourni correspond pleinement à leurs besoins et attentes.</p>	
604.3151.01 Entretien matériel informatique	<p>Question : Pourquoi y-a-t 'il encore des coûts ?</p> <p>Réponse : Comme mentionné précédemment, cela concerne un montant de CHF 199.95, résultant d'une erreur d'écriture de ventilation au début de l'année qui n'avait pas été détectée.</p>	
608.3151.01 Entretien matériel informatique	<p>Texte : Le dépassement est lié à la demande d'un crédit supplémentaire accordé pour le renouvellement du registre des entreprises de l'ASR, lors de la décision 05/2022 du Conseil intercommunal du 12 mai 2022. Le montant de ce crédit supplémentaire s'élève à CHF 20'000. »</p> <p>Question : Pourquoi ce n'était pas prévu dans le budget ?</p> <p>Réponse : Lors de l'établissement du budget 2023, soit en mars 2022, le préavis relatif au renouvellement du registre des entreprises n'était encore pas finalisé (déposé en mai 2022). Nous avons donc porté au budget le montant des coûts de maintenance de l'ancien registre des entreprises, somme qui était facturée par la société Ofisa.</p>	
xxx.3170 Frais de réceptions et manifestations	<p>Question : Pouvons-nous avoir le détail de ces montants ?</p> <p>Réponse : Nous vous invitons à consulter le fichier Excel annexé.</p> <p>Commentaire additionnel séance du 21 mai : La COGEST invite l'ASR à faire des Préavis pour ces montants (45-50K CHF).</p>	
600.3193	6'000.00 CHF	6'000.00 CHF
601.3193	0.00 CHF	0.00 CHF
601.01.3193	0.00 CHF	330.00 CHF
603.3193	6'894.50 CHF	7'600.00 CHF
605.3193	2'500.00 CHF	3'500.00 CHF
650.3193	8'736.10 CHF	9'400.00 CHF
650.3193.03	470.00 CHF	520.00 CHF
660.3193	100.00 CHF	100.00 CHF
Cotisations	24'700.60 CHF	27'450.00 CHF

	<p>Question : De quoi s'agit-il ? Pourrions-nous avoir la liste des dépenses détaillées de ce compte ?</p> <p>Réponse : Il s'agit de différentes cotisations à des associations, commissions et conférences auxquelles nos services opérationnels participent. Voir annexe.</p>
<p>601.3199 56'498.80 CHF 55'000.00 CHF 602.3199 110.00 CHF 500.00 CHF 603.3199 14'215.92 CHF 17'000.00 CHF 604.3199 0.00 CHF 0.00 CHF 605.3199 27'628.80 CHF 8'000.00 CHF 606.3199 627.30 CHF 500.00 CHF 607.3199 9'034.45 CHF 25'000.00 CHF 608.3199 2'252.50 CHF 2'600.00 CHF 609.3199 1.56 CHF 300.00 CHF 610.01.3199 3'306.90 CHF 7'000.00 CHF 650.3199 1'242.52 CHF 3'000.00 CHF 660.3199 0.00 CHF 3'000.00 CHF Dépenses diverses 117'918.75 CHF 121'900.00 CHF</p>	<p>Question : De quoi s'agit-il ? Pourrions-nous avoir la liste des dépenses détaillées de ce compte ?</p> <p>Réponse : Il s'agit des dépenses en lien avec les événements ASR en faveur du personnel, telles que le Noël des enfants, les soirées du personnel, ainsi que d'autres dépenses diverses, comme des émoluments ou le renfort en personnel pour les services d'ambulance via la société STAR.</p> <p>Voir annexe.</p>
<p>607.3199 Dépenses diverses</p>	<p>Texte : Le montant effectif des demandes d'adresses auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU), qui s'élève à environ CHF 5'000, a été bien inférieur à celui budgétisé de CHF 22'000.</p> <p>Question : Quel est le but de ces demandes d'adresses ?</p> <p>Réponse : Ces demandes auprès de l'OFROU servent à identifier les détenteurs de véhicules sur la base de leur immatriculation. Il s'agit des cas dans lesquels des amendes ont été infligées et qui demeurent impayées au terme du délai de réflexion de 30 jours. Ces démarches permettent de pouvoir consécutivement entamer une procédure d'encaissement desdites amendes (rappel, sommation, mise en poursuite, etc.) auprès des personnes concernées. L'OFROU est sollicité uniquement lorsque les personnes ne figurent pas déjà dans notre base de données.</p>
<p>605.3199 Dépenses diverses</p>	<p>Texte : En raison d'un cumul d'absences du personnel ambulancier, pour maladie ou accident, l'ASR a fait recours au personnel d'un service partenaire, STAR Ambulances. Cette organisation a détaché du personnel pour appuyer Ambulance Riviera et garantir ainsi la présence des équipages, tel que définis dans le contrat de prestations pluriannuel entre l'Etat et l'ASR.</p> <p>Question : Un compte spécifique à cette dépense ne donnerait-il pas une plus grande visibilité ?</p>

	<p>Réponse : Le recours à l'appui de STAR Ambulances est inaugural et fait suite à une situation exceptionnelle de sous-effectif. Dans l'absolu, la création d'un compte spécifique ne correspond pas à un besoin pérenne. Les mouvements comptables en lien avec l'appui de STAR sont de l'ordre d'une dizaine en 2023 et représentent, en volume financier, plus du 90% du montant total des dépenses diverses.</p>
xxx.4362	<p>Texte : Dans ce compte l'on retrouve le remboursement des assurances sociales, l'assurance maladie, remboursement poursuite.....</p> <p>Question : Il n'est pas facile de s'y retrouver. Pourriez-vous splitter ce compte en différents compte pour augmenter la lisibilité ?</p> <p>Réponse : En effet, ce sera fait lors de la mise en place du nouveau plan comptable MCH2.</p> <p>-----</p> <p>Question : Est-ce que les primes d'assurance vont augmenter en fonction du nombre de cas d'absences longue durée ?</p> <p>Réponse : Oui, c'est une possibilité.</p>
601.4362	<p>Texte : Nous avons anticipé dans le budget un remboursement des assurances sociales d'environ CHF 25'000, mais il semble que cette estimation ait été légèrement sous-évaluée, probablement en raison de la non-utilisation d'une partie du budget alloué au personnel. En réalité, CHF 60'000 ont été remboursés. De plus, nous avons encaissé CHF 61'000 provenant des participations aux excédents de 2017 à 2019 de l'assurance maladie, correspondant à notre part de la différence entre les primes encaissées et les prestations payées. Cet encaissement n'avait pas été prévu dans le budget. »</p> <p>Question : Merci de clarifier avec quelques détails</p> <p>Réponse : La participation aux excédents est détaillée précédemment. En ce qui concerne les CHF 60k, visiblement nous avons surestimé les salaires (départs, difficultés à recruter, etc), ce qui nous a fait payer trop d'acomptes</p>
601.3011 Traitements	<p>Question : Qui est intégré dans ce poste ?</p> <p>Réponse : Au 31.12.2023, il s'agit des postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 postes d'apprentis • Assistante de direction • Secrétaire de direction – responsable des apprentis • 2 postes secrétaire – employée de commerce • Assistante RH • Assistante en gestion comptable • Responsable RH • Directeur • Spécialiste RH • Responsable finances

xxx.3011.01 Primes	<p>Question : De quoi s'agit ? Sur quel règlement s'appuie ce montant ?</p> <p>Réponse : Il s'agit de la prime d'assiduité, versée à l'ensemble du personnel pour l'année écoulée. La prime maximale est égale à un mois d'indemnités et est réduite de 10% par jour d'absence.</p>
601.3012 Personnel occasionnel	<p>Question : De quoi s'agit-il ?</p> <p>Réponse : Il s'agit d'aide ponctuelle administrative qui pourrait être nécessaire pour certains travaux (archivage par exemple).</p>
601.3111.01 Achats matériel informatique	<p>Question : Pourriez-vous nous rappeler les raisons pour lesquelles le budget 2023 est passé 46'300 CHF vs 16'898.79 compte 2022 ?</p> <p>Réponse : En 2023, nous avons mis en place le nouveau système de gestion du contentieux « Cash-In », lequel était partagé anciennement avec la commune de Montreux. Cette façon de faire générerait un certain nombre de problème pour le suivi des procédures. C'est pourquoi, une nouvelle installation, sur un serveur séparé, a été réalisée.</p>
xxx.3181 Frais de ports et CCP	<p>Question : Les Frais de port au global représentent plus de 200 KCHF, des solutions dématérialisées sont-elles envisageables et envisagées ?</p> <p>Réponse : Le montant principal de CHF 151'256.- provient de l'envoi des amendes. Il n'est pas possible de dématérialiser celles-ci.</p>
xxx.3186 Primes assurances tiers, choses et RC	<p>Question : Les Frais de Primes assurances tiers, choses et RC représentent environ 125 KCHF, pouvons-nous obtenir plus de détail à ce sujet ?</p> <p>Réponse : Il s'agit des primes d'assurances pour les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prime ECA pour l'ensemble des services • Responsabilité civile pour l'Association • Assurance RC+casco pour l'ensemble des véhicules de l'ASR • Assurance Tech-In-One pour les appareils techniques et vélos électriques
601.3055 Assurances perte de gain	<p>Question : Merci d'expliquer la différence entre le budget et les comptes</p> <p>Réponse : A ce stade, nous ne disposons pas encore d'éléments qui nous permettraient d'expliquer cette différence. Des recherches plus approfondies sont en cours.</p> <p>Email du 31 mai 2024 : Nous avons pu apporter une réponse concernant la différence significative entre le budget et le compte 601.3055. Après c'être penché sur cette anomalie de manière exhaustive, nous avons découvert un bug dans le logiciel Proconcept : la charge patronale de notre assurance perte de gain n'était pas imputée à certaines de nos collaboratrices. La société en charge de son implémentation, Prime, va corriger le problème au plus vite, mais nous ne pourrons pas retoucher les comptes de manière rétroactive.</p> <p>Ce bug était difficilement décelable, car nous avons également bénéficié d'une baisse des taux par rapport à ceux budgétés. Ce bug n'a eu d'incidence que sur les charges de ce compte. Le paiement à notre assurance a bien été</p>

	<p>effectué, et ce compte étant seulement un compte de charges patronales, il n'a aucunement touché les salaires des collaborateurs de l'ASR.</p>
xxx.3091	<p>Question : Est-il possible d'avoir un détail des formations suivies en les catégorisant selon différents critères, par exemple (formation initiale obligatoire, formation obligatoire de « refresh », formation de développement en subdivisant par exemple savoir-faire et savoir-être.</p> <p>Réponse : Il s'agit de formations hors domaine métier proposées par le CEP ou la POLCANT, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cours de préparation à la retraite ; - orthographe et grammaire ; - bonnes pratiques en bureautique ; - leadership personnel et intelligence émotionnelle ; - parler à son équipe ; - conduire et animer une équipe ; - outils du formateur occasionnel ; - Affirmation de soi : gagner en aisance personnelle. <p>Il n'existe pas encore d'outil de suivi des formations. Un tel outil est en voie d'élaboration.</p>
601.3183 Frais bancaires	<p>Texte : Des intérêts pour un emprunt avaient été intégrés au budget en vue de financer différents projets d'investissement, tels que le renouvellement de nos ambulances. Cependant, en raison de retards dans les délais de livraison et du fait que certains projets, comme Odyssee, n'ont pas utilisé les ressources prévues, l'ASR a pu financer ces derniers avec sa propre trésorerie, sans recourir à un emprunt, évitant ainsi les charges d'intérêt associées à ce compte.</p> <p>Question : Pouvons-nous avoir un point sur le plafond d'endettement de l'ASR ?</p> <p>Réponse : Le plafond d'endettement de l'ASR est de CHF 10 millions et ses passifs s'élèvent à CHF 13'974'304.</p> <p>Nous avons demandé des clarifications sur ce qui était inclus dans ce plafond à Monsieur le Préfet, qui nous a mis en contact avec la DGAIC.</p> <p>Tout d'abord, les passifs transitoires ne sont pas pris en compte dans ce plafond. Ensuite, la DGAIC considère que le plafond d'endettement doit limiter l'endettement « envers les tiers ». Dans cette optique, le montant que l'ASR doit rembourser aux communes membres pourrait être comptabilisé comme des passifs transitoires.</p> <p>En conséquence, l'endettement « réel » de l'ASR en 2023 s'élevait à CHF 3'029'881.</p>

<p>xxx.3185 Honoraires</p>	<p>Question : Les Frais de d'honoraires représentent plus de 250 KCHF, pouvons-nous obtenir plus de détail à ce sujet ?</p> <p>Réponse : Le détail est le suivant :</p> <p>601.01.3185 : CHF 26k</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relations publiques - CHF 4k • Réseaux sociaux – CHF 4k • Merchandising – CHF 14k • Autres – CHF 4k <p>601.3185 : CHF 93k</p> <ul style="list-style-type: none"> • RH – CHF 22k • Audit : CHF 7k • Informatique : CHF 15k • Maison sécurité : 34k • Autres : 15k <p>603.3185 : CHF 28k</p> <ul style="list-style-type: none"> • MJF : 9k • Avocat : 16k • Autres : 3k <p>605.3185 : CHF 51k</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin conseil : 40k • Qualité ISO : 11k <p>610.x.3185 : CHF 61k</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission : 34k • Tri de la monnaie : 27k <p>Commentaire additionnel séance du 21 mai : Les coûts du tri de la monnaie inclut la prise en charge, le transport et toutes les opérations exécutées par une société externe.</p>
<p>xxx.3182 Téléphones</p>	<p>Question : Les Frais de téléphone au global représente plus de 300 KCHF, Peut-on avoir un récapitulatif détaillé de ce poste ?</p> <p>Réponse : Le détail est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Polycom : CHF 150k • Maintenance centrale : CHF 12k • Prestation MJF : CHF 30k • TT mobile: CHF 60k • eAlarm : CHF 2k • PCi : CHF 3k • Changements portables : CHF 5k • Aya : CHF 10k • Autre : CHF 27k
<p>605.3301 Amortissements créances et débiteurs</p>	<p>Texte : Le service des finances, avec l'accord de l'auditeur, a décidé de provisionner 50% des factures impayées depuis plus de 360 jours, en plus de la provision habituelle de 5% sur les clients. Les 50% restants seront comptabilisés en 2024. Cette décision a provoqué un dépassement de budget sur deux comptes, à savoir le compte 605.3301 pour un montant de CHF 80'491.87 et le compte 608.3301 pour un montant de CHF 7'917.73. Il est important de souligner que cette décision est jugée positive par l'ASR, surtout pour le service 605 (Ambulance), car la DGS accepte d'intégrer en charge jusqu'à 10% de perte débiteur. Avec la réforme du DISCUP qui devrait probablement avoir lieu en 2025 et la possible externalisation des</p>

	<p>prestations de facturation qui en découlerait, cette perte aurait sinon été supportée par l'ASR. »</p> <p>Question : Cette proactivité est saluée, néanmoins pourrions-nous avoir une vue sur le processus de relance des créanciers et la situation dans le temps</p> <p>Réponse : La situation des factures en souffrance vous a été présentée précédemment.</p> <p>En ce qui concerne le processus de relance, il consistait en une première relance à 30 jours, une deuxième à 60 jours et une troisième à 90 jours. Si nous n'avions aucune nouvelle après 120 jours, le débiteur était mis en poursuite. Nous avons supprimé une relance en cours d'année 2023 afin d'accélérer le processus d'encaissement.</p> <p>Il est difficile de réduire davantage ce délai car l'assureur intervient pour une partie des factures et nos débiteurs peuvent également subir des délais de remboursement.</p>
<p>xxx.3012 Personnel occasionne</p>	<p>Question : Ce poste peut être compris pour du personnel administratif mais comment peut-on envisager du personnel occasionnel pour la police ou les ambulances ?</p> <p>Réponse : Pour le Service d'ambulances, seule une personne est concernée. Il s'agit d'une ex-collaboratrice de l'ASR, devenue enseignante dans une école d'ambulanciers, et qui conserve un lien avec sa pratique professionnelle en travaillant pour Ambulance Riviera à hauteur d'un ou deux horaires de terrain par mois.</p> <p>Pour Police, le personnel occasionnel est recruté pour des tâches administratives, principalement au sein des réceptions gérées par du personnel civil.</p>
<p>xxx.3313 Amortissements équipements</p>	<p>Texte : « Le problème des amortissements est lié à la méthode de budgétisation. En effet, un équipement est amorti de manière effective dès sa mise en circulation, alors que le budget prévoit un amortissement complet pour l'année entière. Ainsi, un véhicule acquis en décembre ne sera amorti qu'à hauteur de 1/12 de la charge budgétaire. »</p> <p>Question : Cette méthode sera-t-elle revue pour le budget 2025 ?</p> <p>Réponse : En effet, nous avons prévu d'amortir toute nouvelle mise en circulation dans l'année budgétaire au 1er juillet au lieu du 1^{er} janvier afin de mitiger cet écart.</p>

QUESTION SUR RAPPORT DE L'AUDITEUR

Rapport	<p>Texte : Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'Audit suisse 910Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'ASR et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. »</p> <p>Question : Est-ce qu'un audit des comptes a déjà été fait et si oui, de quand date le dernier ?</p> <p>Réponse : Non, aucun audit complet des comptes n'a été réalisé. Il est précisé que notre pratique dans ce domaine est similaire à celle de nos communes membres.</p>
----------------	--

CONCLUSIONS

La Commission a passé au vote final avec comme résultat l'unanimité des membres en faveur de l'adoption de ce préavis tel que présenté.

En conclusion, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2024 du Comité de direction du 21 mars 2024 sur les comptes 2023 de l'Association de communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'approuver les comptes de l'exercice 2023, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 43'268'803.11, les revenus à CHF 23'335'528.33, pour une charge totale à répartir de CHF 19'933'274.7. ;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

Pour la Commission de gestion :

Nicolino Berardocco, président-rapporteur

Vevey, le 31 mai 2024

Annexes :

- xxx.3170.xlsx
- xxx.3193.xlsx
- xxx.3199.xlsx

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis Rapport de gestion 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2024)

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président,
 Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 30 Avril 2024 (en solo) et le 21 Mai 2024 avec le comité de Direction. La commission de Gestion était composée des membres suivants :

Communes	Membres	30 Avril 2024	21 Mai 2024
Blonay-St-Légier	Julien Decombaz	x	x
Chardonne	Anne Ducret	x	x
Corseaux	Jacques Marmier	x	x
Corsier	Nicolas Luyet	x	x
Jongny	Rodrigo Leal	x	x
La Tour-de-Peilz	Piero Negro	x	x
Montreux	Laetitia Cocelli Sivis	Jusqu'à 19.30	x
Vevey	Nicolino Berardocco (President)	x	x
Veytaux	Alexandre Koschevnikov	excusé	x

Lors de la séance du 21 Mai 2024, le comité de Direction et la Direction ASR étaient présents, comme ci-dessous.

Comité de Direction

Communes	Membres
Blonay-St-Légier	Bernard Degex (Président)
Chardonne	Yves Genton
Jongny	Dominique Pittet
Montreux	Jean-Baptiste Piemontesi (Vice-président), jusqu'à 20.00
Vevey	Alexandra Melchior
Veytaux	Arnaud Rey-Lescure

Direction ASR

Nom	Fonction
Frédéric Pilloud	Directeur ASR
Sébastien Piu	Directeur administratif et Chef des Services généraux
Sophie Lazarevic	Responsable des ressources humaines
Lionel Wandfluh	Responsable des finances
Lt col Ruben Melikian	Chef de service, Commandant de Police Riviera
Marc François	Chef de service, Responsable d'exploitation Ambulance Riviera
Lt col François Fleuti	Chef de service, Commandant de la Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut
Maj Jean-Marc Pittet	Chef de service, Commandant du SDIS Riviera

La commission les remercie de leur disponibilité, de la précision et de la complétude des réponses apportées.

Lors de cette rencontre, les questions et les réponses fournies ont été discutées.

Page 26	<p>Question : Voir des chiffres dans la colonne en vert “ETP admis” pour qu’on ait une idée des endroits où il y a des manques. Cela nous donnerait aussi de la visibilité sur les effectifs dont la Direction de l’ASR pense avoir besoin VS les ETP réels.</p> <p>Réponse : Cette remarque est prise en considération à titre d’amélioration et pourrait être intégrée dans l’élaboration du prochain rapport de gestion.</p>
Page 31	<p>Texte : Au 1er janvier 2022, l’effectif...</p> <p>Question : Au 1er janvier 2023, typo ?</p> <p>Réponse : Il s’agit effectivement d’une coquille.</p>
Page 84	<p>Texte : En raison des nouvelles normes électriques, l’ensemble des véhicules a dû être adapté</p> <p>Questions : Quelle sont les nouvelles normes ? Plus détails sur quoi a été adapté ?</p> <p>Réponse : Dans le cadre du contrôle périodique du matériel électrique d’intervention (selon l’ordonnance sur les installations à basse tension OIBT), le système de fiche IP55 a été adapté à la série de normes SN 441011.</p> <p>-----</p> <p>Texte Rapport : La résiliation du bail de notre caserne de Jongny...</p> <p>Question : Est-ce que cette résiliation aura un impact sur le service et les temps d’interventions ?</p> <p>Réponse : La résiliation du bail de la caserne de Jongny a indéniablement un impact sur l’organisation opérationnelle du SDIS et le respect du standard de sécurité cantonal. A l’intérieur du périmètre du secteur d’intervention qui lui est attribué, le site opérationnel doit être en mesure d’engager les moyens dans les délais prescrits. Pour l’heure, la Municipalité de Jongny est consciente que le projet de Maison de la sécurité et l’adaptation du dispositif de sécurité publique comportent des enjeux importants. Pour cette raison, la Municipalité est disposée, en fonction de l’avancement des différents projets, à discuter de la prolongation du bail d’année en année.</p>

CONCLUSIONS

La Commission a passé au vote final avec comme résultat l'unanimité des membres en faveur de l'adoption de ce préavis tel que présenté.

En conclusion, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le rapport de gestion 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2024),

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- D'approuver la gestion relative à l'exercice 2023 et d'en donner décharge au Comité de direction.

Pour la Commission de gestion :

Nicolino Berardocco, président-rapporteur

Vevey, le 31 mai 2024

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 04/2024

Renouvellement et acquisition de mobilier Demande d'un crédit d'investissement de CHF 388'972.50

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 14 mai 2024 dans les locaux de l'ASR à Clarens. Elle était composée des membres suivants :

Présidence

Mme Gabrielle Heller La Tour-de-Peilz

Membres

Mme Susanne Lauber Fürst Montreux
Mr Bernard Tschopp Montreux
Mr Jacques Sauvonnet Vevey
Mme Mélanie Wunderli Blonay-Saint-Légier
Mr Bertrand Nanchen Blonay-Saint-Légier
Mme Anne Ducret Chardonne
Mme Christin Rüttsche Chardonne

Excusée

Mme Muriel Higy-Schmidt Vevey

Le Comité de direction est représenté par Mr Bernard Degex, Président, ainsi que quatre membres et Mr Frédéric Pilloud, Directeur de l'ASR.

La séance est ouverte par la présidente et Mr Degex.

Mr Pilloud décrit le contexte qui mène à ce préavis pour lequel il est important de comprendre la situation de l'environnement de travail des employés de l'ASR et les procédures de marché public.

Environnement de travail des employés

Dans un premier temps, Mr Pilloud fait passer parmi les commissaires les accessoires qu'un policier porte pendant toute la durée de son service qui atteint le poids non négligeable d'environ 10kg (sans arme). Cela donne une première idée des conditions physiques qu'il faut avoir pour exercer cette fonction.

Le mobilier de bureau actuel est le résultat de la récupération de matériel ancien, il est disparate et non adapté à la fois au confort du personnel et non compatible avec les exigences d'ergonomie prescrites par la loi sur le travail.

De plus, l'image envoyée aux personnes externes accueillies notamment dans ce qui est appelé « la salle du CoDir » dans laquelle sont reçus, entre autres, les nouveaux aspirants, n'est guère accueillante.

Seul le mobilier de bureau des collaborateurs permanents du SDIS de la caserne de Montreux a été renouvelé.

Mr Pilloud nous fait ensuite visiter la seule salle déjà équipée par ce nouveau mobilier. On y trouve des bureaux réglables, des chaises ou des sièges sans accoudoirs ainsi que des panneaux d'isolation phoniques entre chaque place de travail.

Une employée nous confirme que la différence est évidente. Et il faut préciser que ce mobilier peut aisément déménager dans d'autres locaux dans le futur.

La visite se poursuit au sous-sol où les commissaires peuvent voir les différents échantillons de mobilier.

La situation de l'évolution des locaux utiles au bon fonctionnement de l'ASR est difficilement planifiable. La future maison de la sécurité n'étant qu'au début d'une éventuelle réalisation, il est impératif d'améliorer rapidement la situation des employés au niveau du confort physique au travail. En dehors du mobilier, il apparaît clairement que les locaux actuels ne sont pas adaptés. Il n'y a par exemple pas de cafétéria qui permet d'accueillir la totalité du personnel.

Un commissaire se renseigne au sujet des normes pour un bâtiment de police. Mr Pilloud explique que plusieurs espaces ne répondent pas aux exigences, comme le local de rétention et l'absence de cellule capitonnée.

Procédure de marché public

Mr Pilloud explique la procédure d'un marché public. Au-delà d'un certain montant, les appels d'offres doivent être étendus, également en dehors du marché national. C'est pour cette raison que le préavis est scindé en deux parties : le mobilier et les armoires.

Evaluer les différentes offres est une procédure complexe, et a été confiée à une société externe qui a les compétences et l'expérience.

Un commissaire pose la question si cette procédure n'aurait pas pu être gérée à l'interne. Mr Pilloud explique que les ressources en personnel n'étaient pas disponibles. De plus, le prestataire externe économise du temps. Mr Degex ajoute qu'il est également garant de compétence et une étude approfondie permet de rentrer dans ses frais au niveau des économies d'échelle qui résultent de la mise en concurrence des entreprises.

Le même commissaire demande si les entreprises sont régionales ? Mr Pilloud répond qu'elles sont des environs lausannois.

Un commissaire demande la raison du choix d'un amortissement sur 5 ans. Réponse de Mr Pilloud : c'est une recommandation de l'organe d'audit et également du nouveau comptable et précise que si la trésorerie ne permet pas cet investissement, il sera alors financé par un emprunt.

Question d'un commissaire : est-ce que le rafraîchissement des murs du siège de Clarens est planifié ? Mr Pilloud précise que la peinture sera refaite à certains endroits seulement.

Les offres ont été plus facile à obtenir pour le mobilier que pour les armoires. Trois entreprises sont en lice. Elles ne seront pas nommées dans ce rapport, car le marché n'est pas encore attribué. Les montants varient entre CHF 170'000.-, CHF 183'000.- et CHF 208'000.-

Question d'un commissaire : est-ce que les frais de livraison et de montage sont compris dans les offres ? D'après Mr Pilloud, il faut prévoir environ CHF 7000.- pour le transport et CHF 12'000.- pour l'installation.

La procédure oblige de ne choisir qu'une seule offre, impossible de choisir les chaises d'une entreprise et les tables d'une autre.

Pour les armoires, il n'y a cependant qu'une seule offre. Les vestiaires sont installés dans des locaux au sous-sol, par lequel transitent des personnes extérieures à l'ASR. Il est donc impératif d'installer des casiers fermés à clé. Le fabricant garantit que ces clés pourront à l'avenir être remplacées par une serrure électronique. Cette offre est de CHF 120'000.-.

L'addition des deux parties, « mobilier » et « armoires » montre que même avec l'offre « mobilier » la plus élevée, le total est inférieur au montant figurant sur le préavis. Mr Pilloud pense qu'il est important de garder une réserve pour le mobilier du poste de police à Vevey, actuellement en réfection et dans ces situations, au moment du réaménagement, on ne peut pas toujours tout prévoir.

Un commissaire relève la qualité et la précision des explications donnés concernant ce préavis. Mr Pilloud pense que les solutions sont adéquates.

Discussion

Pour la discussion, le Comité de direction quitte la salle.

Un commissaire demande que le préavis soit amendé au montant plus précis au moment de l'attribution du marché « mobilier » vu que la somme sera inférieure au total demandé.

Une autre commissaire pense que c'est important de comprendre la procédure et de la questionner mais qu'à son avis, après les explications reçues, il n'y a pas lieu d'amender ce préavis.

Le reste de la commission relève la recherche d'un équilibre entre le confort du personnel et le souci d'économie et ne suit pas la demande d'un amendement.

Conclusions

C'est à l'unanimité que la commission accepte le préavis 04/2024 tel que présenté. Dès lors, la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis no 04/2024 du Comité de direction du 21 mars 2024 relatif au renouvellement et à l'acquisition de mobilier - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 388'972.50,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'autoriser le Comité de direction à acquérir un nouveau mobilier notamment pour améliorer les conditions de la santé au travail figurant dans le descriptif au présent préavis ;
- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 388'972.50 au maximum ;
- de financer cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- d'autoriser le comité de direction à signer tous actes et conventions en rapport avec cette acquisition.

La Tour-de-Peilz, le 31 mai 2024

Pour la commission
Gabrielle Heller :

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis no 05/2024

Demande d'exonération de la Fondation VIBISCUM Festival concernant la « Taxe de mise à disposition du domaine public » dans le cadre de l'édition 2023 du VIBISCUM Festival

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 30 Avril 2024 (en solo) et le 21 Mai 2024 avec le comité de Direction. La commission de Gestion était composée des membres suivants :

Communes	Membres	30 Avril 2024	21 Mai 2024
Blonay-St-Légier	Julien Decombaz	x	x
Chardonne	Anne Ducret	x	x
Corseaux	Jacques Marmier	x	x
Corsier	Nicolas Luyet	x	x
Jongny	Rodrigo Leal	x	x
La Tour-de-Peilz	Piero Negro	Récusé	Récusé
Montreux	Laetitia Cocelli Sivis	Jusqu'à 19.30	x
Vevey	Nicolino Berardocco (President)	x	x
Veytaux	Alexandre Koschevnikov	excusé	x

Lors de la séance du 21 Mai 2024, le comité de Direction et la Direction ASR étaient présents, comme ci-dessous.

Comité de Direction ASR

Communes	Membres
Blonay-St-Légier	Bernard Degex (Président)
Chardonne	Yves Genton
Jongny	Dominique Pittet
Montreux	Jean-Baptiste Piemontesi (Vice-président), jusqu'à 20.00
Vevey	Alexandra Melchior
Veytaux	Arnaud Rey-Lescure

Direction ASR

Nom	Fonction
Frédéric Pilloud	Directeur ASR
Sébastien Piu	Directeur administratif et Chef des Services généraux
Sophie Lazarevic	Responsable des ressources humaines
Lionel Wandfluh	Responsable des finances
Lt col Ruben Melikian	Chef de service, Commandant de Police Riviera
Marc François	Chef de service, Responsable d'exploitation Ambulance Riviera
Lt col François Fleuti	Chef de service, Commandant de la Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut
Maj Jean-Marc Pittet	Chef de service, Commandant du SDIS Riviera

La commission les remercie de leur disponibilité, de la précision et de la complétude des réponses apportées.

Lors de cette rencontre, les questions et les réponses fournies ont été discutées.

Nous portons également à votre connaissance que les comptes provisoires 2023 du Festival Vibiscum nous ont été fournis sous forme confidentielle en accompagnement des réponses ci-dessous.

Question : Est-ce que la fondation Vibiscum a déjà déposé une demande d'exonération pour l'édition 2024 ?

Réponse : Non, une telle demande n'a pas été déposée. Il est précisé que nous avons appris récemment l'annulation de l'édition 2024, par l'intermédiaire des médias.

Question : Quels sont les délais de paiement et la procédure d'encaissement ? Si la demande d'exonération est refusée, entre le service, la facturation et l'encaissement, le délai est bien supérieur à 12 mois, y-a-t'il un moyen d'accélérer ces processus ?

Réponse : Les délais de paiement habituels sont de 30 jours. Si aucun paiement n'intervient dans ce délai, deux rappels successifs sont généralement adressés. Consécutivement, des poursuites sont introduites.

La situation du Vibiscum Festival a toutefois été traitée de manière spécifique. En effet, une demande d'exonération avait été formulée par l'organisateur. Dans ce cadre, depuis le mois d'août 2023, l'ASR l'a sollicité à répétitions reprises afin d'obtenir les documents comptables liés à la tenue de la manifestation. Les comptes provisoires n'ont été transmis à l'ASR qu'à la mi-mars 2024. Au vu des récents développements concernant cette manifestation, ces comptes vous sont transmis en annexe, étant précisé que l'organisateur a exigé qu'ils soient traités de manière confidentielle. Pour ces motifs, le processus d'encaissement a été passablement plus long qu'habituellement.

Question : En relation avec la question précédente, serait-il possible de demander des acomptes aux manifestations qui nécessitent du support ASR ?

Réponse : Sur la base notamment de la regrettable expérience vécue avec l'organisateur précité, nous n'excluons pas, à l'avenir, de solliciter préalablement des garanties financières en fonction des risques liés au type de manifestation.

CONCLUSIONS

La Commission a passé au vote final avec comme résultat l'unanimité des membres ayant droit au vote en faveur de l'adoption de ce préavis tel que présenté.

En conclusion, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 05/2024 du Comité de direction du 28 mars 2024 relatif à la demande d'exonération de la Fondation VIBISCUM Festival concernant la « Taxe de mise à disposition du domaine public » dans le cadre de l'édition 2023 du VIBISCUM Festival,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) De prendre acte du préavis N° 05/2024, ainsi que du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- 2) De refuser toute exonération des montants facturés par les services de l'ASR à la Fondation VIBISCUM Festival, notamment ceux en lien avec l'occupation du domaine public dans le cadre de l'édition 2023 du VIBISCUM Festival ;
- 3) En conséquence, d'autoriser les services de l'ASR à entreprendre toutes les démarches utiles en vue du recouvrement des factures N°23-600-0084 et 23-600-0085 adressées le 15 décembre 2023 à la Fondation VIBISCUM Festival, pour des montants de, respectivement, CHF 68'100.— et CHF 52'929.05.

Pour la Commission de gestion :

Nicolino Berardocco, président-rapporteur

Vevey, le 31 mai 2024